AVIS DU CESER
SUR LE BUDGET PRIMITIF 2020
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Avis du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

Assemblée Plénière du 17 décembre 2019

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) est l'Assemblée consultative, instituée par la loi du 05 juillet 1972, placée au côté du Conseil Régional, avec lequel il constitue la Région.

Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un lieu d'écoute, d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.

Le dialogue instauré doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional, au-delà de tout clivage.

Les avis du CESER, rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la Présidente de Région ou d'une autosaisine, constituent de véritables outils d'aide à la décision publique.

Assemblée Plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
Le 17 décembre 2019

AVIS DU CESER
SUR LE BUDGET PRIMITIF 2020
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Avis adopté

Rapporteure : Annie BERAIL

Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

SOMMAIRE

EXTRAITS DU DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

AVIS DU CESER
SUR LE BUDGET PRIMITIF 2020
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

EXPLICATIONS DE VOTE

INTERVENTION DE MADAME CLAIRE FITA ,
PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION FINANCES
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

EXTRAITS DU DISCOURS INTRODUCTIF DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY, PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Madame la Présidente de la Commission Finances de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représentant la Présidente de la Région,
Monsieur le Directeur-adjoint de la Direction des Finances de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,
Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller,
Madame, Monsieur,
Chers Collègues,

(…)

Pour cette dernière Assemblée plénière de l'année, nous avons à l'ordre du jour deux rapports du CESER :

- le premier est une contribution sur trois outils budgétaires émergents qui a été réalisée dans le cadre d'une auto-saisine, et qui sera présentée pour débat sans vote ; Yves BAILLEUX-MOREAU en est le rapporteur ;
- et le deuxième est le projet d'avis obligatoire du CESER sur le Budget Primitif (BP) de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, réalisé sur saisine de la Présidente de la Région, conformément aux dispositions du CGCT ; la rapporteure en est Annie BERAIL.

Ces deux rapports ont été préparés par la commission 8 « Finances - Politiques contractuelles - Europe - Suivi et évaluation des politiques publiques ».
Je veux, en prélude, remercier chacun d'entre vous qui y avez pris part : toutes les commissions du CESER ont contribué par leurs analyses et préconisations au rapport sur le BP, élaboré par la commission 8 de synthèse sous l'autorité de Bruno LAFAGE. Mes remerciements s'adressent également à l'équipe administrative et tout particulièrement à la chargée de mission Dominique-Marie FELIX qui a rédigé les deux rapports.

(…)

<u>Actualité économique et sociale</u>

Quelques mots sur l'actualité avant de présenter nos travaux.

Notre Assemblée se déroule dans un climat social difficile, comme notre pays en connaît très souvent depuis près de 30 ans, chaque fois que des réformes trop souvent évoquées, que l'on soit au pouvoir ou dans l'opposition, sont mises en œuvre.

Mais ceux qui ont depuis près de 40 ans exercé le pouvoir, et qui ont conduit le pays, à quelques embellies près, dans une situation de faillite politique, économique, financière et morale ne sont pas les mieux placés aujourd'hui pour nous expliquer comment s'en sortir. Ils auraient dû le faire quand ils étaient au pouvoir.

La France doit suivre les modèles qui fonctionnent mieux que le nôtre, tels que la négociation

collective entre l'État, les acteurs économiques et les organisations syndicales pour anticiper, préparer et mettre en œuvre dans la durée les politiques économiques et sociales nécessaires pour l'emploi, la formation et les solidarités.

Concernant les retraites, je me borne à rappeler une méthode, celle proposée en 1991 par Michel ROCARD, alors Premier ministre, en préparant le Livre blanc qu'il avait commandé sur les retraites « Garantir dans l'équité les retraites de demain », avec un diagnostic partagé par tous les acteurs économiques et sociaux, les évolutions démographiques, des pistes à suivre pour préserver durablement les financements par la solidarité, l'équité et la répartition.

Ce document, élaboré sous l'autorité du Commissariat général au Plan, a fait travailler ensemble 4 ministères : les Affaires sociales, l'Economie et les Finances, la Fonction publique, le Travail et l'Emploi.
Les propositions à l'horizon 2010 ont été l'œuvre des gestionnaires des régimes sociaux.
Les projections à l'horizon 2040 ont été réalisées par la Direction de la Prévision.

Tout y est :

- l'historique des retraites en France,
- les perspectives à moyen et long terme,
- les réformes entreprises à l'étranger,

Garantir dans l'équité les retraites de demain par la répartition (principe de 1945), par l'équité au sein d'une même génération, par l'équité entre actifs et retraités, pour aborder en conclusion les politiques d'accompagnement social des retraités et des personnes dépendantes.

Michel ROCARD, je cite :
« *Nous devons satisfaire l'équité au sein de chaque génération, nos régimes actuels n'assument pas toujours les solidarités espérées* ».

Nos systèmes de retraite par répartition ont réussi. Aujourd'hui, les Français vivent mieux et plus longtemps et ils sont tous concernés à un titre ou à un autre par un régime obligatoire d'assurance vieillesse. La plupart des personnes âgées ne souffrent plus de la grande pauvreté et le niveau de vie des nouveaux retraités tend à rejoindre celui des actifs.
Le vieillissement de la population française au cours des cinquante prochaines années et l'arrivée massive à l'âge de la retraite à partir de 2005 des générations nombreuses de l'après-guerre posent cependant à nos régimes de retraite par répartition de nouveaux défis.
Notre système de retraite est-il viable ? Que seront les retraites des générations futures ? Comment garantir les retraites de demain dans l'équité entre générations et au sein de chaque génération ?
Le Livre blanc du Gouvernement propose des perspectives chiffrées pour l'ensemble des régimes de vieillesse, distingue des hypothèses raisonnées, offre des scénarios d'évolution contrastés à partir desquels le débat public doit s'engager.
Le système français de retraite est viable à long terme, si les adaptations nécessaires sont entreprises à temps. Un grand débat de société doit se nouer où la participation de chacun s'impose. Actualiser le contrat entre les générations relève de la responsabilité d'une démocratie vivante.

Michel ROCARD fut « remercié » par le Président de la République le 14 mai 1991…mais les problèmes restent et les enjeux sont identiques en 2019…

L'actualité, c'est aussi la mise en œuvre du pacte productif en Occitanie, autrement dit, en intégrant tous les efforts nécessaires et les transformations pour produire autrement et renforcer les filières économiques qui permettent la création de produits, donc de richesses, dont le pays a besoin, veiller à préserver les entreprises des investisseurs qui se comportent comme des prédateurs.

Mais il faut un travail de veille économique en Occitanie.

Deux grandes puissances, la Chine et les Etats-Unis prennent l'Europe comme un terrain de chasse, aucun pays n'y échappe. Il y a 4 ans l'Allemagne s'est fait subtiliser par une O.P.A rapidement menée le leader mondial de la machine outil, le groupe KUKA, pour 4 Mds€. Depuis, l'Allemagne essaye de discuter au niveau européen comment protéger nos activités, dont les pépites technologiques.

Les routes de la soie ne doivent pas faire illusion, elles sont destinées à exporter les productions industrielles chinoises dans tous les pays sur tous les continents.

Avec autant de brutalité, les entreprises et fonds d'investissements américains, épaulés depuis 3 ans par un gouvernement imprévisible, développent les mêmes pratiques : acquisition de sociétés, captation du capital, captation des technologies puis, au bout de 4-5 ans, transfert des innovations dans leurs pays et fermeture d'activités.

Si l'État doit mettre en place un système de veille et le faire partager à nos partenaires européens, il appartient aussi aux grandes collectivités, comme aux cadres dirigeants des sociétés, de défendre nos activités.

Au-delà des cas emblématiques soulevés par le CESER après l'affaire Molex, qui fut un véritable « hold up industriel », le transfert de pouvoir opéré par les fonds d'investissements américains sur la société Latécoère en est un exemple. C'est la lettre du CESER à Bruno Le Maire qui a motivé les parlementaires qui ont relayé notre point de vue, permettant ainsi au ministre de trouver un investisseur français pour le faire rentrer au capital.

L'attentisme des collectivités est une erreur, il en est de même pour le bassin de Decazeville où une entreprise, souvent citée pour ses compétences et son innovation dans le recyclage des batteries pour leur donner une nouvelle vie, la SNAM, vient d'être rachetée par le Groupe américain TESLA.

La fonderie SAM, propriété du Groupe Arche, a été vendue à un Groupe chinois JIN JIANG en décembre 2017, sans que nous ayons eu à connaître la stratégie industrielle et les compétences de ce Groupe, sa capacité financière avec un propriétaire basé en Chine. Les entreprises en France sont dirigées par un consultant !!!

Deux ans après, aucun engagement n'a été tenu ni sur les investissements, ni dans les ressources humaines. Le CESER milite pour un plan B qui devra s'appuyer sur un dialogue économique et social fructueux avec une fonderie française, un contrat et des moyens sur le long terme avec les constructeurs français pour rapatrier en France des productions servant à construire et vendre des voitures sur le marché européen.

Nous devons défendre une filière industrielle automobile en Occitanie incluant les évolutions

technologiques, les transitions et un effort de qualification des personnels concernés.

C'est pour cela que le CESER préconise, dans son avis sur le budget, que l'État en région et la Région sachent travailler ensemble pour anticiper les situations, les risques de pertes de pouvoir, pour préserver nos compétences ; ce doit être le rôle de l'Agence Ad'Occ mais aussi de la BPI en Occitanie.

Les enjeux de la mobilité en Occitanie

En Occitanie, la mobilité est le premier défi identifié par les travaux que nous avons conduits pendant la période de transition pour construire ensemble le nouveau CESER. Nous avons bien sûr répondu aux sollicitations de la Région, aux dialogues organisés dans les territoires, la Commission Aménagement du Territoire a travaillé en exclusivité sur ces enjeux pendant près de 3 ans avec l'examen de la convention ferroviaire. Mais nous avons aussi participé avec la Région et l'Association Eurosud Team à la mobilisation qui a été lancée dans le cadre du débat national pour préparer la nouvelle loi d'Orientation sur les Mobilités, fin 2017…

Depuis bientôt 30 ans, nous espérons la réalisation de nouvelles infrastructures ferroviaires pour les métropoles et territoires du grand sud-ouest français et européen. Les schémas nationaux des infrastructures ont mentionné la LGV pour Montpellier-Perpignan, Bordeaux-Toulouse et les interconnexions vers l'Espagne.
Notre mobilisation a été suivie d'un intense lobbying pour faire avancer et faire réussir dans la LOM la réalisation des LGV… parce que nous avons su faire partager au sommet de l'État le modèle financier qui permettra la réalisation des travaux, à savoir la société de projet (modèle Grand Paris) avec le recours à l'emprunt et des recettes dédiées, affectées ; c'est le décret qui va être négocié pour parution dans les 2 ans, par les collectivités concernées : les 2 Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, la Métropole de Toulouse et celle de Bordeaux.

Le problème depuis de trop longues années, c'est de ne pas avoir sécurisé un mode de financement des infrastructures avec un opérateur de l'État, que représente l'Agence de financement des infrastructures de transports français, régulièrement privée de recettes nécessaires : les recettes de péage, qui ont été privatisées en 2006, et l'écotaxe, abandonnée en 2014.

Lorsque le Secrétaire d'État Alain VIDALIES a eu le courage politique de signer la Déclaration d'Utilité Publique pour la phase 2 du GPSO Bordeaux-Toulouse, sa tutelle Ségolène ROYAL nomme 2 inspecteurs généraux, l'un du Ministère des finances, l'autre du Conseil général de développement durable pour travailler sur le modèle financier…en 9 mois, ils n'ont rien écrit…pour tous les projets.

Lorsque la LGV est arrivée à Bordeaux le 1er juillet 2017, le ministère concerné comme les collectivités n'avaient aucun montage financier opérationnel…nos projets sont donc repartis dans la procédure de débats publics pour préparer le projet de loi d'orientation sur les mobilités.

Pourtant, le 12 juillet 2016, Alain VIDALIES, après avoir reçu, le 22 juin, au ministère, les acteurs de la conférence nationale sur les financements innovants pour les infrastructures de long terme, avait obtenu un accord des quatre grandes collectivités concernées, les 2 Régions et les 2 Métropoles, pour cofinancer les études restantes, et l'achat du foncier pour sécuriser les tracés, l'État finançant 50%, soit 22,5 M€…les 22,5 M€ restants, seules l'Occitanie et la Métropole de Toulouse ont voté leur part et versé les sommes déjà consommées.

Aujourd'hui, le problème ce n'est pas l'État qui a introduit, à notre demande (acteurs économiques et les collectivités), le principe du recours à la création de la société de projet (modèle Grand Paris) pour des investissements au montant supérieur à 1 Md €.

Le Secrétaire d'État aux Transports Jean-Baptiste DJEBARRI, recevant la Présidente Carole DELGA le 4 décembre, a chargé le Préfet de région, Etienne GUYOT, de réunir les collectivités pour les aménagements de Toulouse Nord.

Ce jour 17 décembre, la Présidente de la Région et Jean-Luc MOUDENC, Président de Toulouse Métropole, sont à Bercy pour une réunion interministérielle, pour travailler sur la création de la société de projet ; mais nos voisins de Nouvelle-Aquitaine ne répondent plus au rendez-vous de la solidarité et restent à Bordeaux…cette situation est inacceptable ; nous devons rappeler que nous avons déjà versé 300M€ pour Tours-Bordeaux alors que la Région Poitou-Charentes n'a rien payé.

Montpellier-Perpignan

Enfin, nous devons tout faire pour avancer le lancement de l'enquête publique en 2020, qui permettra d'obtenir la Déclaration d'Utilité Publique indispensable pour intégrer cette ligne dans la société de projet, et d'avoir ensuite, en 2021, le soutien de l'État pour décrocher le financement européen au titre du mécanisme d'interconnexion européen, la LGV Montpellier-Perpignan, comme pour Bordeaux-Toulouse au titre du grand corridor. C'est la position de la DG6 à la Commission européenne.

Ces projets sont éligibles au titre du développement durable et de la transition écologique. Ils sont d'une grande urgence. Les acteurs économiques des Pyrénées-Orientales me l'ont encore rappelé le 11 juin à Perpignan comme nos collègues de l'axe Montpellier-Perpignan nous le disent avec raison au CESER.

Audit citoyen sur la gestion de la Région : le CESER sollicité !

Lors de notre Assemblée plénière de novembre, je vous informai de l'annonce faite par la Présidente de la Région, le 4 novembre, de créer un collège de citoyens tirés au sort et coordonné par notre Assemblée, le CESER, chargé d'auditer la gestion financière de la Région Occitanie ; prise de parole intervenant suite au rapport rendu public par la Cour des Comptes, fin septembre, critiquant la gestion de la Région après la fusion des régions (hausse des coûts, endettement, dépenses de fonctionnement en augmentation de 11,7% entre 2015 et 2018).

La Présidente a apporté une réponse publique incontestable en démontrant les mauvaises interprétations faites par la Cour des Comptes, notamment concernant la hausse des dépenses de fonctionnement ; en effet, hors FEADER, l'évolution de la dépense de fonctionnement est de 5,7% sur la période, soit 1,9% par an soit, pour l'année écoulée, le niveau de l'inflation. L'Occitanie est la 5ème Région la plus économe pour ce qui concerne ses dépenses de fonctionnement en euro par habitants. Elle a également mis en avant les efforts et moyens mis en œuvre par la collectivité pour développer l'emploi et la formation professionnelle, pour faire reculer le chômage, rappelé que la région Occitanie fait partie des régions les moins endettées de France (au 6ème rang pour son endettement), et au 1er rang national pour ses investissements - hors dette, avec 159 € par an et par habitant, contre 134 € pour la moyenne des autres Régions. La Région Occitanie est également la 1ère Région de France à avoir mis en place une mission d'information et d'évaluation sur l'impact de l'union des Régions, réunissant élus de la majorité et de l'opposition.

Pour Carole DELGA, le recours aux citoyens doit permettre de lever le doute et de faire la lumière sur l'usage de l'argent public auprès des habitants et être garant de la transparence des comptes publics. Elle tient à ce que les citoyens puissent constater d'eux-mêmes la rigueur de la maîtrise des dépenses mise en œuvre.

La saisine de la Présidente de Région

Nous avons été officiellement saisis le 22 novembre. L'audit doit permettre une contribution citoyenne aux travaux du CESER sur le compte administratif 2019 de la Région, et plus particulièrement sur son budget de fonctionnement et faire l'objet d'une réunion du CESER à l'automne, où sera présenté le rapport réalisé, en amont de l'Assemblée de la Région, qui se tiendra en novembre.

Nous avons fait savoir à la Présidente de la Région que nous acceptons la mission mais à des conditions que nous avons négociées ensemble le 19 novembre avec le Directeur Général des Services. Les vice-présidents délégués aux collèges, le président de la commission finances, la directrice des services et moi-même avons proposé une méthode inspirée de l'expérience du CESE dans le cadre de l'organisation du Grand débat national, où un groupe de citoyens avait été mis en place pour contribuer à l'avis du CESE "Fracture et transitions : réconcilier la France". Une note sur la méthode et le calendrier qui seront mis en place a été réalisée suite à cette rencontre, soumise à l'approbation du DGS de la Région, et présentée au Bureau du CESER le 2 décembre, qui l'a adoptée à l'unanimité. Une gestion collective de la proposition de la Région a permis une réponse collective et unanime.

Comment procéderons-nous après?

Le calendrier

Entre maintenant et février 2020, il y aura une concertation administrative pour choisir le cabinet-conseil qui aura pour rôle d'épauler le CESER, puis un appel d'offre sera lancé par la Région. Le compte administratif nous sera transmis en juin ; nous négocierons la possibilité d'obtenir les premiers chiffres un peu plus en amont.

Le rapport que nous réaliserons devrait être prêt pour une présentation en séance plénière du CESER fin septembre/début octobre 2020, idéalement avant le Congrès des Régions, qui aura lieu cette année à Montpellier, à cette même période. Il sera présenté par des co-rapporteurs CESER-Citoyen. Une valorisation du travail réalisé lors du Congrès des Régions est souhaitable. Puis ce rapport sera à présenter à l'Assemblée plénière du Conseil régional dédiée aux orientations budgétaires 2021, au mois de novembre.

Les instances de travail

Une Commission citoyenne et un Groupe de Travail Transversal (GTT) du CESER seront constitués.

Le cabinet conseil retenu nous aidera dans le choix du panel de citoyens (environ une trentaine de citoyens) qui composeront la Commission citoyenne qui sera mise en place. Nous veillerons à la représentativité de tous les départements (urbains, péri-urbains, ruraux), à la meilleure représentativité économique et sociale des habitants de la région, au respect de la parité femmes-hommes. Une formation au budget de la Région sera dispensée par le cabinet aux citoyens.
Le GTT sera composé des membres de la commission 8 "Finances" du CESER et de la Conférence permanente et de 8 à 10 volontaires de la Commission citoyenne.

Un groupe de travail technique, composé des administratifs du Conseil Régional et du CESER, accompagnera la mise en œuvre organisationnelle et méthodologique des travaux. Ce groupe sera reçu au CESE pour que lui soient présentées la méthode et l'organisation générale qui avaient été retenues lors de la mise en place du groupe citoyen ayant contribué à l'avis du CESE "Fracture et transitions : réconcilier la France".

Le GTT du CESER aura à produire l'avis en prenant en considération les travaux de la Commission citoyenne dont l'écriture sera prise en charge par le cabinet conseil et par l'équipe administrative du CESER. L'avis rendu devra être une source de plus-value pour le CESER et de reconnaissance de son rôle de deuxième Assemblée régionale (reconnaissance, image positive, etc.). Le Conseil Régional valorisera cet avis grâce à ses moyens de communication.

Par ailleurs, il est proposé de travailler le week-end, tout en respectant les conditions du code du travail, afin de permettre une meilleure participation de la population désignée et notamment la participation des personnes actives.

Vous serez tenus informés des avancées de la mise en route de cet audit : nom du cabinet retenu, méthode de désignation du panel des citoyens...

Budget primitif 2020

Donner notre avis sur le budget de la Région, nous sommes entraînés à cet exercice, puisque le Code général des collectivités territoriales impose à la Région de nous saisir sur tout document budgétaire pour recueillir notre avis obligatoire. Nous présentons ainsi ce matin un projet d'avis sur le BP 2020 de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

Je réitère mes remerciements à Claire FITA pour nous avoir présenté le projet de budget le 3 décembre, afin que nous puissions contribuer au mieux à la réflexion sur le sujet. Merci également aux vice-présidents de la Région et à leurs représentants qui nous ont éclairés sur les choix budgétaires faits dans le cadre des politiques sectorielles de la Région.

Un Budget primitif est un acte fondateur. C'est la validation de la feuille de route pour les 12 mois à venir de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée. Le CESER, comme chaque année, examine le projet de budget de la Région et fait part de ses observations et préconisations. Comme pour l'Avis rendu sur les Orientations budgétaires adopté le 12 novembre, l'exercice a été fait selon une nouvelle méthodologie mise en œuvre, axée sur 4 approches : nouveautés, continuités, ruptures, manques.

Un budget contraint

Le budget de la Région Occitanie pour 2020 s'établit à 3,530 Mds€, dont 530 M€ d'emprunt. 2,5 Mds€ devraient provenir de recettes de fonctionnement, 430M€ devraient relever des recettes d'investissement. L'expérience montre toutefois que la Région ne mobilise en réalité que très partiellement l'emprunt budgétairement autorisé chaque année. En 2018, il n'a représenté que 221,4 M€ sur les 545 autorisés. En 2019, ce devrait être 150 M€ seulement. La collectivité préfère recourir à ses fonds propres, issus de l'épargne, pour financer ses opérations d'investissement. Par ailleurs, la Région n'est autorisée par l'État qu'à n'augmenter ses dépenses de fonctionnement d'une

année sur l'autre que de 1,125% maximum. Dans une région qui voit sa population augmenter de 52 000 habitants supplémentaires chaque année, lesquels génèrent de nouveaux besoins, c'est une gageure qui suppose une extrême rigueur de gestion et des choix politiques.

Pour répondre aux besoins actuels et futurs de cette population qui est particulièrement touchée par le chômage, la pauvreté, la précarité, le décrochage scolaire, la Région a choisi de privilégier l'investissement, au détriment des interventions de fonctionnement. Elle contraint ainsi fortement ses dépenses de fonctionnement, afin de dégager chaque année davantage de capacité d'autofinancement. Le CESER regrette que cette épargne se constitue au détriment du soutien financier des acteurs du territoire qui participent à la mise en œuvre des politiques régionales.

La Région, fidèle à ses engagements, poursuivra en 2020 son programme d'action, qui sera basé sur deux axes : un modèle de développement juste et un modèle durable de développement. Le CESER évoque dans son projet d'avis les continuités, mais aussi les nouveautés, les ruptures et les manques qu'il relève dans le projet de budget et il formule des avis et préconisations.

2020, année de négociation du prochain CPER et de la programmation des fonds européens 2021-2027

L'année 2020 sera le moment de négocier avec l'État le Contrat de plan État-Région et, avec l'Union Européenne, la prochaine dotation régionale en fonds européens qui bénéficieront au développement du territoire et à sa population pour les 6 prochaines années ; la concertation a été lancée lundi 16 décembre, à Carcassonne ; j'y ai représenté le CESER.

L'annonce d'une loi de déconcentration, de décentralisation et de différenciation

La déconcentration désigne la délégation d'un pouvoir ministériel à un préfet. La décentralisation transfère un pouvoir de l'État à une collectivité. La différenciation est un concept nouveau, qui consacre le droit, à une collectivité, d'exercer à titre dérogatoire et de façon pérenne, une compétence ne relevant normalement pas de son périmètre. Le CESER s'interroge sur les choix que fera la Région pour mettre à profit cette nouvelle latitude, au bénéfice du développement équilibré et solidaire des territoires régionaux urbains et ruraux, d'une action synergique avec les Métropoles et les autres collectivités, et d'une action résolue en faveur de l'inclusion sociale et professionnelle des populations les plus fragiles.

S'agissant de l'annonce d'un nouvel acte de décentralisation, le CESER s'interroge : quelles nouvelles compétences pour les Régions et, surtout, avec quels moyens, au regard des limites croissantes qui sont opposées à leur libre administration ? Outre la contrainte budgétaire qui limite son action, le Conseil constitutionnel, dans sa décision n°2017-760 du 18/01/2018, a en effet estimé que l'objectif de réduction de la dette publique poursuivi par le Gouvernement prévalait sur le principe constitutionnel de libre administration des collectivités.

J'ai la responsabilité d'animer un groupe de travail au plan national.

<u>Les outils budgétaires émergents, innovants</u>

La commission Finances s'est autosaisie sur les outils budgétaires émergents. Cette contribution a pour objectif d'apprécier la pertinence et la plus-value de ces outils pour les collectivités ou pour les publics bénéficiaires. **Ont été ainsi évoqués dans ce cadre les obligations vertes et sociales,**

alternatives à l'emprunt bancaire pour financer les investissements régionaux, les budgets participatifs, qui associent un public-cible au processus de choix d'un projet d'investissement à financer, ainsi que les budgets sensibles au genre, qui visent à conscientiser l'impact des interventions financières des collectivités sur l'aggravation ou sur la réduction des inégalités de genre dans la société.

À la mode auprès des collectivités, le nombre de budgets participatifs se multiplie en France. La Région Occitanie a pour ambition d'être une Région ouverte, innovante, citoyenne à travers la Charte Régionale de la Citoyenneté active. Dans une logique de pédagogie à la décision publique et d'écoute active des idées et besoins de ses habitants, la Présidente de la Région a ainsi initié plusieurs « budgets participatifs » en 2018 et en 2019, qui associent des citoyens volontaires et forces de proposition au choix d'opérations d'investissement destinés à améliorer leur cadre de vie ou les services dont ils bénéficient. Les lycéens des lycées publics volontaires ont ainsi pu proposer et voter pour des projets d'aménagement de leur lycée. Ainsi expérimenté d'abord au niveau des lycées, ce dispositif a en effet ensuite été étendu à l'ensemble des habitants sur tout le territoire puisqu'en 2019, des budgets participatifs sur les thématiques de la montagne, du climat, ou encore d'initiatives locales visant à promouvoir la citoyenneté mondiale sont lancés. Ainsi, le budget participatif de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée se différencie des autres car c'est le premier à l'échelle d'une Région. L'objectif à terme, en étendant cette expérience à d'autres politiques régionales, est d'y consacrer 1% des dépenses d'intervention de la Région.

Le dispositif budget participatif est un exercice mené habituellement par les communes, qui assurent la maîtrise d'ouvrage des idées déposées par les habitants. La Région n'a pas cette compétence directe. L'idée générale est donc de permettre aux citoyens de proposer des projets d'une part et de les faire voter d'autre part pour ceux qu'ils veulent voir être réalisés.

En 2018, la Région Occitanie s'est lancée dans une opération de diversification de ses ressources d'emprunt en recourant pour la première fois et pour un montant de 200 M€ au dispositif des obligations « vertes et sociales » dites « Green and Social Bonds », apparu sur le marcher financier mondial en 2008 pour financer des opérations d'investissement contribuant à lutter contre les effets du réchauffement climatique. Cette spécialisation innovante d'un produit financier mondial au service d'un intérêt général planétaire était inattendu et a connu un succès grandissant, qui ne se dément pas et qui est encore promis à croître.

Déjà, dans son avis sur les OB 2020, le CESER a préconisé à la Région de s'emparer d'un autre outil émergent, le « budget sensible au genre ». Il s'agit pour la collectivité de vérifier l'impact de ses financements sur l'aggravation ou sur la diminution des inégalités entre les femmes et les hommes dans la société. Cette démarche vise à atteindre une égalité réelle, par exemple dans les aides attribuées à l'installation des agricultrices et des agriculteurs, ou dans les aides accordées au domaine sportif. Le CESER préconise à la Région d'adopter, dès 2020, des indicateurs chiffrés genrés sur ces deux politiques régionales, à renseigner lors de leur saisie par les services instructeurs en charge du versement des aides correspondantes.

Ces actions décidées par la collectivité ne revêtent pas de caractère obligatoire. Elles expriment les valeurs et l'engagement volontaire de la Région dans l'atteinte d'objectifs d'intérêt général, en réponse à des besoins émergents.

La contribution du CESER sur les outils budgétaires émergents explore la plus-value et les limites de ces trois outils budgétaires émergents que sont les obligations vertes et sociales, le budget sensible au genre et le budget participatif, qui connaissent, pour l'heure, de timides prémices dans les pratiques publiques françaises, qui en présentent peu de cas d'illustration.

Ces outils subordonnent l'action publique à la prise en compte d'objectifs et d'une grille de lecture qui leur sont a priori extérieurs. Cela dénote le sentiment d'urgence ou d'importance accordé à la réalisation de ces objectifs. Les représentants élus et les représentants de l'État cherchent à l'évidence des réponses aux différentes problématiques posées et sont poussés à agir par des enjeux qui s'imposent désormais comme majeurs.

En conclusion, le Bureau du 2 décembre 2019, réuni à Montpellier, a eu l'occasion de débattre des discriminations, regrettant que les organisations syndicales n'aient pas été invitées, le 27 novembre, à la journée d'échanges « S'engager pour l'égalité : agir contre les discriminations dans l'emploi » qui a eu lieu à Narbonne, ainsi que de la problématique des violences faites aux femmes, en invitant le sénateur de l'Aude Roland COURTEAU, auteur de plusieurs lois sur ces questions. Je vous proposerai d'examiner ensemble comment notre Assemblée peut faire de cette question un thème de mobilisation et de veille. La lutte contre le racisme et l'antisémitisme sera aussi abordée !

Je vous remercie.

AVIS DU CESER
SUR LE BUDGET PRIMITIF 2020
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Avis adopté

Rapporteure : **Madame Annie BERAIL**

Suffrages exprimés : 138
Pour : 128
Abstentions : 10

Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Cet Avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission
« Finances – Politiques contractuelles – Europe – Suivi et évaluation des politiques publiques »

Le Bureau

Président
Bruno LAFAGE
Vice Président
Henri SALLANABE
Secrétaire
Geneviève TAPIÉ

Les membres

Jean-Pierre ARCOUTEL
Yves BAILLEUX-MOREAU
Simone BASCOUL
Annie BERAIL
Jean-Marie BEZ
Nathalie CASALÉ
Serge CRABIÉ
Bruno DUMAS
Jean FUENTES
Sophie GARCIA
Pierre-Jean GRACIA
Michel GUIRAL
Claudie HOUSSARD
Anne-Rose LE VAN
Béatriz MALLEVILLE
Sabine MASERATI
Odile MAURIN
Valérie MAZOUIN
Dominique MICHEZ
Jean-Jacques MINANA
Pierre MOURET
Laurent NGUYEN
Florian PASCUAL
Nathalie PINELLI
Thomas PORTES
Florence PRATLONG
Olivier-Ronan RIVAT
Géraldine RUSCASSIER
Karen SERRES
Luc TOUCHET
Julien TUFFERY
Sabine VENIEL-LE NAVENNEC
Amélie VIGROUX

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

I. UN BUDGET 2020 TRÈS MAJORITAIREMENT DANS LA CONTINUITÉ 3

I.1. Une stratégie financière qui poursuit son cap 3

I.1.1. Le maintien d'un affichage conséquent en matière d'investissement 3

I.1.2. Une gestion extrêmement prudentielle des recettes et des dépenses 4

Les recettes 5

L'autofinancement brut prévisionnel : 383,1 M€ 5

L'emprunt d 'équilibre : 534,4 M€ 5

Les dépenses 5

Les dépenses d'équipement et d'investissement 5

Les dépenses de personnel 5

Les focus sur les outils budgétaires émergents 6

Le remboursement de la dette 6

I.1.3. Une contraction excessive des dépenses de fonctionnement 6

Le plafonnement de l'augmentation des dépenses de fonctionnement 6

I.2. Des politiques territoriales pérennes en lien direct avec les compétences de la collectivité. 7

Axe 1 du BP 2020 : un modèle de développement juste : 2,3 Md€ d'AP/AE – 1,9 Md€ de CP 7

L'Éducation et la Jeunesse 7

L'emploi, la formation professionnelle et l'apprentissage 9

Les solidarités, les services publics, la vie associative et le logement 11

La politique urbaine et la politique de la ville 12

L'action territoriale 12

Les transports et les infrastructures 12

Les infrastructures portuaires et les canaux 12

La montagne et la ruralité 13

Le sport 13

La culture, le patrimoine, les langues catalane et occitane, l'information citoyenne 13

Axe 2 du BP 2020 : un modèle durable de développement : 1,1 Md€ d'AP/AE – 906 M€ de CP 14

La transition écologique et énergétique, la biodiversité, l'économie circulaire et les déchets 14

L'agriculture, l'agroalimentaire, la viticulture et l'alimentation 14

L'eau, les milieux aquatiques et la prévention des risques d'inondation 16

L'aménagement, le foncier, l'urbanisme 16

L'industrie, Les Services aux entreprises, l'économie de proximité 16

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation 17

L'économie touristique et le thermalisme 18

II. NOUVEAUTÉS 19

Axe 1 du BP 2020 : un modèle de développement juste : 2,3 Md€ d'AP/AE – 1,9 Md€ de CP 19

L'emploi, la formation professionnelle et l'apprentissage 19

Les solidarités, les services publics, la vie associative et le logement 20

L'égalité femmes-hommes 20

La politique urbaine et la politique de la ville 20

Les transports et les infrastructures 21

Les infrastructures portuaires et les canaux 21

La montagne et la ruralité 22

Le sport 22

Axe 2 du BP 2020 : un modèle durable de développement : 1,1 Md€ d'AP/AE – 906 M€ de CP.....22
La transition écologique et énergétique, la biodiversité, l'économie circulaire et les déchets 22
L'agriculture, l'agroalimentaire, la viticulture et l'alimentation.....23
L'eau, les milieux aquatiques et la prévention des risques d'inondation.....23
La « croissance bleue » et le Plan littoral 21.....23
L'aménagement, le foncier, l'urbanisme.....23
L'industrie, les Services aux entreprises, l'économie de proximité 24
L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.....25
L'économie touristique et le thermalisme.....25

III. RUPTURES / ACHÈVEMENTS 27
Axe 1 du BP 2020 : un modèle de développement juste : 2,3 Md€ d'AP/AE – 1,9 Md€ de CP 27
L'emploi, la formation professionnelle et l'apprentissage.....27
La politique urbaine et la politique de la ville 27
Les transports et les infrastructures 27

Axe 2 du BP 2020 : un modèle durable de développement : 1,1 Md€ d'AP/AE – 906 M€ de CP.....28
L'agriculture, l'agroalimentaire, la viticulture et l'alimentation.....28
Économie de proximité 28

IV. MANQUES ET PRÉCONISATIONS.....29
Préconisations générales.....29
Présentation du document régional sur le Budget Primitif.....29

IV.1- Évaluation 29

IV.2- Un défaut de transversalité 30
L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.....30
L'éducation et la Jeunesse : Une politique jeunesse peu lisible.....30
Le sport : développer la pratique du sport chez les personnes âgées.....30
L'égalité femmes-hommes.....30
Les solidarités, les services publics, la vie associative et le logement.....31

IV.3- Le soutien des filières.....32
L'agriculture, l'agroalimentaire, la viticulture et l'alimentation 32
La « croissance bleue » et le Plan littoral 21.....32
L'industrie, les Services aux entreprises, l'économie de proximité.....33

IV.4- CPER 2021-2027 34

CONCLUSION 35
Le CESER, partenaire éclairé et éclairant de la Région 35
Une demande d'amélioration de la présentation et de la précision financière des actions prévues.....35
Le souhait d'une meilleure lisibilité des politiques régionales par grands domaines.....36
La nécessaire évaluation des politiques publiques.....36
Points de vigilance.....37
Infrastructures portuaires.....37
Sobriété énergétique 37
Mise en accessibilité 37
Outils budgétaires émergents 37
L'anticipation de 2020 : CPER, Fonds européens.....37
Un nouvel acte de décentralisation pour quoi faire ?.....38

ANNEXES.....43
Les deux chantiers régionaux.....43

Solidarité, services publics, vie associative et logement 44
Agriculture, agro-alimentaire et vitivculture 44
Culture, communication, patrimoine, langues catalane et occitane 45
Information citoyenne 45
Éducation, jeunesse 46
International, Europe, coopération au développement 46
Transition énergétique, biodiversité, économie circulaire et déchets 47
Emploi, formation professionnelle, apprentissage 48
Industrie et services aux entreprises 49
Transports et infrastructures 50
Aménagement du territoire 51
Enseignement supérieur, recherche, innovation 52
Politique urbaine, politique de la ville 21 52
Économie touristique, thermalisme 53
Économie de proximité 53
Égalité Femmes - Hommes 54
Montagne et ruralité 54
Sport 55
La « croissance bleue » et le Plan Littoral 21 55
Eau, milieux aquatiques et prévention des risques d'inondation 56

GLOSSAIRE 59

INTRODUCTION

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a présenté son projet de Budget Primitif 2020 au Conseil économique, social, environnemental régional (CESER), le 3 décembre dernier, en vue de recueillir son avis, conformément à ce que prévoit la loi. La Commission du CESER en charge des Finances a rédigé le présent Avis en réponse au courrier de saisine de la présidente de la Région reçu en date du 6 décembre 2019. L'ensemble des commissions sectorielles du CESER y a contribué. Il a été adopté par vote en Assemblée plénière le 17 décembre 2019.

Le présent avis exprime les analyses, commentaires et préconisations de la société civile, institutionnellement représentée par le CESER, sur les priorités d'action définies par la collectivité régionale dans le cadre de ses Orientations Budgétaires 2020 et sur leur prévision de financement. Ils sont ci-après présentés selon une grille de lecture mettant en exergue :

-Les continuités ;
-Les nouveautés prévues par la Région ;
-Les ruptures de politiques territoriales ;
-Les manques relevés par le CESER au regard des réalités territoriales et les préconisations relatives à ces manques.

Au travers de ses commentaires et de ses préconisations, le CESER Occitanie contribue à l'administration de la région et à la définition d'un projet de territoire porteur de sens, en phase avec les enjeux mondiaux, européens, nationaux et locaux qu'il identifie comme prégnants.

I. UN BUDGET 2020 TRÈS MAJORITAIREMENT DANS LA CONTINUITÉ

I.1. Une stratégie financière qui poursuit son cap

I.1.1. Le maintien d'un affichage conséquent en matière d'investissement

Pour faire face à ses nombreuses compétences en matière d'inclusion sociale et professionnelle, d'accès aux services, d'éducation, de formation professionnelle, d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, d'infrastructures, d'équipements, de développement économique des entreprises et des filières régionales et aux nombreux enjeux qui s'y attachent, la Région a défini, dès 2016, date de la fusion des deux régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, une stratégie financière axée sur une forte capacité d'investissement.

La Région assoit cette capacité d'investissement sur une forte maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, qui plus est contrainte par un plafonnement gouvernemental de l'augmentation des dépenses de fonctionnement possible d'une année sur l'autre.

Le caractère dynamique de 45% de ses ressources budgétaires assises sur le transfert par l'État d'une fraction de recettes fiscales nationales et le contexte conjoncturel favorable à la consommation soumise à TVA génèrent une augmentation moyenne des recettes régionales de 2,2% par an.

Le plafonnement par l'État de l'augmentation des dépenses de fonctionnement de la collectivité à 1,125 % d'une année sur l'autre ne permet pas de consommer la totalité de ces recettes nouvelles. Celles-ci viennent abonder la capacité d'autofinancement de la collectivité et sont réaffectées par la collectivité à la section d'investissement, en vue de financer les opérations de construction et d'achat d'équipements nécessaires au territoire.
La collectivité dispose ainsi d'une trésorerie qui lui permet de ne recourir que très partiellement à l'emprunt, lequel augmenterait l'encours de la dette régionale et la charge financière de la dette. Cette stratégie permet à la collectivité de poursuivre un programme d'investissements ambitieux tout en maîtrisant son désendettement. La capacité de désendettement de la Région est de 4 ans seulement.

La collectivité réserve toutefois la procédure de l'emprunt à la réalisation d'investissements dont l'amortissement se compte en décennies, tels que la construction des lycées, et profite des taux d'intérêt historiquement bas pour réaliser des levées de fonds à bas prix.

I.1.2. Une gestion extrêmement prudentielle des recettes et des dépenses

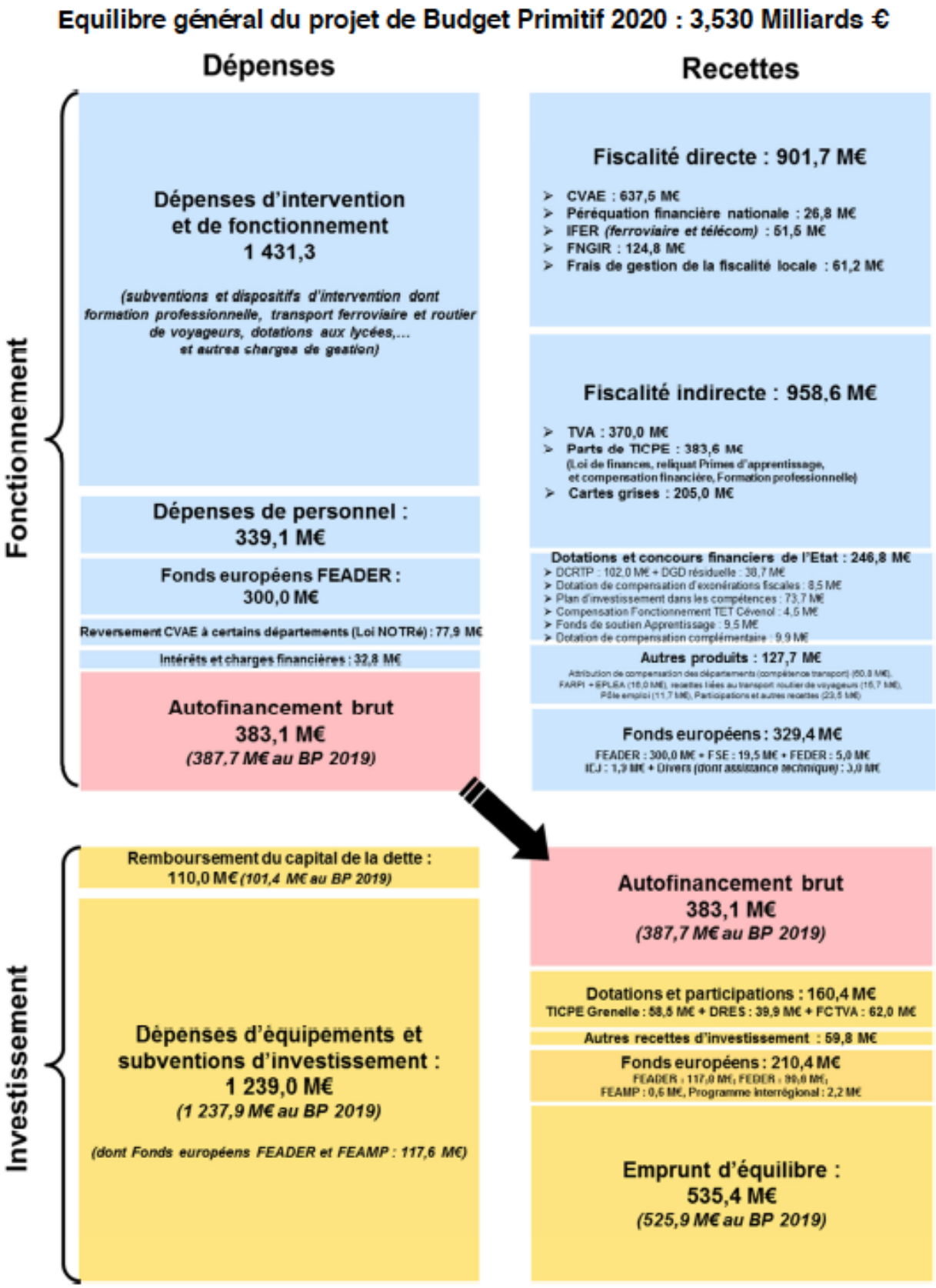

Les recettes :

L'autofinancement brut prévisionnel : 383,1 M€

Prévu au BP 2018 :	358,6 M€
Réalisé au CA 2018 :	483,7 M€
Prévisionnel au BP 2019 :	387,7 M€
Atterrissage prévisionnel fin 2019[1] :	500,0 M€
Prévisionnel BP 2020 :	383,1 M€

La prévision régionale de l'autofinancement brut est chaque année sous-dimensionnée au regard du résultat finalement constaté au compte administratif et de la stratégie d'investissement de la collectivité.

L'emprunt d 'équilibre : 534,4 M€

Prévu au BP 2018 :	545,0 M€
Réalisé au CA 2018 :	210,0 M€
Prévisionnel au BP 2019 :	525,9 M€
Atterrissage prévisionnel fin 2019[1] :	150,0 M€
Prévisionnel BP 2020 :	535,4 M€

La prévision des recettes est sous évaluée au vu, notamment, de l'effet base des recettes issues de ressources fiscales dynamiques. Ce qui permet in fine à la Région de limiter son recours effectif à l'emprunt.

Les dépenses :

Les dépenses d'équipement et d'investissement

Les dépenses d'équipement et d'investissement restent présentées à un niveau élevé de 1,230 Md€. Mais le taux de réalisation des investissements dont la Région n'est pas maître d'ouvrage n'est que de 60%. Le taux moyen global de réalisation des investissements devrait atteindre 80%, ce qui explique un atterrissage fin 2019 de l'emprunt d'équilibre prévu à 150 M€ seulement. Le prévisionnel de l'emprunt d'équilibre, fixé à 535,4 M€ au BP 2020 est donc, en conséquence, une limite haute largement surévaluée.

Les dépenses de personnel

Le CESER note une présentation particulièrement détaillée des dépenses de fonctionnement de l'institution et s'en réjouit, probablement en prévision de l'audit citoyen sur le budget régional qui sera organisé et piloté par le CESER en septembre 2020, suite à la saisine de la présidente de la Région qui a souhaité confier cette mission au CESER.

Il serait désormais souhaitable que l'ensemble des éléments du compte administratif (CA) soit accessible en Open Data, afin que le CESER, qui pilotera la consultation citoyenne, puisse exploiter et analyser facilement les données.

Un projet d'audit citoyen sur les dépenses de fonctionnement de la Région

Il est noté avec grande satisfaction la référence dans le document budgétaire 2020 que le CESER pilotera cet audit sur la base du compte administratif de l'année écoulée, sur lequel le CESER produit chaque année une contribution destinée à éclairer l'avis sur les Orientations Budgétaires de l'année suivante.

[1] *La notion d'atterrissage correspond à la prévision de la réalisation effective. Sa valeur a été indiquée par la Région lors de la séance de présentation du projet de budget primitif au CESER.*

Les focus sur les outils budgétaires émergents

Le CESER se satisfait du focus très détaillé présenté sur les budgets participatifs. Le CESER sollicite une communication de l'exécution précise des budgets participatifs en cours d'année.

Le CESER note l'absence d'évocation des obligations vertes et sociales dont l'émission innovante en 2018 avait motivé un focus particulier. Le Budget Primitif 2020 ne mentionne pas d'intention de nouveau recours aux obligations vertes en 2020. La Région n'exclut toutefois pas d'y recourir. Le CESER note que le premier « reporting » d'étape sur l'émission des obligations 2018 lui sera communiqué avant la fin du mois et l'attend avec intérêt.

Le CESER regrette l'absence de prise en compte de sa préconisation déjà formulée en vue de l'intégration dans le plan régional pour l'égalité réelle des femmes et des hommes de la pratique de budgets sensibles au genre pour laquelle deux champs d'expérimentation avaient été proposés : le sport et l'agriculture. Il réitère cette demande et réaffirme son intérêt en vue de la réalisation effective du principe d'égalité réelle.

Sur ces trois outils budgétaires émergents, le CESER renvoie la Région à la contribution qu'il présentera en Assemblée plénière le 17 décembre 2019, qui explore précisément la plus-value et les limites de ces dispositifs.

Le remboursement de la dette

Prévisionnel BP 2020 dont :	143,1 M€
- remboursement du capital :	110,0 M€
- charge de la dette :	32,0 M€
Capacité de désendettement :	4 ans

La capacité de désendettement de la Région reste excellente. Le CESER réaffirme que la Région dispose de marges de manœuvres favorables à la réalisation des investissements utiles aux territoires.

I.1.3. Une contraction excessive des dépenses de fonctionnement

Le plafonnement de l'augmentation des dépenses de fonctionnement

Malgré le choix politique de ne pas signer avec l'État le contrat qui vise à contraindre l'augmentation de ses dépenses de fonctionnement, la Région Occitanie respecte le plafonnement réglementaire que ce dernier lui impose.

Le respect des obligations légales est à porter au crédit de la collectivité. Néanmoins, le CESER regrette un zèle qu'il considère excessif en la matière, la Région contraignant ses dépenses de fonctionnement en-deçà même du plafond défini par l'État, s'infligeant ainsi une contrainte aggravée. Or les crédits de fonctionnement pourraient utilement financer des actions territoriales portées par des acteurs territoriaux parties prenantes des politiques territoriales de la Région, au bénéfice des populations, des organismes et des territoires.

I.2. Des politiques territoriales pérennes en lien direct avec les compétences de la collectivité

Axe 1 du BP 2020 : un modèle de développement juste : 2,3 Md€ d'AP/AE – 1,9 Md€ de CP

L'éducation et la jeunesse

L'éducation et la jeunesse, ainsi que l'emploi, la formation professionnelle et l'apprentissage correspondent aux plus grands postes de dépenses pour la Région Occitanie.
Le CESER souligne l'effort de la Région en direction des jeunes et note sa volonté de « favoriser l'égalité des chances, lutter contre les déterminismes sociaux, offrir des conditions d'études de qualité, respectueuses de l'environnement et développer la participation citoyenne des jeunes ».
Mais de manière générale, le CESER interroge la manière dont évoluent les relations avec les partenaires présents de longue date sur le territoire (corps intermédiaires, dont associations, chambres consulaires, syndicats…) et regrette la tendance récurrente à contourner ces acteurs, voire à remettre en cause leur légitimité à agir en reprenant leurs actions.

Le CESER prend acte du fait que pour la mise en œuvre de son budget 2020, la Région doit faire face aux conséquences de la réforme des lycées, qui impacte de nombreux dispositifs régionaux.

De manière globale, le CESER prend note de la poursuite des orientations de la politique éducative adoptée par la Région en 2019 et qui inscrit comme prioritaires la préservation du pouvoir d'achat des familles et l'émancipation des lycéens et des apprentis.

La construction et la rénovation des lycées

Le CESER prend acte de la politique volontariste de la Région en matière de construction de nouveaux lycées afin de répondre aux enjeux démographiques du territoire (arrivée de 3 400 nouveaux lycéens sur la période 2015-2019). 5 lycées ont été ouverts depuis 2016, et 5 autres lycées seront construits sur la période 2019-2022 : Gignac (34), Cazères (31) qui ouvriront à la rentrée 2020, et Gragnague (31), Sommières (30) et Cournontéral (34), qui seront livrés en 2021-2022. Le CESER félicite la Région de ces investissements importants pour l'éducation et l'avenir de la jeunesse et se réjouit que tous ces nouveaux lycées publics soient des établissements à énergie positive, car la collectivité à un rôle d'exemplarité à jouer.

Le CESER constate la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement qui permet la poursuite des travaux de réhabilitation dans les lycées (extensions, mises aux normes, accessibilité, amélioration des performances énergétiques…), et salue la mise en œuvre d'actions fortes en matière de développement durable, comme la construction de chaufferies bois, l'investissement dans la géothermie, la mise en conformité des installations de combustion d'une puissance supérieure à 1MW visant à réduire les émissions de certains polluants dans l'atmosphère et améliorer la qualité de l'air intérieur des bâtiments.

Le CESER alerte toutefois la Région sur l'importance de bien calibrer les lycées en construction via une prospective fine, bien qu'il ait conscience de la difficulté d'évaluer les flux. Les réformes en cours ont un impact sur le bâti qui ne peut être ignoré, par exemple sur la taille des classes (des classes de 36 élèves n'ayant par exemple pas été prévues par le passé).

Conditions d'études optimales

La France reste dans la moyenne du classement PISA, qui évalue tous les 3 ans depuis l'an 2000 les compétences en sciences, mathématiques, et compréhension de l'écrit des élèves âgés de 15 ans. Selon ce sondage, notre pays conserve cependant un gros point noir : les inégalités sociales très

fortes, que le système d'éducation non seulement ne parvient pas à réduire, mais aggrave. Le CESER retient la volonté de la Région de consacrer l'année 2020 à la lutte contre les déterminismes sociaux.

Le CESER note l'évolution positive des dotations de fonctionnement des lycées pour faire face à la pression démographique et à l'envolée des taxes énergétiques, il approuve également le soutien au renouvellement et à la modernisation des équipements pédagogiques des lycées.

Le CESER prend acte de la poursuite de la labellisation numérique des lycées et de la volonté régionale d'atteindre le « 100% labellisé » qui se traduira, au-delà du dispositif l'Ordi, par un renforcement des débits internet sur l'ensemble du territoire et le déploiement du WIFI dans les zones pédagogiques. Il tient cependant à alerter la Région sur l'importance de ne pas s'engager dans le « tout numérique », celui-ci pouvant constituer un obstacle éducatif contre-productif s'il est mal utilisé. La proximité humaine, l'accompagnement physique des jeunes restent fondamentaux.

Enfin, le CESER relève que le nouvel Espace Numérique de Travail harmonisé, commun à tous les départements de la Région (département Haute-Garonne excepté), aux 2 Rectorats et à la DRAAF, s'enrichira de contenus dédiés à l'information-métiers en 2020.

Soutien au pouvoir d'achat des familles

Le CESER félicite la Région du succès du dispositif Carte Jeune, conforté et étendu à d'autres aides très appréciées par les familles, comme la prise en charge des transports pour les internes, la mise en place des bons plans culture-sport et la prise en charge de formations aux premiers secours.

Le CESER prend note de l'amplification de l'action de la Région en faveur de la santé alimentaire, d'une restauration de qualité et respectueuse de son environnement, via le programme « l'Occitanie dans mon assiette », destiné à favoriser l'acquisition de produits de proximité et de qualité.

Le CESER constate la volonté de la Région d'accompagner les familles en difficultés sociales par le fond régional d'aide à la restauration scolaire (FRAR). Le CESER souhaite une meilleure connaissance du dispositif en favorisant une communication plus large et multi partenariale (membres de la communauté éducative : administration, enseignants, collectivités, représentants de parents et des élèves, etc.). Le CESER demande que des évaluations de l'utilisation de ces aides soient faites dans le cadre des Conseils d'Administration des lycées.

Participation active à la vie publique régionale

Le CESER note que le Conseil Régional des Jeunes (CRJ), installé en juin 2018, poursuivra et renforcera son action en 2020 à travers ses tous premiers projets propres, dont « les prix du CRJ », et il souhaite que le CRJ tienne compte des organisations existantes, en particulier les acteurs de jeunesses, et les associe à ses travaux. Il demande à être mise en relation avec le CRJ, et évaluera les moyens qui lui seront dédiés en 2020 lors du vote du compte administratif.

Un soutien réaffirmé à l'engagement des jeunes

Le CESER retient que le document du BP affirme le souhait de la Région de poursuivre une politique dynamique sur la question de la jeunesse en soutenant les divers acteurs qui interviennent auprès de ces publics : champ de l'éducation et associations d'éducation populaire en particulier. Il regrette néanmoins que le rôle des têtes de réseaux associatifs ne soit pas valorisé et identifié dans le budget par des moyens dédiés, et soulève la nécessité de réaffirmer l'importance de leur rôle et de leur partenariat avec la Région. La Région ne doit pas craindre d'affirmer son soutien et la légitimité des corps intermédiaires dans leur fonction de représentation et d'interlocuteur des politiques publiques.

Le CESER note avec intérêt la volonté de la Région de favoriser en particulier l'implication des jeunes dans la définition des politiques qui les concernent, et l'engagement civique avec notamment la mise en œuvre de budgets participatifs qui seront poursuivis par un appel à candidatures en 2020. Le CESER sera attentif à la manière dont ces actions innovantes, qui visent à favoriser la citoyenneté et la participation active des jeunes, sera réalisée. Il demande que la Région apporte des précisions quant au chiffrage et au fléchage de ces budgets participatifs, et demande à avoir des précisions méthodologiques sur la mise en œuvre de cette forme de participation civique. Il demande expressément un retour d'expérience sur le sujet.

Enfin, le CESER note la poursuite de l'effort en faveur du Service Civique mais regrette que celui-ci soit centré sur les milieux urbains et pense qu'il devrait être davantage vu comme un objet de cohésion territoriale.

L'emploi, la formation professionnelle et l'apprentissage

La formation professionnelle

La formation professionnelle est une des compétences majeures de la Région. Dans un contexte de réformes qui sont venues bousculer cette compétence, l'action de la Région s'articule autour de 3 piliers :

-la justice sociale,
-l'appui au développement économique,
-la prise en compte de la diversité des territoires.

Emploi

Concernant l'emploi, le CESER est attaché à l'idée qu'il s'agit d'une politique nationale, qui doit le rester. Néanmoins, Il salue l'accompagnement financier des acteurs économiques que réalise la Région pour le maintien et le développement de l'emploi régional. Le maillage territorial n'étant pas assuré, la Région a un rôle important à jouer en matière de coordination des acteurs sur l'ensemble de la région.

Pour autant une partie de la région détient le triste record de France du taux de chômage : cœur d'Hérault (Agde-Pézenas Clermont l'Hérault, portes de Béziers : 14%) et Pyrénées-Orientales (plus de 15%) en particulier. La création d'emplois et le maintien d'emplois doivent donc être aussi une préoccupation majeure de la Région qui doit tout mettre en œuvre, à son niveau, pour lutter contre le chômage. Le CESER préconise que des actions ciblées soit mises en œuvre par la Région pour agir sur ces taux et sur l'emploi dans ces 2 départements, s'appuyant sur le projet d'expérimentation de pilotage de la gouvernance régionale de Pôle Emploi.

Le CESER demande à la Région de s'intéresser au dispositif « territoire zéro chômeur de longue durée », d'engager une évaluation ex ante, auquel il souhaite être associé, afin d'en poursuivre l'expérimentation.
Le CESER demande que la Région prenne en compte le pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique (IAE) qui va permettre la création de nombreux emplois en Occitanie, en s'appuyant sur l'ouverture de marchés posés et le soutien à la formation.

En ce qui concerne les autorisations d'engagements, notamment sur le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI), nous avons noté avec satisfaction que tous les engagements du PPI 2016-2021 seront engagés avant fin 2020 et que le prochain PPI sera majoré de 30 M€. Le CESER sera très vigilant quant à l'utilisation de ces autorisations d'engagement. En effet à la lecture des précédents comptes administratifs, on constate que toutes les autorisations d'engagement ne sont pas

consommées. Le CESER souhaiterait être informé sur les politiques qui n'ont pas été menées à leur terme.

Le CESER souhaiterait l'extension de l'éligibilité du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) à de nouveaux dispositifs, afin notamment :

-De développer les formations aux savoir-être dans les entreprises industrielles,
-D'accompagner les entreprises vers l'industrie 4.0,
-Et de valoriser l'apprentissage comme moyen privilégié de mise en cohérence de l'offre et de la demande de formation, de pourvoir aux emplois non pourvus et de réduire le chômage.

Accès à la qualification en faveur des demandeurs d'emploi

Des dispositifs pré-qualifiants très ciblés sont mis en œuvre : LECTIO (lutte contre l'illettrisme), les écoles régionales de la deuxième chance (ER2C), Avenir (en faveur des détenus), ou Projet PRO. Pour lutter contre les inégalités territoriales, la Région déploie son offre de formation sur l'ensemble du territoire et renforce le dispositif de formation à distance. Si le CESER reconnaît que la Formation à distance peut d'une certaine manière répondre à l'éclatement des territoires ruraux, aux problèmes d'aménagement du territoire, de mobilité et de logement, il n'oublie pas que la formation sur le terrain reste fondamentale. Par ailleurs, le CESER souhaiterait avoir connaissance d'une évaluation quantitative et qualitative des résultats de la formation à distance.

Le CESER note qu'en 2020 le Plan régional de formation (PRF) 2019-2022 sera renforcé par le Pacte régional Occitanie et par l'offre de formation collective de Pôle Emploi, au travers d'actions nouvelles telles que :

- « Innov'emploi modernisation » qui devrait permettre la montée en compétences des formateurs,
- L'Observatoire 4.0 qui va comparer en temps réel le contenu des offres d'emploi avec les savoirs et les compétences développés dans les formations,
- L'application ANIE pour la recherche de stages,
- Le projet « e-learning tourisme ».

Le CESER prend acte du fait que la Région et Pôle Emploi ont défini le cadre des achats de formation dans une convention de partenariat financier, et retient que la Région se consacre aux achats collectifs de formation, et Pôle Emploi au soutien des demandes individuelles de formation.

Le CESER s'interroge sur l'uniformisation du mode de gestion des Ecoles Régionales de la 2ème Chance sur l'ensemble du territoire, visiblement reportée à une date ultérieure.

Offre de service ressources humaines pour les entreprises

Le CESER s'interroge sur la pertinence de la démarche régionale en matière d'accompagnement des entreprises de la Région avec le déploiement de l'offre de services Ressources Humaines, et regrette qu'elle soit budgétairement imputée sur la ligne Emploi, et non sur la ligne Développement économique. Au vu des restrictions budgétaires actuelles pesant sur le budget de la Région, le CESER regrette la redondance d'actions entrant en concurrence avec celles qui existent déjà, mises en œuvre par des acteurs existants et compétents, présents sur l'ensemble du territoire dans leur diversité (chambres consulaires, branches professionnelles, services publics, associations…).

Les formations sanitaires et sociales

Le projet de BP 2020 montre l'ambition forte de la Région Occitanie en matière de formations sanitaires et sociales, qui s'inscrit dans la déclinaison du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS) 2017-2021, le CESER suivra avec attention la poursuite de son déploiement pour

former en Occitanie des professionnels de la santé et en travail social au service des besoins de nos concitoyens.
Le CESER considère avec satisfaction la prise en compte par la Région de la nécessité d'un appareil de formation proche des besoins formation-emplois des territoires, afin d'y attirer des professionnels.

Néanmoins, si la Région Occitanie continue de financer des formations sanitaires et sociales de qualité et de proximité à prix universitaire pour la plupart, il subsiste des inégalités majeures de financement entre les 2 parties du territoire (est et ouest), qui nuisent à l'égalité d'accès aux formations.

Le CESER note l'inscription de crédits supérieurs à l'an passé en raison de la précarité croissante des apprenants. Il se réjouit donc de la revalorisation du montant des bourses qui consistent à garantir la qualité de vie des apprenants.

Le CESER soutient l'action de la Région qui vise à accompagner les instituts de formations sanitaires autorisés et de formation en travail social agréés par la Région, et à accompagner la modernisation, la mise en sécurité et l'accessibilité des établissements de formation.

Enfin, le CESER prend note de la volonté de la Région de vouloir contribuer à attirer dans les territoires et/ou secteurs en tension des professionnels pour répondre aux besoins des populations et des territoires, en poursuivant la signature de « contrats de fidélisation » des élèves aides-soignants.

Les solidarités, les services publics, la vie associative et le logement

Les aides au logement et à l'habitat social

Ces aides s'inscrivent au chapitre des continuités. Cela étant, le CESER se félicite que le Conseil Régional affirme sa volonté de poursuivre son soutien au développement d'une offre de logements sociaux répondant aux besoins des populations et des territoires. Il enregistre également avec intérêt le déploiement du dispositif régional de soutien à l'offre de logement des jeunes.

S'agissant de l'habitat social, le CESER invite toutefois la Région à conforter la pertinence opérationnelle de son soutien à l'amélioration de l'accessibilité des personnes en situation de handicap et, pour ce faire, à en réexaminer la pertinence avec l'ensemble des parties prenantes.

Solidarités

Le Budget Primitif de la Région, pour tout ce qui a trait aux solidarités, depuis 2016, promeut des interventions qui visent à réduire les inégalités sociales et territoriales en cohérence avec les compétences de la Région en matière d'aménagement durable du territoire, d'éducation, de formation professionnelle et d'orientation, de développement économique.

Dans le BP 2020, l'essentiel des dispositifs présentés s'inscrivent dans la confirmation et la poursuite de politiques déjà engagées.

Le CESER approuve les orientations de ces dispositifs, notamment ceux visant à réduire les inégalités sociales de santé, en direction de la jeunesse (« Pass Mutuelle », actions de promotion et d'éducation à la santé), ou encore les actions visant à lutter contre les discriminations (notamment de genre) ou le déploiement du Plan pour la prise en compte du handicap.

La politique urbaine et la politique de la ville

Soutien régional au renouvellement urbain

Le soutien régional au renouvellement urbain s'inscrit aussi au chapitre des continuités. Le CESER en relève néanmoins avec satisfaction la montée en puissance. Par souci de cohérence de l'intervention régionale, il souligne cependant la nécessité de considérer les projets de renouvellement urbain comme parties du projet du territoire qui les porte et de les intégrer dans les contrats régionaux de territoire.

Politique de la ville

Les deux ex-Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées avaient des orientations très différentes en matière de politique de la ville. L'objectif visé en la matière depuis 2016 a été l'harmonisation des politiques régionales. Cette harmonisation est aujourd'hui quasi-achevée.

L'action territoriale

Ingénierie des territoires / Promouvoir l'aménagement agri-rural

Le CESER soutient l'accompagnement des dispositifs d'ingénierie territoriale, en effet l'ingénierie est essentielle pour le développement équitable des territoires, afin de disposer de personnes formées, notamment sur l'accompagnement et l'instruction des dossiers de fonds européens.

Les transports et les infrastructures

Au titre des continuités, le CESER prend acte avec intérêt de la volonté de la Région de rendre les transports scolaires plus abordables et, dans la perspective d'une gratuité à terme, de prévoir à cet effet une nouvelle baisse des tarifs.

Le CESER note par ailleurs avec satisfaction la poursuite de la politique régionale d'acquisition et de modernisation du matériel roulant aussi bien ferroviaire que routier. Il relève d'ailleurs à cet égard l'intérêt et la cohérence d'une participation de la Région au développement de nouveaux trains hybrides de même que la contractualisation de rames ferroviaires à hydrogène.

Le CESER se réjouit également de la poursuite du plan Pôle d'Echange Multimodal (PEM). Il est en effet convaincu que sous réserve de veiller à ce que train et route ne se fassent pas concurrence mais jouent plutôt la complémentarité, ce plan constitue un élément déterminant du développement souhaitable de l'inter-modalité des transports et de la structuration territoriale des transports régionaux au profit d'une mobilité plus libre, plus efficace et plus durable.

Les infrastructures portuaires et les canaux

Infrastructures portuaires

Concernant Port-la-Nouvelle, le CESER rappelle sa précédente position relative à l'importance des investissements. Le CESER recommande à la Région une grande vigilance pour ne pas engager des dépenses lourdes sans garantie de trafic exogène supplémentaire et d'investissements d'industriels portuaires privées. À cet effet, il semble que les tonnages supplémentaires prévus se composent de produits pétroliers et de céréales.

Le CESER considère qu'une augmentation des importations de produits pétroliers serait contraire à la politique affichée par la Région dans le cadre d'une Région à Énergie Positive (REPOS).

Par ailleurs concernant l'augmentation des exportations de céréales rien ne paraît certain.

Concernant le projet de Hub Méditerranéen pour l'éolien flottant, le CESER confirme que cet investissement mérite d'être validé par des contrats avec d'autres acteurs Méditerranéens susceptibles d'utiliser ce hub pour la construction et/ou la mise à l'eau à Port-la-Nouvelle de leurs matériels.

Le CESER rappelle sa recommandation relative à la filière pêche qui doit recevoir des compensations liées à la perte de surfaces utilisées par l'éolien flottant.

Concernant le Port de Sète-Frontignan, le CESER renouvelle sa demande de réduire l'investissement sur la construction du terminal passager compte tenu de la stagnation du trafic Ferries et de la faible utilisation de cette gare maritime par les croisiéristes, dont une grande partie quitte directement le navire pour des Tours Opérateurs.

La montagne et la ruralité

La montagne et la ruralité

Le CESER félicite les structures interrégionales dédiées au développement de ses massifs montagneux, Pyrénées et Massif Central, il sera cependant attentif au sujet des négociations pour la reconduction des contrats CPIER et les fonds européens en 2020, indispensables à la poursuite de ces dynamiques.

Avance FEADER LEADER

Le CESER est persuadé que le « PASS Avances LEADER » peut permettre à des structures fragiles en termes de trésorerie, comme les associations, de déposer des dossiers LEADER. Cependant, il serait pertinent de faire une évaluation de cette mesure dans le but de connaître le nombre de projets aidés dans ce cadre afin de justifier le maintien de cette mesure dans la programmation à venir.

Le sport

Sport

Tout comme le document d'Orientations Budgétaires, le rapport de présentation du Budget Primitif 2020 confirme la poursuite des principales orientations de sa politique sportive régionale. Celle-ci vise à la fois à favoriser le développement des pratiques sportives pour tous sur l'ensemble du territoire et à contribuer au rayonnement de l'Occitanie.
Le CESER soutient la recherche de cet équilibre entre ces deux dimensions, sociales et économiques, de la politique sportive.
Il approuve notamment le fait que la Région travaille activement avec les clubs sportifs pour qu'ils développent des actions en faveur des jeunes et de la citoyenneté.

La culture, le patrimoine, les langues catalane et occitane, l'information citoyenne

Depuis 2018, la Région déploie une nouvelle stratégie pour sa politique culturelle, qui a été définie en concertation avec un certain nombre d'acteurs et de professionnels. Sur le mandat, le budget consacré à la culture aura augmenté de 16%, ce que le CESER salue.

Le CESER défend la territorialisation des politiques culturelles qui doit permettre de passer d'une politique uniforme, pour laquelle les mêmes règles sont applicables sur l'ensemble du territoire, à une politique adaptée aux spécificités des espaces identifiés. Le CESER est favorable à la promotion

des acteurs culturels de proximité et à des actions au service des habitants. Pour cela, le CESER considère nécessaire de poursuivre les efforts engagés pour passer d'une compétence partagée, selon les termes de la loi, à une démarche de co-construction des politiques culturelles en Région.

En lien avec la volonté affichée par la Région d'agir pour plus de justice sociale et de solidarité, le CESER rappelle qu'à son sens, la culture est un outil essentiel pour cela, à condition qu'elle soit considérée comme une politique à part entière (et non comme un des aspects d'autres politiques, tel que le tourisme par exemple). La politique culturelle régionale a un rôle clé à jouer pour endiguer la montée des extrémismes, du racisme et du communautarisme.

Pour le CESER, la priorité d'une politique culturelle doit être de favoriser l'émancipation individuelle, de soutenir les pratiques artistiques et culturelles et l'accès à l'art pour tous, et en particulier pour les plus jeunes. Cela n'est cependant possible que si les acteurs culturels disposent de suffisamment de moyens pour agir.

Cela n'est également possible que si la transversalité des politiques régionales est une réalité. A cet égard, le CESER salue l'implication de la Région ces dernières années en matière d'investissements pour aider à la création ou à la réhabilitation d'équipements culturels.

Cependant, le secteur associatif culturel, dont le rôle est essentiel, rencontre d'importantes difficultés pour maintenir les emplois et consolider ses actions. Le CESER encourage la Région à répondre à ces besoins en apportant son soutien au renforcement des structures.

Axe 2 du BP 2020 : un modèle durable de développement : 1,1 Md€ d'AP/AE, 906 M€ /CP

La transition écologique et énergétique, la biodiversité, l'économie circulaire et les déchets

Au titre des continuités, le CESER prend tout d'abord acte de la poursuite de l'action de la Région en matière d'efficacité énergétique et notamment de son action pour la rénovation énergétique des logements. A ce sujet, il invite d'ailleurs le Conseil régional à se préoccuper activement des possibilités de financements complémentaires dont l'Occitanie pourrait bénéficier dans le cadre du redéploiement national du FEDER. D'un point de vue plus opérationnel, le CESER suggère en outre au Conseil régional de s'intéresser à ce que pourrait apporter la démarche EnergieSprong pour la massification de la rénovation énergétique des logements en Occitanie.

S'agissant du développement des énergies renouvelables, le CESER enregistre la poursuite de l'action engagée précédemment. Il salue toutefois le lancement opérationnel de la stratégie régionale pour le développement de l'hydrogène.

En matière de biodiversité, le CESER constate de même la poursuite des actions précédemment engagées. Il relève cependant avec intérêt l'annonce de la montée en puissance de la politique régionale autour de l'arbre.

Pour ce qui est enfin des déchets et de l'économie circulaire, le CESER qui prend acte du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets et de ses orientations, attend désormais avec impatience de voir s'en préciser les déclinaisons opérationnelles.

L'agriculture, l'agroalimentaire, la viticulture et l'alimentation

Alimentation grande cause alimentaire

Le CESER note la mise en place de la plateforme logistique, dans le cadre du Pacte régional pour une alimentation durable en Occitanie, comme positive.

Il regrette cependant de ne pas retrouver dans le document présenté le détail des préconisations reprises dans la Pacte régional, issues des propositions de son avis : « Comment renforcer les filières agricoles et agroalimentaires de la région Occitanie pour favoriser l'approvisionnement et la consommation alimentaire locale ? », adopté à la séance plénière du 11 octobre 2018.

Accompagner la filière bois

Le CESER se réjouit des schémas d'aide existants pour la filière Forêt-Bois, au profit des enjeux que celle-ci doit relever.

L'intérêt essentiel des forêts dans la lutte contre le changement climatique, dans le cycle de l'eau, la production d'énergie, la production de l'Eco-matériau de construction et de chimie qu'est le bois, l'apport de biodiversité et la beauté des territoires, semble enfin être intégré aux politiques publiques régionales. Pour autant les moyens alloués sont encore très loin des attendus.

Pour rattraper le retard régional de création de valeur ajoutée de la filière Forêt-Bois, il convient :

- d'aider uniquement l'amont forestier pour reboiser avec des essences adaptées aux changement climatique et compléter un schéma national qui tarde à sortir et qui est actuellement insuffisant en comparaison de nos voisins européens ;
- de relancer et de soutenir une industrie qui a besoin de se moderniser et ainsi devenir compétitive ;
- de désenclaver le parcellaire, privé et public, en favorisant la création de nouveaux accès terrestres (pistes, routes) ;
- et enfin, de lutter contre le morcellement de la propriété forestière en favorisant le regroupement des propriétaires.

CAB/MAB, aides à la conversion et au maintien en Agriculture Biologique

Le CESER s'interroge sur le budget réellement alloué et les critères d'attribution des aides au maintien des exploitations en Agriculture Biologique « MAB ». En effet, ce qui est constaté sur le terrain est un arrêt de versement de ces aides depuis 2017.

Le CESER salue néanmoins une volonté de la Région de soutenir la conversion en Agriculture Biologique (CAB) au travers d'une augmentation du budget en DM1 2019 de 2,5 M€ à un BP 2020 de 10,2 M€ d'AP.

Soutien à la qualité et à la promotion des produits

Le CESER regrette, au vu de la politique de la Région, que le budget alloué aux Signes officiels de qualité et d'origine (SIQO) et au soutien des filières et des producteurs, ne soit pas augmenté.

Soutien aux actions de recherche et expérimentation

Le CESER constate un renforcement dans la continuité de l'objectif de soutien à l'agriculture durable avec l'ajout de la filière laine dans les soutiens régionaux.

Solidarité envers les agriculteurs

Le CESER soutient la Région dans le maintien d'une enveloppe de 2 M€ en 2020 afin de soutenir les exploitants agricoles dans les épisodes climatiques extrêmes auxquels ils doivent faire face dans un contexte de changement climatique.

L'eau, les milieux aquatiques et la prévention des risques d'inondation

La ressource en eau

Dans ce domaine, le CESER constate une certaine continuité fondée sur la poursuite de la mise en œuvre des 21 actions pour l'eau que la Région a définies.

Le CESER relève le travail en cours de réalisation à la demande de l'État autour du système « Neste et rivière de Gascogne » en vue du transfert des ouvrages de l'État à la Région. Dans ce cadre il tient à signaler que la politique de l'eau en Occitanie se doit d'être harmonisée entre ce qui existe à l'Est et à développer à l'Ouest, avec une gestion plus collective et équilibrée de la ressource.

Dans la perspective du transfert des ouvrages, il souhaite que l'exploitation (actuellement assurée par la société d'économie mixte de la compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne (CACG)) fasse l'objet d'un audit indépendant, de sorte à garantir un mode de fonctionnement plus transparent, avec un modèle économique pérenne, tournée vers l'intérêt général des territoires.

Cet audit est également, selon le CESER, un préalable nécessaire à toute recapitalisation de la SEM CACG, qui en formule la demande auprès de ses actionnaires (dont le Conseil Régional Occitanie fait partie), et ce d'autant plus que la diversification récente de l'activité de cette société porte désormais une grande partie de son champs d'action bien au-delà de la seule gestion du système NRG et des périmètres d'irrigation des deux concessions d'État.

Pour l'hydraulique agricole en particulier, le CESER demande à ce qu'une réelle visibilité soit donnée sur la mobilisation de la ressource à l'échelle de la région. L'Occitanie Ouest en particulier, se doit de sécuriser la ressource en eau pour l'ensemble de ses usagers. Pour ce faire, il demande à ce que toutes les hypothèses en matières d'économie et d'optimisation de la ressource soient envisagées, notamment la création de retenues et la mobilisation des stockages déjà existants. Pour cela, des études juridiques et techniques des « projets de territoire » qui doivent être initiés et soutenus afin d'assurer une meilleure mutualisation des ressources et une solidarité dans les territoires autour des différents usages de l'eau : alimentation humaine, usages économiques (dont l'agriculture) et préservation des milieux.

L'aménagement, le foncier, l'urbanisme

Cette politique régionale s'inscrit sous tous ses aspects au chapitre des continuités. Pour autant, le CESER se réjouit du succès que rencontrent les différentes formules contractuelles - contrats territoriaux, contrats de bourgs-centres – de même que les interventions sectorielles territorialisées que la Région propose aux territoires. Il en salue d'ailleurs la montée en puissance. Comme pour les projets de renouvellement urbain, il insiste cependant à nouveau sur la nécessité de cohérence de l'action à l'échelle d'un territoire donné et sur son souhait de voir ces différents contrats n'en constituer qu'un seul : le Contrat Régional Unique que revendique d'ailleurs le Conseil Régional.

L'industrie, Les Services aux entreprises, l'économie de proximité

Soutien aux filières :

Le CESER a relevé l'effort d'investissements de la Région Occitanie pour mettre en place des outils financiers dédiés au développement économique. La Région se positionne en actionnaire public au sein de fonds qui investissent dans les territoires et via les contrats territoriaux et les contrats de filières, elle a un rôle important pour veiller au développement économique, à la cohésion sociale et aux équilibres territoriaux.

L'accompagnement progressif par la Région des acteurs économiques et des citoyens vers une économie de la fonctionnalité est innovant et recueille le soutien des conseillers du CESER représentant la société civile : c'est un pas concret, accessible au niveau d'un territoire, vers une prise en compte d'un développement durable.

Depuis deux années consécutives, des moyens sont dédiés à l'aide aux entreprises et en particulier aux TPE et PME, reconnaissance qu'elles génèrent pour le territoire d'Occitanie de l'emploi non délocalisable.

Face au désengagement de l'État, la Région maintient son soutien aux pôles de compétitivité, sans toutefois compenser la dotation étatique, dès lors que les actions sont déjà dévolues et menées par son Agence régionale. Le CESER salue cette posture et appelle à toujours plus veiller à la complémentarité, à l'identification de la valeur ajoutée et à la coordination des organisations oeuvrant en faveur de l'accompagnement des acteurs du développement économique.

Pass Occitanie

Le CESER note le succès des PASS Occitanie, qui démontre la réponse à un besoin, et le renforcement de cette ligne budgétaire pour 2020, malgré des délais d'instructions encore trop importants.

Bien que cette mesure réponde aux attentes des acteurs économiques de l'Occitanie, il nous a été rappelé que le budget régional est contraint et que le montant alloué à ce dispositif ne pourrait être augmenté dans les mêmes proportions sur les prochains exercices.

Le CESER reprend le manque de transformation, des projets Pass vers les demandes de Contrats Occitanie et suggère qu'une réflexion sur le déficit d'effet levier des Pass soit menée en vue d'identifier de nouveaux moyens d'actions par la Région, peut-être par un renforcement des fonds propres des bénéficiaires des Pass, des prises de participations amicales via des fonds abondés par l'autorité régionale, d'autant que la Région recapitalise en 2020 certains de ces fonds.

Contrats Croissance

Le CESER souhaite pouvoir disposer en continu des informations sur les taux de mandatement et de répartition territoriale de ces dispositifs.

Territoires d'Industrie

Le CESER note que les financements attachés à ce dispositif se feront par la mise en œuvre d'outils régionaux existants et demande vivement d'avoir un retour d'informations sur la mise en œuvre de ce dispositif sur les territoires d'Occitanie, la consommation des crédits ainsi que sur l'impact en termes de développement économique territorial.

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, la Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée met en œuvre, depuis 2017 et avec continuité, une politique de soutien volontariste au travers des dispositifs prévus dans son Schéma Régional de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI 2017-2021) et des investissements en faveur des campus universitaires. Le CESER salue à la fois la reconduction de l'ensemble des dispositifs du SRESRI ainsi que le maintien de l'enveloppe de fonctionnement malgré la contraction technique des crédits européens FEDER/FSE.

Suite à la dissolution de la Comue LRU, le CESER apprécie également la vigilance de la Région et l'engagement à mettre à jour ses modalités d'accompagnement des établissements d'enseignement supérieur sur l'académie de Montpellier.

Face à l'évolution des métiers, qui nécessite une élévation des niveaux de qualification, les besoins en formation professionnelle qualifiante dans les niveaux supérieurs sont croissants. Suite à la réforme de l'apprentissage et à la non revalorisation du budget de la politique de la formation professionnelle, le CESER s'inquiète des risques d'une baisse de l'accès à des formations universitaires pour les demandeurs d'emploi ainsi que de l'accès des publics à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

L'économie touristique et le thermalisme

Pilier important du développement économique de l'Occitanie, le CESER salue la politique de soutien régional continu en faveur de ce secteur, afin de sortir de la saisonnalité, d'augmenter la durée des séjours dans notre région tout au long de l'année et de maintenir les emplois.

Cependant, le CESER appelle la Région à tenir compte de l'impact du changement climatique et de ses conséquences sur les activités touristiques dans ses décisions d'investissements. Une réflexion sur le devenir des activités « neige » par exemple, et les pistes de diversification serait à mener, afin d'inscrire le développement des stations et de leurs infrastructures dans une démarche durable et préservatrice de l'activité économique.

Par ailleurs et en cohésion avec la volonté régionale d'être la 1 ère région à énergie positive d'Europe, le CESER incite la prise en compte, par l'autorité régionale, de l'économie du fonctionnement (consommation énergétique, durabilité des installations, coûts d'entretien, etc.) dans son soutien à la création ou à la rénovation d'infrastructures.

II. NOUVEAUTÉS

Axe 1 du BP 2020 : un modèle de développement juste : 2,3 Md€ d'AP/AE – 1,9 Md€ de CP

L'emploi, la formation professionnelle et l'apprentissage

Renforcement de la politique orientation, accompagnement des jeunes et valorisation des métiers dans le cadre d'un budget maîtrisé

La loi du 5 septembre 2018 renforce les compétences de la Région en matière d'orientation et d'information sur les métiers. La Région est chargée d'organiser des actions d'informations sur les métiers et les formations au niveau régional, national et européen, ainsi que sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en direction des élèves et de leurs familles, des apprentis ainsi que des étudiants, notamment dans les établissements scolaires et universitaires.

Le CESER prend note de l'approbation de la convention de mise à disposition des parties de services de la Délégation Régionale de l'ONISEP qui assument aujourd'hui les missions transférées à la Région, celles-ci correspondant à 16 ETP, et que ce transfert se traduira par une compensation financière estimée à 650 000 €, et non à un transfert physique d'agents.

Le CESER demande à titre d'exemple que soit détaillé le budget d'une Maison de l'Orientation, en investissement, en fonctionnement et en temps travaillé.

Le CESER retient que la Région assurera le pilotage d'actions à destination des publics à travers une offre complète de services constituée d'un portail d'information dématérialisé (meformerenregion.fr), d'une plateforme téléphonique de conseil en orientation et d'un réseau d'accueil de proximité (3 Maisons de l'Orientation, ainsi que les Maisons de la Région), et qu'un appel à projets sur l'image des métiers et de démonstrations métiers dans le cadre des 15 salons Travail Avenir Formation -organisés sur chaque département du territoire- sera développé.

Le CESER s'étonne que cette nouvelle compétence puisse être réalisée à budget constant, soit 8,06 M€ (hors transfert ONISEP et Olympiade des métiers).

Le CESER sera très vigilant sur la façon dont la Région s'appropriera la fonction « Information sur les métiers » transférée par l'ONISEP, sur les modalités d'intervention qui seront mises en œuvre pour travailler dans les collèges et les lycées, sur le développement des Maisons de l'Orientation, sur le rôle des Maisons de la Région en terme d'orientation, et il rappelle qu'il est essentiel que la Région tienne compte et s'appuie sur l'expertise des autres acteurs présents sur ce territoire (CRIJ et réseau Information Jeunesse, associations de jeunesse et d'éducation populaire, représentants de parents d'élèves, CIO…). Il rappelle qu'il est primordial de fournir un accompagnement personnalisé à chaque jeune d'Occitanie, et prend acte du fait que la Région soit en train d'y réfléchir.

Le CESER souhaite qu'en matière d'orientation et de politiques jeunesses, les Directions concernées, à savoir la DEJ (Direction de l'Éducation et de la Jeunesse), la DEF (Direction de l'Emploi et de la Formation), et la DRTES (Direction de la Recherche, du Transfert technologique et de l'Enseignement Supérieur) puissent coordonner, de façon transversale, leurs missions.

Le CESER s'interroge sur la réalité du déploiement du dispositif DECLIC, visant à accrocher le public des jeunes décrocheurs dans le cadre d'un sas préparatoire à un retour en formation (initiale scolaire, apprentissage, formation continue), ce dispositif ne semblant pas « fonctionner » sur l'ensemble de la Région. Il souhaiterait être plus informé sur le rôle des prescripteurs, et demande une lisibilité sur l'articulation Rectorat/Région sur cette question.

Les solidarités, les services publics, la vie associative et le logement

Le rapport de présentation du BP s'inscrit, comme cela était détaillé dans le DOB, dans le contexte de la réforme de l'organisation du système de santé prévu par la loi du 24 juillet 2019, qui prévoit notamment le déploiement d'ici 2022 des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), outil pour fédérer les professionnels du premier recours, voire du second recours et à développer le travail en équipe.

La Région inscrit son soutien à la création de Maisons et de Centres de santé pluri-professionnels dans ce nouveau contexte, en ajoutant une condition à son soutien : avoir un projet construit en lien avec les professionnels médicaux et paramédicaux, réunis autour d'un projet de santé partagé. Le CESER partage la conviction que ces projets doivent s'appuyer sur les acteurs du territoire pour qu'une dynamique se mette en place. Il redit ici qu'il est favorable à une évaluation des projets réalisés pour pouvoir en tirer des enseignements.

Le CESER note avec intérêt l'annonce d'une nouveauté significative, celle de l'inscription de la Région dans le réseau des « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » et la mise en place d'actions concrètes en lien avec cet objectif, en particulier l'information et la sensibilisation des futurs professionnels de santé et en travail social. Il sera attentif au déploiement de ces actions.

En matière de lutte contre les discriminations, le CESER a bien noté le projet de la Région d'élaborer un Plan régional de lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Il s'attachera à apporter des éléments d'analyse et à faire des préconisations en lien avec ces enjeux dans le cadre du projet d'Avis actuellement en cours d'élaboration sur les processus de repli et d'isolement dans les quartiers populaires d'Occitanie.

Associations

Le CESER accueille favorablement le fait que les associations de l'Insertion par l'Activité économique soient éligibles aux subventions régionales pour les entreprises. L'activité prime ainsi sur le statut juridique et l'opportunité d'intervention régionale est évaluée en fonction du projet présenté et de son impact sur le territoire.

L'égalité femmes-hommes

La mise au grand jour du nombre important de crimes perpétrés par des hommes sur des femmes, leur qualification récente en tant que « féminicides », y compris au plus haut niveau de la chaîne pénale, ont fortement marqué le contexte national en contraignant l'exécutif à une mise sur agenda politique gouvernemental.

Cette situation inédite, qu'il convient d'examiner avec gravité, jette un éclairage nouveau sur la pertinence des interventions inscrites depuis 3 ans par la Région dans le cadre de son Plan régional pour l'Egalité entre les femmes et les hommes.

Le CESER approuve cette politique régionale qui s'attache non plus à traiter les victimes par la seule action sociale mais à agir sur les causes, en combattant sans détour la domination masculine par la lutte contre les inégalités politiques, sociales et économiques et l'éradication des stéréotypes encore ancrés de manière prégnante tant dans les esprits que dans nos sociétés.

La politique urbaine et la politique de la ville

Le CESER salue la mise en place par la Région de la possibilité pour les associations bénéficiaires de subventions de bénéficier du déblocage rapide d'une avance de 50% sur le montant des subventions

qui leur sont allouées. Cela démontre la capacité de la Région à prendre en compte les difficultés qu'ont pu faire remonter les associations quant à la nécessaire simplification des procédures et aux difficultés de trésorerie qu'impliquent les délais de traitement des dossiers de subventions.

Les transports et les infrastructures

Au chapitre des nouveautés, le CESER prend tout d'abord connaissance avec une certaine inquiétude du déploiement annoncé d'un plan d'urgence en vue de garantir la pérennité des lignes ferroviaires de desserte fine du territoire. En effet, au-delà du constat regrettable de l'état de délabrement d'une partie du réseau ferroviaire, le CESER attire l'attention du Conseil régional sur l'impasse budgétaire que peut constituer pour la Région, la reprise, sans transfert de ressources, du financement d'opérations relevant de la propriété et de la responsabilité de l'État. Le CESER l'invite donc à dénoncer fermement ce transfert de charges et de responsabilités inassumé qui met d'ailleurs en cause l'unicité du réseau ferroviaire national.

En matière de nouveautés, le CESER note par contre avec grand intérêt la volonté de la Région de se saisir d'une nouvelle compétence en matière de mobilités cyclables et, dans cette perspective, d'élaborer un plan d'action « Vélo » régional portant notamment sur le vélo du quotidien.

S'agissant des nouveautés, le CESER se félicite enfin des perspectives tracées de relance du fret ferroviaire sur la ligne Auch-Agen. Il souhaiterait toutefois être plus précisément informé du montage envisagé pour le financement et la réalisation de ce projet. Dans l'immédiat, il constate en tout cas l'intérêt que le Conseil Régional porte à l'outil de la société d'économie mixte à opération unique (SEMOP).

En ce qui concerne le fret ferroviaire, le CESER se réjouit par ailleurs de l'action engagée par le Conseil régional pour pérenniser le train des primeurs entre Saint-Charles et Rungis de même que de ses initiatives en vue de réhabiliter la voie ferrée entre Saint-Chély-d'Apcher et Neussargues pour y maintenir le transport de fret. Le CESER note également avec intérêt l'engagement de la Région en ce qui concerne la maintenance et l'exploitation des voies ferrées portuaires.

Les infrastructures portuaires et les canaux

Le CESER est satisfait du projet de construction d'une drague aspiratrice, à hydrogène qui améliorera largement la qualité de l'air, par rapport à l'ancienne. Son utilisation dans les Ports de Sète et de Port –la-Nouvelle devrait améliorer leur entretien sachant, de plus qu'elle pourrait être utilisée pour le rechargement en sable de certaines plages. Le CESER Souhaite cependant, que cette drague puisse être construite en région Occitanie ou à défaut, en France.

Il soutient par ailleurs, le projet « Green Harbour » du Port de Sète.

Pour le Port du Grau-du-Roi, il prend note du renouvellement indispensable des pontons liés à la pêche.

De même, le CESER est en faveur de l'accompagnement de la rénovation et la modernisation des ports de plaisance et des stations littorales. Il soutient la préparation d'un contrat de filière « nautisme ».

La montagne et la ruralité

Plan Montagne

Le CESER note l'augmentation significative du budget de fonctionnement du Plan Montagne, soit de plus de 100%, concernant le budget participatif "Imaginez la montagne de demain" en vue d'accompagner les porteurs de projets dans le montage de dossiers et l'orientation vers d'autres possibilités de financement, comme les fonds européens.

Cependant, le CESER regrette la diminution de budget de fonctionnement alloué aux organismes qui œuvrent en faveur de la montagne et de la ruralité ; passant de 1,229 M€ d'AE et 1,284 M€ de CP en 2019, à 0,777 M€ d'AE et 0,727 M€ de CP en 2020. Ces organismes, et notamment associations, agissent sur les territoires de montagne. Cela demande des budgets en fonctionnement pour ne pas mettre en péril les structures existantes. Cette diminution n'est pas en cohérence avec le discours affiché par la Région.

Le sport

La politique régionale du sport se trouve impactée par des réformes intervenues à l'échelle nationale, en premier lieu par les conséquences de la réorganisation territoriale de l'État et la loi du 1er août 2019 relative la création de l'Agence Nationale du Sport, entrainant notamment la disparition de l'actuel réseau des DRJSCS et DDCS et le renforcement du rôle des CREPS. La portée exacte de ces réformes sur le contour des compétences régionales n'est pas encore connue.

Le CESER sera attentif à la déclinaison territoriale de l'Agence Nationale du Sport, respectant une représentation équilibrée de l'État (30%), des Collectivités (30%), du Mouvement Sportif (30%) et du monde économique (10%). Il rappelle simplement son attachement au rôle joué par le sport pour favoriser la cohésion et l'inclusion sociales et de ce fait l'importance qu'il y a à accompagner tous les acteurs du sport et toutes les pratiques, dans la perspective de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024, véritable opportunité de créer un Héritage pour la population et le territoire d'Occitanie.

Axe 2 du BP 2020 : un modèle durable de développement : 1,1 Md€ d'AP/AE – 906 M€ de CP

La transition écologique et énergétique, la biodiversité, l'économie circulaire et les déchets

En ce qui concerne les nouveautés, le CESER prend connaissance avec satisfaction de la mise en place annoncée du Service Public de la Rénovation Énergétique et, pour ce faire, de la volonté de la Région de disposer d'une forte couverture du territoire régional par des Espaces Info Énergie et des Plateformes Territoriales de la rénovation Énergétique. Il souhaiterait néanmoins disposer d'informations complémentaires quant au financement de ce réseau.

Le CESER se réjouit également du lancement opérationnel du dispositif régional de tiers financement comme vecteur de massification de la rénovation énergétique des logements.

Au titre des nouveautés, le CESER se félicite enfin de la mise en place d'un partenariat stratégique entre acteurs institutionnels en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable.

L'agriculture, l'agroalimentaire, la viticulture et l'alimentation

Les investissements en faveur de la transformation des productions agricoles et de la diversification des activités agricoles

Le CESER est favorable au PASS/Contrat Agritourisme.

Concernant les ateliers de transformations, il déplore cependant le manque de critères d'attribution collectifs qui inciteraient à l'intelligence/réflexion fédérative sur les territoires via des investissements mutualisés, plutôt qu'une multiplication de petits projets individuels.
Il note également comme nouveauté, la proposition d'une prise en charge des dossiers FEADER sur des financements régionaux, pour simplification.

L'eau, les milieux aquatiques et la prévention des risques d'inondation

Gestion durable de la ressource en eau

L'éventuel transfert de l'État à la Région des ouvrages du système « Neste et Rivières de Gascogne » constituerait une nouveauté significative. Cette éventualité devra être étudiée de près dans toutes ces dimensions.

Quoi qu'il en soit, le CESER souligne le caractère indispensable du bon fonctionnement de ce réseau hydraulique pour une bonne partie des territoires situés à l'ouest de la région Occitanie.

Le CESER souhaite vivement être associé à la réflexion sur ce sujet d'importance pour un territoire représentant environ 10% de la superficie de la Région.

La « croissance bleue » et le Plan littoral 21

Filière conchylicole

Le CESER apprécie que la Région soutienne la réalisation d'un contrat de filière. Il rappelle ses préconisations dans son Avis « Quelles perspectives pour les filières pêche et aquaculture en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ? », voté le 11 octobre 2018, en faveur du maintien des emplois et des entreprises, du développement d'un dispositif opérationnel Régional, afin de répondre aux enjeux environnementaux et sanitaires …

Biodiversité / Plan Littoral 21

Le CESER se félicite de l'appui de la Région aux acteurs de la biodiversité notamment l'accompagnement du Conservatoire du Littoral et l'installation de l'Agence Régionale de la Biodiversité.

Dans le cadre de la croissance bleue et du Plan Littoral 21, il note avec satisfaction la prise en compte de l'érosion du trait de côte et la préservation des milieux littoraux.

Le CESER prend bonne note des dispositions sur la protection du littoral, la préservation de l'environnement marin, l'économie littorale et la restauration des milieux aquatiques.

L'aménagement, le foncier, l'urbanisme

En matière de projet foncier, l'action de la Région s'inscrit dans une certaine continuité. Le CESER enregistre toutefois avec intérêt la nouveauté que constituera la préfiguration d'un centre de

ressource « foncier, urbanisme, territoires » visant à améliorer les connaissances et à mettre en réseau les acteurs concernés. Au titre des nouveautés, il est aussi curieux de connaître le plan d'action dédié qui sera défini en déclinaison d'Occitanie 2040.

L'industrie, les Services aux entreprises, l'économie de proximité

Soutien aux filières :

Le CESER se réjouit que la Région prennent en compte les mutations économiques et tout ce qu'elles génèrent dans les flux commerciaux, la gestion des entreprises, l'évolutions de l'offre de services, …
Le CESER reprend les mots de la représentante de la Région, lors de son audition, il faut « faire région », mobiliser des budgets, accompagner le développement économique et les mutations, car le modèle économique des territoires est en voie de changement.
Hormis le lancement en octobre 2019 d'un plan État/Région pour l'industrie du futur et de la dotation mise en place en 2020 pour permettre à 400 TPE/PME de bénéficier d'un accompagnement pour leur transformation vers l'usine 4.0 à partir de février 2020, le CESER n'a relevé rien de très visible dans le document régional sur les changements de modèles de production industrielle qu'il faut soutenir et même provoquer.

Territoires d'Innovation

Le CESER s'interroge fortement, sur la part du financement régional de ces 3 projets annoncée sur le programme PIA, qui aux vues de leurs budgets, pourraient ne laisser aucune place au soutien de projets autres que ces 3 projets « Territoires d'Innovation ».

Cité des start-up et Cité de l'Economie

2020 devrait voir l'ouverture des Cités des Start-up à Toulouse et de l'Economie à Montpellier. Le CESER s'en réjouit, mais attire l'attention de la Région sur la nécessité de ne pas focaliser le développement régional uniquement autour des métropoles, d'une part, en veillant à des passerelles avec les territoires, et de prévoir des moyens de transport en commun efficaces pour les desservir, d'autre part.

Économie de proximité

Le CESER salue le reformatage du Réseau des développeurs économiques pour plus de synergies entre les opérateurs du soutien au développement économique, et plus de proximité auprès des acteurs de ce développement économique. L'annonce de la mise en œuvre effective du «Hub Entreprise» en 2020, permettant un accès facilité aux services et outils des collectivités via un portail unique est reconnu comme une bonne initiative, même si ce Hub devait être opérationnel dès le 1er trimestre 2019. Le CESER s'interroge sur les modalités de gestion et de partage de responsabilités entre les différentes parties prenantes et notamment avec les métropoles.

Les aides de la Région doivent être pour les entreprises un levier vers des transformations structurelles. Cependant, le CESER ne relève pas de communication particulière sur ces dispositifs majeurs : il faut mieux informer les entreprises ! Le CESER a pris acte du fait que la région Occitanie est un vaste territoire et que les 180 salariés de l'Agence AD'OCC ne peuvent pas couvrir tous les besoins. Il espère que le nouveau Réseau des développeurs économiques aura une vraie valeur ajoutée auprès des entreprises des territoires.

Économie Sociale et Solidaire

Pépinière Realis

Le CESER s'étonne qu'aucune mention ne soit faite, dans le document régional, de l'extension des actions de la pépinière Realis à tout le territoire d'Occitanie, pas plus que des opérateurs, des moyens et actions qui seront mis en place pour y parvenir, bien que cette opération soit l'action principale de la Région en matière d'économie sociale et solidaire (ESS).

Fonds Impact Occitanie

Le fonds Impact Occitanie, permettant de renforcer les fonds propres des entreprises socialement innovantes et de l'ESS, déjà prévu dans les orientations budgétaires 2019 est à nouveau mentionné pour 2020. Le CESER regrette le manque de communication sur cet instrument, essentiel pour répondre aux problématiques de capitalisation et le développement durable des entreprises de l'ESS, et sera attentif à son déploiement.

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

Le CESER apprécie la nouvelle ambition de la Région de soutenir la recherche fondamentale sur des thématiques-clés qui valorisent des savoir-faire et des compétences des acteurs régionaux de la recherche et développement. Ces thématiques, issues d'un riche travail de co-construction entre autres acteurs avec la Région, les représentants de l'industrie et le Comité Consultatif Régional pour la Recherche et le Développement Technologique (CCRRDT), permettra de faire émerger des concepts technologiques vers les preuves de concept dans des domaines clés pour le développement économique de la Région. L'enveloppe de 15 M€ de crédits d'affectation inscrite au budget 2020 représente un effort singulier pour une recherche amont qui n'est pas de la compétence de la Région.

Comme il l'avait mentionné dans son avis sur le Budget Primitif 2019, le CESER est favorable au développement d'outils innovants visant à proposer aux jeunes éloignés de l'enseignement supérieur une offre de formation en réelle proximité, entre autres, en s'appuyant sur la formation à distance et sur les infrastructures locales existantes. L'expérimentation « Campus connectés » va dans ce sens en réduisant les barrières géographiques et sociales pour les jeunes.

Le CESER prend acte que la région poursuivra l'expérimentation en 2020. Néanmoins, il restera vigilant sur les modalités d'extension du dispositif sur d'autres territoires de la Région pour que celui-ci reste un tremplin pour l'accès et la réussite à l'Enseignement supérieur et ne soit pas en concurrence avec des formations présentielles lorsque les campus connectés sont implantés dans des villes universitaires d'équilibre.

Par ailleurs, le CESER restera également vigilant sur l'évaluation de ce dispositif, notamment sur l'accompagnement des étudiants.

Ces dispositions ne doivent, et ne devront pas, se faire au détriment des mesures existantes et nécessaires à l'accompagnement et à l'accessibilité pour le logement et le transport des étudiants.

L'économie touristique et le thermalisme

Parc des Expositions de Montpellier

Le CESER s'étonne que la rénovation du Parc des expositions de Montpellier, affichée à 62,29 M€, soit affectée en totalité sur le budget du tourisme et du thermalisme, et cela même si la Région en est propriétaire. Si cet investissement semble nécessaire et réalisé en vue de favoriser le Tourisme d'affaires, le CESER craint que cette posture ne pénalise les autres actions de la politique en faveur

du tourisme et de thermalisme et regrette que les coûts n'aient pas été répartis avec d'autres lignes budgétaires.

III. RUPTURES / ACHÈVEMENTS

Axe 1 du BP 2020 : un modèle de développement juste : 2,3 Md€ d'AP/AE – 1,9 Md€ de CP

L'emploi, la formation professionnelle et l'apprentissage

Retrait de la compétence apprentissage

2020 sera l'année de pleine application de la réforme de l'apprentissage, qui faisait partie des compétences historiques confiées aux Régions, mais la Loi du 5 septembre 2018 réduit fortement leur champ d'intervention :

-Suppression de la compétence générale apprentissage des Régions,
-Suppression de l'habilitation par la Région pour la création d'un CFA,
-Suppression du pilotage de la carte des formations,
-Suppression de la compétence de versement de l'aide aux employeurs d'apprentis,
-Financement des formations confiées aux Opérateurs de Compétences (OPCO),
-Fin des aides individuelles aux apprentis versées par les Régions.

Le CESER regrette cette forte réduction du champ d'intervention des Régions par l'État en matière d'apprentissage alors même que des résultats probants ont été obtenus ces dernières années en la matière. Le CESER félicite d'ailleurs la Région sur ses bons résultats : +13% d'apprentis en 3 ans.

Toutefois, la Loi du 5 septembre 2018 prévoit que la Région pourra contribuer au financement des CFA « quand des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique qu'elle identifie le justifient ». Ce budget 2020 permettra donc la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie en faveur de l'apprentissage dotée d'une enveloppe limitée à 19,5 M€ :

- 9,5 M€ en fonctionnement pour des besoins d'aménagement du territoire et de péréquation (contre 33 M€ par an au profit des CFA les plus fragiles auparavant),
- 10 M€ en investissement pour cofinancer les projets d'investissements des CFA.

Le CESER salue la volonté de la Région de laisser les CFA en bonne santé financière, de poursuivre son soutien envers les CFA les plus fragiles, et déplore que cette réforme conduise à un net recul des financements d'accompagnement de ces établissements. Il sera vigilant quant à la formalisation des contrats d'objectifs et de moyens, outils de la future stratégie régionale.

Le CESER apprécie le choix de la Région de poursuivre son soutien aux apprentis jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019-2020, et il souhaite par ailleurs le maintien de l'égalité des dispositifs d'aides en faveur des lycéens et des apprentis, afin de ne pas créer d'inégalités entre eux.

La politique urbaine et la politique de la ville

La Région soutenait jusque-là le dispositif des « adultes-relais » par des aides sur la part salaire (en ex-Midi-Pyrénées) et par une aide à la formation (sur l'ensemble du territoire). Seul ce dernier dispositif sera maintenu à l'avenir.

Les transports et les infrastructures

Les transports

Au chapitre des ruptures ou du moins des inflexions, le CESER relève l'opportunité que peut effectivement constituer le transfert de maîtrise d'ouvrage à la Région des travaux nécessaires sur certaines infrastructures ferroviaires.

Les infrastructures numériques

Le CESER prend acte de l'annonce pour 2020 de l'attribution des derniers cofinancements au titre du Plan Régional Très Haut Débit et de la couverture totale de l'Occitanie à l'horizon 2023. Il souligne cependant la nécessité de ne pas limiter l'approche du développement du très haut débit à la seule dimension technique. Pour être pleinement efficace, la démarche engagée en matière d'aménagement numérique de la région Occitanie doit en effet être assortie d'un accompagnement des populations, et singulièrement des plus fragiles (pauvreté, isolement, situation de handicap…), mais aussi des entreprises, à des usages dont beaucoup relèvent d'ailleurs de plus en plus de l'obligation. Le CESER invite donc la Région à prévoir des moyens budgétaires et à développer des partenariats en conséquence.

Axe 2 du BP 2020 : un modèle durable de développement : 1,1 Md€ d'AP/AE – 906 M€ de CP

L'agriculture, l'agroalimentaire, la viticulture et l'alimentation

Développer les emplois des entreprises agro-alimentaires de la première et seconde transformation

Le CESER déplore que l'enveloppe dédiée au fond de garantie FOSTER ne soit pas renouvelée en 2020, les crédits ayant été utilisés en 2019.

Soutien à la qualité et promotion des produits

Le CESER note une diminution voulue du budget « communication » alloué à la promotion des marques locales, diminution de fonctionnement voulue afin de se concentrer prioritairement sur l'investissement autour du Pacte régional pour une alimentation durable.

Economie de proximité

Le CESER note avec intérêt l'annonce de l'achèvement en 2020 de l'implantation des Maisons de la Région, premières portes d'entrée aux services régionaux dans les territoires. Le CESER encourage vivement la Région à intensifier sa communication sur les services disponibles au sein de ces Maisons, et plus particulièrement à destinations des jeunes entrepreneurs et porteurs de projets d'innovations sur les territoires hors métropoles.

IV. MANQUES ET PRÉCONISATIONS

Préconisations générales

D'une manière générale, le CESER salue la volonté politique de la Région de travailler sur un mode projet/expérimentation - en particulier pour les territoires ruraux - avec un accompagnement en ingénierie et de multiples co-financements pour assurer des synergies locales. Néanmoins, il insiste sur la nécessité de renforcer l'évaluation, en définissant des indicateurs à priori en concertation avec les acteurs, les partenaires et les citoyens : faute de quoi, la lisibilité et donc la compréhension de l'action politique régionale sera difficile.

Présentation du document régional sur le Budget Primitif

Le CESER déplore l'absence des montants de l'année précédente dans le document présenté, pour comparaison.

Le CESER renouvelle son souhait d'avoir les éléments financiers du budget par politique dans chaque commission et non pas uniquement par grandes masses. Une telle présentation, d'une année sur l'autre, permettrait de mieux apprécier les efforts « fléchés » de la Région sur certaines politiques.

IV.1- Évaluation

L'évaluation est un vecteur de transparence et de confiance qui aiderait à l'appropriation et à la compréhension du budget à venir. Les conseillers du CESER, représentants de la société civile, encouragent vivement la Région dans cette démarche, notamment afin que les citoyens et eux-mêmes puissent pleinement apprécier l'impact des politiques régionales de cette mandature.

Impact des politiques et actions régionales

Comme déjà énoncé dans son avis sur les Orientations Budgétaires 2020, le CESER salue la démarche engagée par la Région sur l'évaluation de ses politiques en matière de développement économique dont les premiers résultats devraient être connus courant du premier trimestre 2020. Cependant, et afin de pouvoir prendre pleinement la mesure et l'utilité de cet outil, le CESER suggère que les données d'entrée soient au plus près de la réalité, à savoir, pour chaque dispositif, les montants effectivement mandatés et non votés, comme cela est le cas à l'heure actuelle.

Également, le CESER préconise qu'en complément, une étude soit menée auprès des bénéficiaires des dispositifs économiques régionaux, dans le but de recueillir les informations d'impact sur les organisations bénéficiaires, à court, moyen et long terme, ainsi que leurs retours sur les dispositifs.

Plus généralement, le CESER suggère une évaluation généralisée à mi-parcours d'une politique ou d'un programme régional et lors de l'achèvement d'une politique engagée par la Région et renouvelle sa volonté d'être informé et impliqué, en tant que 2ème Assemblée régionale, dans ces démarches.

L'économie sociale et solidaire

Le CESER regrette qu'aucune évaluation et communication sur la mise en œuvre concrète du plan régional «Économie Sociale et Solidaire », voté en 2018, n'ait été, à ce jour, réalisée.

AD'OCC

Le CESER renouvelle son appel à la Région pour mettre en œuvre une évaluation indépendante sur les résultats et plus particulièrement sur l'impact des actions menées, notamment sur le nombre emplois créés et/ou maintenus ; de croissance induite en termes de chiffre d'affaires, de créations et/ou de consolidations de marchés ; de production d'innovations nouvelles commercialisées, d'internationalisations réussies avec la signatures de nouveaux contrats à l'export ou d'implantation de filiales à l'étranger ; etc.

Le CESER appelle, à nouveau, à une meilleure lisibilité et communication du champ d'action et des missions de l'Agence AD'OCC, et de l'ancrage territorial des Maisons de la Région, auprès des publics visés.

IV.2- Un défaut de transversalité

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

Le CESER souligne l'absence de dispositif de soutien destiné à l'accueil de chercheurs étrangers pour des périodes ne dépassant pas 1 an. Un tel dispositif permettrait non seulement de développer les compétences dans les laboratoires régionaux, de favoriser les partenariats avec des laboratoires étrangers en vue notamment de soumettre des projet collaboratifs internationaux.

Dans le cadre des formations d'infirmiers en pratique avancée et pour faire suite à l'avis émis par le CESER lors de son assemblée plénière du 11 octobre 2018 relatif à « l'universitarisation des formations paramédicales en Occitanie : les infirmiers en pratique avancée », le CESER propose que le Budget Primitif prévoit un dispositif de soutien financier afin de promouvoir les candidatures de professionnels issus des zones sous-denses qui exercent dans le secteur libéral ou salarié.

L'Éducation et la Jeunesse : Une politique jeunesse peu lisible

Le CESER regrette le manque de lisibilité de la politique jeunesse de la Région. En effet, s'il est important d'accompagner le pouvoir d'achat des familles, il est tout aussi important voire primordial d'accompagner les jeunes d'aujourd'hui à construire le monde de demain.

Le CESER encourage la Région à développer une véritable politique jeunesse transversale, dont les acteurs des politiques jeunesses devraient être des partenaires majeurs en vue de la mise en œuvre d'une politique globale de la jeunesse et de l'éducation populaire dans toutes ses dimensions (éducatives, culturelles, sociales et économiques).

Le sport : développer la pratique du sport chez les personnes âgées

Le CESER juge nécessaire de prévoir des actions visant spécifiquement à favoriser l'accès à la pratique d'activités physiques et sportives des personnes âgées. Ce secteur, à l'intersection de la compétence en matière de sport et de celle en matière de santé et solidarités, est essentiel à penser, d'autant plus dans la région Occitanie, où les enjeux du vieillissement sont particulièrement prégnants.

L'égalité femmes-hommes

L'outil du « gender budgeting », ou « Budget sensible au genre», a pour objectif de vérifier et de corriger l'impact éventuellement défavorable généré par la dépense publique sur la pérennisation ou sur l'aggravation éventuelles des inégalités de genre entre les femmes et les hommes dans la

société. Il tend ainsi à faire des politiques publiques un levier transversal pragmatique et efficace pour atteindre une situation d'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Le CESER regrette que les préconisations qu'il a formulées en la matière dans ses avis relatifs aux OB et au BP 2019, bien que saluées à ces occasions par la Région, ne se soient concrétisées ni dans les OB 2020, ni dans le BP 2020. Il réitère sa préconisation d'introduire le budget sensible au genre comme une catégorie d'action nouvelle, innovante et inédite dans le « Plan régional pour l'égalité réelle des femmes et des hommes », via une expérimentation ciblant les interventions régionales consenties dans les domaines du sport et de l'agriculture.

S'agissant du domaine des sports, le CESER propose au Conseil régional de passer au crible d'une analyse sexuée le montant des ressources accordées aux infrastructures sportives et celles octroyées au soutien de l'ensemble des clubs bénéficiant aux sportifs amateurs ou de haut niveau.

S'agissant de l'agriculture, la préconisation porte sur l'aide à l'installation des jeunes agricultrices. Rappelons qu'à cet égard le ministère de l'agriculture se dote actuellement de statistiques sexuées afin d'apprécier l'impact de ses interventions financières dans le domaine de l'enseignement agricole et sur l'inclusion professionnelle de ces lycéens au terme de leurs études. Le CESER préconise à la Région de s'inspirer de cet exemple et de mesurer le montant moyen des aides régionales à l'installation qu'elle accorde respectivement aux agricultrices et aux agriculteurs qui sont inéligibles à la dotation jeune agriculteur (DJA).

Les solidarités, les services publics, la vie associative et le logement

L'accès aux services publics

Le CESER estime que le contexte territorial aurait pu justifier sinon une rupture, au moins une affirmation encore plus forte de certaines orientations. En effet, le CESER s'inquiète depuis plusieurs années, s'accordant en cela avec les analyses du Conseil régional, sur les risques posés par la désertification médicale, en termes d'atteintes à l'égalité d'accès aux soins et de cohésion sociale. Cette question de la présence de professionnels de santé sur l'ensemble du territoire ne peut se penser en-dehors d'un phénomène plus global de désertification de nombreux territoires, notamment ruraux, d'où, en raison de la réorganisation territoriale de l'État, la plupart des services publics disparaissent.

Le logement social

Il conviendrait de massifier la rénovation énergétique, et pour ce faire renforcer l'accompagnement des opérateurs du logement social. Cet accompagnement permettra l'atteinte des objectifs du programme REPOS, répondra aux enjeux climatiques et luttera contre la précarité énergétique des ménages.

IV.3- Le soutien des filières

L'agriculture, l'agroalimentaire, la viticulture et l'alimentation

Soutien à la modernisation, à l'adaptation et à la compétitivité des exploitations agricoles

Dans le cadre du développement d'une stratégie d'agriculture durable, le CESER souligne l'absence de la mention d'accompagnement des exploitants aux changements dans les pratiques agricoles, nécessaire à l'adaptation des systèmes au changement climatique.

La « croissance bleue » et le Plan littoral 21

La filière pêche en difficulté

La pêche en Occitanie est en grande difficulté. Elle représente pourtant encore 4 500 emplois qui vont des pêcheurs eux-mêmes aux mareyeurs, aux transporteurs, aux transformateurs et aux travailleurs des chantiers navals qui entretiennent les embarcations. Mais au-delà de cette importance économique la pêche fait partie de l'identité de notre région et participe à son attractivité. Le CESER souhaite que le Conseil régional inscrive dans son budget le soutien qu'il porte à cette filière.

Le chalutier du futur

Il ne reste plus en Occitanie que 59 chalutiers. Nous en avons désarmés 46 en 10 ans ! Le chalut demeure malgré tout un segment indispensable à l'équilibre général de la filière pêche par l'importance de ses apports en volume (5% des embarcations mais près de 95% des apports en criée). Il reste structurant pour l'économie locale et pour la filière aval.

Or les chalutiers actuels ont une moyenne d'âge de 30 ans et le carburant diesel utilisé pour leur propulsion représente 30% des charges d'exploitation. Le CESER dans son avis « Quelles perspectives pour les filières pêche et aquaculture en Occitanie ? » préconise que le Conseil régional finance rapidement l'étude d'un cahier des charges du chalut du futur, bateau devant être éco-conçu et éco-propulsé.

Le CESER s'inquiète du retard pris dans l'élaboration de ce cahier des charges et demande au Conseil régional d'agir au plus vite à cet égard.

La pisciculture durable

Nous importons 90% des poissons issus de la pisciculture marine que nous consommons. La pisciculture qui a été longtemps dénigrée pour son non-respect de l'environnement a fait d'énormes progrès. En Occitanie une expérience d'élevage de muges, espèce omnivore, à base de pain récupéré a montré un potentiel économique certain.

Le CESER souhaite que le Conseil régional inscrive dans son budget des crédits destinés à favoriser le développement de la pisciculture marine durable au travers d'une communication positive sur ce secteur économique prometteur pour l'avenir, et le financement de nouvelles installations et leur développement.

L'industrie, les Services aux entreprises, l'économie de proximité

Énergie de stockage / batterie

"Gouverner, c'est prévoir" et cela devrait être facilité par l'action de l'Agence AD'OCC, dont l'ADN est la veille économique et l'accompagnement de l'innovation.

Le CESER attire l'attention de la Région, à cet égard, sur l'importance des actions qui ont été constatées et qu'il faut bien nommer "des OPA sur les entreprises régionales", au premier rang desquelles, mais pas seulement, les entreprises du secteur de l'automobile.

Citons par exemple la société américaine TESLA, qui a su identifier, pour sa part, l'intérêt et la performance des batteries "nouvelle génération" pour l'avenir du secteur automobile. Elle a de ce fait racheté la SNAM à Decazeville et son activité de recyclage des batteries. Il aurait été utile et nécessaire que l'État et les grandes collectivités, dont la Région, eussent été informées à temps de cet enjeu industriel pour pouvoir trouver et positionner une activité industrielle française et/ou européenne sur ce secteur régional ; à l'instar, par exemple, de la société LATECOERE, qui appartient au patrimoine de la filière aéronautique régionale et pour laquelle, grâce à l'initiative du CESER (cf. lettre du Pdt. CHAUZY à Bruno LE MAIRE en date du 16 septembre 2019, relayée par des parlementaires), le ministère de l'économie a pu faire entrer au capital de la société un fond d'investissement français, à hauteur de 10%.

La filière d'énergie de stockage/batteries est présentée comme un axe de développement régional. Cependant, un cluster Energie Stockage vient de voir le jour dans la région voisine d'Aquitaine. C'est l'occasion pour les conseillers du CESER de rappeler leur attachement à la coordination interrégionale des politiques économiques sur des secteurs dépassant largement le cadre des régions. L'Occitanie a montré sa capacité à solliciter et gérer ces coopérations (pôles de compétitivité communs existants), le CESER l'engage à impulser la même dynamique sur cette thématique, d'intérêt régional et identifiée comme stratégique par les instances européennes.

Pour ce qui est précisément de la transition énergétique, le CESER regrette la faible considération accordée à la problématique pourtant cruciale de la sobriété énergétique.

Filières émergentes

Les filières émergentes, dont la dermo-cosmétique, par exemple, ne semblent pas retenir l'attention de la collectivité ; les budgets régionaux ne sont pas fléchés sur ce thème.

Fleurons industriels

Le CESER rappelle que la Région se doit à une vigilance accrue pour préserver les fleurons de son économie, qui sont les piliers du développement territorial et la vitrine de l'Occitane, de l'échelle locale à l'échelle internationale.

Soutien des filières industrielles

Le CESER rappelle par ailleurs le rôle que doit jouer la Banque publique d'investissement (BPI) dans les reprises d'activités pour consolider des filières industrielles régionales.

IV.4- CPER 2021-2027

2020 verra la négociation des enveloppes financières et des projets contractualisés entre l'État et la Région. La société civile, représentée au sein du CESER, souhaite être associée aux phases de préparation de ce futur contrat.

L'ambition de « Faire Région » doit être connue et expliquée, et se traduire dans le prochain CPER par des actions en faveur :

- de l'accompagnement de la mutation de l'économie vers l'économie de la fonctionnalité, et des changements de modèles,
- de la mise à disposition au plus grand nombre de l'innovation technologique, en initiant une réflexion sur l'impact d'une évolution technologique à tout prix en termes de santé publique, d'environnement, d'acceptation sociétale, notamment, par l'intégration d'une démarche de développement durable opérationnelle,
- du soutien d'entreprenariat, de la compétitivité,
- de la lutte contre les déterminismes sociaux,
- de la cohésion sociale et de l'équilibre territorial régional.

Taux de consommation du CPER

S'agissant du BP 2020, le document de présentation devrait expliquer pourquoi seulement 23% des crédits CPER alloués à l'innovation et à l'usine du futur sont engagés à un an du terme du CPER. Bien que le développement économique soit une compétence régionale, le CESER s'interroge sur le fait qu'aucune contrepartie étatique ne figure sur cette ligne, alors même que l'État a lancé notamment le dispositif « Territoires d'Innovation » et que la Région Occitanie compte 3 projets lauréats. Le CESER aurait également souhaité connaître le taux de consommation du CPER prévu à échéance de ce CPER sur les lignes économie-industrie.

Le CESER s'inquiète de l'incertitude en ce qui concerne l'enveloppe de négociation du CPER 2021-2027. Le CESER soutient la politique de la Région qui vise à promouvoir l'enseignement supérieur et la recherche dans les villes universitaires d'équilibre et à réserver une certaine part de l'enveloppe du CPER pour des projets dans ces territoires. Le CESER rappelle qu'à l'occasion des négociations pour le CPER, la reconduction des conseils de site tels qu'ils existaient en ex-Midi-Pyrénées, pourrait être reprise car elle ouvrait une représentation plus large que l'Assemblée des sites de l'enseignement supérieur et de la recherche d'occitanie (ASESRO).

CONCLUSION

Le CESER, partenaire éclairé et éclairant de la Région

Le Conseil économique, social, environnemental régional Occitanie représente institutionnellement la société civile régionale d'Occitanie, qui vit au quotidien et qui participe activement, en tant que partenaire de la Région, à la définition d'un projet territorial partagé, à la mise en œuvre des politiques territoriales et à l'atteinte des objectifs de développement régional.

Le CESER réunit en son sein 170 conseillères et conseillers, issus d'un peu plus de 80 organismes du territoire qui, en dépit de sensibilités divergentes, travaillent ensemble, débattent démocratiquement, et produisent des avis éclairés, critiques et constructifs, assortis de propositions, validés et légitimés par un vote en Assemblée plénière. L'ensemble de ces travaux est public et consultable sur son site www.ceser-occitanie.fr.

Le CESER favorise ainsi la mobilisation, l'adhésion et la participation de la société civile aux politiques régionales menées. Il représente, pour la Région et même pour l'État, une source d'oxygénation intellectuelle de la vie démocratique locale, de conseil, d'aide au pilotage et à la décision, d'évaluation, pour peu que ses Avis, Contributions et autres travaux soient lus et pris en compte.

Dans un contexte de crise sociale et de nécessaire évolution du modèle actuel de développement, de forte demande démocratique, la Région aurait tort de se priver de l'avis de cette institution, seconde Assemblée de la Région.

C'est pourquoi le CESER Occitanie regrette l'absence, lors de la journée de présentation du budget primitif 2020 de la Région, le 3 décembre dernier, d'un certain nombre de vice-présidents régionaux qui avaient été invités à présenter aux commissions du CESER les politiques régionales programmées pour 2020.

Sans contester la compétence technique des collaborateurs administratifs qui tentent de suppléer l'absence des élus régionaux, le CESER souhaite pouvoir asseoir son analyse et ses avis sur la parole politique de la collectivité, que la déontologie professionnelle et la réserve attendues des fonctionnaires territoriaux ne permettent pas d'affirmer.

Le CESER préconise à la Région de considérer ce rendez-vous annuel comme un « incontournable » et de garantir, à l'avenir, une disponibilité de ses élus pour la présentation de son Budget Primitif.

Le CESER préconise également que soient instaurées des modalités systématiques de présence des présidents des commissions régionales aux Assemblées plénières de présentation, de débat et de vote des avis relatifs à leur domaine de compétence, ainsi que la présentation ultérieure des avis votés devant lesdites commissions régionales.

Une demande d'amélioration de la présentation et de la précision financière des actions prévues

S'agissant d'un document de programmation financière, le CESER regrette une présentation des actions régionales jugée souvent trop générale et trop imprécise quant aux financements prévus par action.

Le document de présentation du BP 2020 est en effet rédigé en termes généraux, se contentant fréquemment d'annoncer des montants par grandes masses, qui le distinguent insuffisamment du document de présentation des Orientations Budgétaires 2020, sans reprendre le caractère novateur de la rédaction de ce dernier.

Le CESER regrette également une présentation par nature inégale d'une année sur l'autre des politiques territoriales mises en exergue et des montants correspondants, qui ne permet pas un suivi pluriannuel des politiques régionales et de leur financement.

Le souhait d'une meilleure lisibilité des politiques régionales par grands domaines

Le CESER regrette un manque de lisibilité du sens, des objectifs, de l'engagement et du périmètre globaux des grandes politiques publiques régionales. Une présentation fragmentée en « silos » nuit à la lisibilité globale et cohérente des dépenses engagées par la collectivité.

Le CESER souhaiterait une prise en compte transversale et une présentation unitaire des politiques régionales, notamment en matière de jeunesse, de logement social, de transition énergétique et environnementale, de gestion de l'eau, de « Pacte régional pour une alimentation durable ».

Toutefois, le CESER salue la prise en compte dans le Budget Primitif 2020 des enjeux territoriaux de construction et de rénovation des logements et des logements sociaux et l'engagement de la Région de poursuivre l'accompagnement financier de ces opérations sur ses fonds propres.

La nécessaire évaluation des politiques publiques

Le CESER salue l'année 2019 comme étant la première année de collaboration effective du CESER à l'évaluation des politiques publiques régionales, en vertu des compétences qui lui sont conférées en la matière par l'article 32 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015.

Conformément à ce qu'il préconisait dans son avis du 27 octobre 2017, le CESER est désormais associé par la Région au comité technique et au comité de pilotage en charge de la mise en œuvre et du suivi de l'évaluation et à la définition des questions évaluatives du cahier des charges des marchés publics passés par la collectivité en vue de la réalisation de ces évaluations.

Il a ainsi participé, en 2019, à la définition des attendus du cahier des charges ainsi qu'à trois comités techniques et à un comité de pilotage, relatifs à l'évaluation de l'impact et de l'effet levier des financements régionaux et européens sur la vie économique des entreprises, des territoires et des filières régionales.

Il regrette que la difficulté technique du travail de conception d'une plateforme automatisée d'exploitation des données financières et économiques nécessaires à l'évaluation quantitative et qualitative de ces financements n'aient toutefois pas encore permis de finaliser, à ce jour, la première évaluation en cours, dont le sujet présente à ses yeux un vif intérêt.

Il prend acte que la création ex nihilo de cet outil d'extraction et de valorisation des données territoriales, le recueil interne des montants spécifiques accordés, la nécessaire adaptation structurelle des services instructeurs du Conseil régional à ce nouvel objectif, mais aussi le recueil externe de données contextuelles via des conventions avec l'URSSAF, Pôle Emploi ou la Banque de France, devraient déboucher sur une restitution évaluative courant 2020.

Le CESER préconise que l'évaluation des politiques publiques régionales puisse faire l'objet d'une expérimentation, sous l'égide du CESER, d'une participation citoyenne limitée et circonscrite à une action évaluative.

Le CESER rappelle par ailleurs que l'évaluation d'une politique publique s'apprécie à l'aune des réalisations effectives et des montants mandatés, non des intentions affichées et des montants votés.

Il encourage la Région à persévérer dans cette démarche innovante pour la conduire jusqu'à son aboutissement fonctionnel et à sa généralisation à l'ensemble des thématiques publiques régionales.

Points de vigilance

Infrastructures portuaires

Concernant les infrastructures portuaires, et notamment le port de Port-la-Nouvelle, le CESER attire l'attention de la Région sur le risque financier qu'engendrerait l'engagement de dépenses lourdes sans garantie de trafic exogène supplémentaire ni d'investissements d'industriels portuaires privés sources d'activité marchande et de soutenabilité de l'opération.

Il en va de même pour le projet de Hub Méditerranéen pour l'éolien flottant, dont l'investissement mérite d'être conforté par des contrats avec d'autres acteurs Méditerranéens susceptibles d'utiliser ce hub pour la construction ou pour la mise à l'eau de leurs matériels à Port-La-Nouvelle.

Sobriété énergétique

Le CESER préconise toutefois que la Région intègre à son projet de transition énergétique et de nouveau modèle de développement territorial un objectif de sobriété énergétique qui lui paraît crucial et cohérent avec l'engagement de la collectivité dans la démarche de stratégie « Région à énergie positive » (REPOS).

Mise en accessibilité

Le CESER reste également attaché et attentif à la mise en accessibilité des établissements régionaux et des transports ferroviaires et sollicite un focus informatif détaillé sur les montants mandatés au titre du premier Plan d'actions transversal 2018-2021 de la Région Occitanie consacré à la prise en compte du handicap dans ses différentes politiques territoriales.

Outils budgétaires émergents

Le CESER réitère sa préconisation, déjà exprimée à l'occasion de ses avis sur les OB et BP 2019 et sur les OB 2020, d'expérimenter la démarche de budget sensible au genre. Le CESER invite la Région à se doter d'indicateurs sexués en ciblant, dans un premier temps, ses interventions territoriales en faveur du sport et en faveur de l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs et agricultrices.

Sur ce point, le CESER renvoie la Région à la « Contribution sur trois outils budgétaires émergent : obligations vertes et sociales, budget sensible au genre et budget participatif » qu'il présentera lors de son Assemblée plénière du 17 décembre 2019.

L'anticipation de 2020 : CPER, Fonds européens

Le CESER salue la présence dans le document de présentation du Budget Primitif 2020 d'un bilan de la réalisation des deux actuels contrats de plan régionaux (CPER), qu'il avait sollicitée dans son avis sur les OB 2020.

La prochaine génération de CPER sera en effet la première de la région fusionnée. De même, la prochaine programmation des fonds européens représente des enjeux primordiaux pour l'Occitanie, tant en matière agricole qu'en matière de développement social, économique, environnemental, urbain et rural.

Le CESER Occitanie rappelle son avis du 18 juin 2018 portant « Résolution en faveur du maintien de la politique de cohésion économique et sociale européenne », par lequel il a interpelé les autorités nationales et européennes pour défendre les intérêts territoriaux de la région Occitanie.

Le CESER souhaite être associé aux travaux de préparation du CPER 2021-2027 et de la programmation européenne synchrone 2021-2027, qui engageront l'État et la Région pour les 6 ans à venir et dont bénéficieront la population, les acteurs et le territoire d'Occitanie. Il importe en effet que les documents de programmation qui seront arrêtés par l'État et par l'Union Européenne soient l'expression d'un projet territorial co-construit, fondé sur un diagnostic et sur des objectifs partagés par la société civile régionale.

Un nouvel acte de décentralisation pour quoi faire ?

Le Gouvernement a annoncé aux Régions, pour 2020, une nouvelle loi dite « de déconcentration, de décentralisation et de différenciation », qui devrait intervenir avant la fin du premier semestre.

Rappelons que la déconcentration désigne la délégation ministérielle à l'échelon territorial des services de l'État, sous l'autorité des préfets, de compétences jusque-là assumées par l'échelon central de l'État.

La décentralisation consiste pour sa part dans le transfert par l'État d'une ou de plusieurs de ses compétences à un type de collectivité. Les Régions, par exemple, se sont vu confier la compétence de l'apprentissage par la loi en 2014, qui leur a ensuite été retirée à compter de 2019.

La différenciation est un concept nouveau, qui pérenniserait et généraliserait ce qui était jusqu'ici proposé aux collectivités comme une possible expérimentation, à titre dérogatoire et sur la base du volontariat, de l'exercice de compétences relevant de l'État, présentant un intérêt de subsidiarité au regard des problématiques locales. La subsidiarité définit le niveau territorial le plus pertinent et le mieux approprié au pilotage et à la mise en oeuvre d'une politique publique.

Le CESER se déclare très intéressé par la façon dont la Région Occitanie pourra se saisir du principe de différenciation pour optimiser son action territoriale, notamment en vue de favoriser le rééquilibrage du développement territorial ou en matière de lutte contre le chômage, notamment en Hérault et dans les Pyrénées Orientales, qui enregistrent des taux records de chômage (14 et 15%) au regard de la moyenne nationale (8,5%).

Le CESER est par contre pour le moins perplexe s'agissant de l'annonce d'un énième acte de décentralisation.

Il constate, en effet, que la décentralisation, qui poursuit normalement un double objectif de subsidiarité et de liberté d'administration des collectivités reconnu par l'article 72 de la Constitution, a été vidée de son volet « liberté d'administration » par les différentes lois de programmation financière depuis 2012 ; via une restriction drastique des dotations de l'État dans un premier temps, puis, depuis 2018, par le plafonnement de l'augmentation des dépenses régionales d'une année sur l'autre, à un taux inférieur à celui de l'inflation. Le CESER redoute que le Gouvernement n'impose ensuite aux Régions une obligation de consacrer un taux de leur autofinancement net au remboursement de leur dette, ce qui limiterait, en plus, leur capacité d'investissement.

Un certain nombre de parlementaires ont fait valoir devant la Justice que le plafonnement de l'augmentation des dépenses de fonctionnement de certaines collectivités portait atteinte au principe constitutionnel de leur libre administration. Le Conseil constitutionnel a donné raison au Gouvernement, en estimant, dans sa décision n°2017-760 DC du 18 janvier 2018, que l'objectif de résorption de la dette publique de la France poursuivi par le Gouvernement prévalait sur le principe constitutionnel de libre administration des collectivités.

Le CESER regrette ce qui s'apparente à une mise sous tutelle des Régions, via une forme de rétablissement des règles de contrôle a priori et a posteriori des actes des collectivités, qui avaient été abolies au nom de la libre administration par la décentralisation. Que dire, en effet, de la limitation a priori de la capacité des Régions à utiliser leur budget, assortie, a posteriori, en cas de dépassement du plafond fixé, de sanctions financières ?

Dans un tel contexte de contrainte budgétaire et de privation de liberté, le CESER s'interroge sur le sens d'une nouvelle phase de décentralisation. Les Régions étant tout à la fois privées de leur droit à s'administrer librement et contraintes dans leur capacité financière d'action, la décentralisation ressemble alors à s'y méprendre à de la déconcentration, qui transforme celles-ci en simples exécutantes des mesures décidées par l'État.

Le CESER Occitanie forme le vœu que ce nouvel acte de décentralisation servira à achever la mise en cohérence de la subsidiarité des compétences propres aux différents niveaux territoriaux de collectivités, en l'étendant aussi au niveau infra-départemental.

Pour ce qui est de l'éventuel transfert de compétences nouvelles aux Régions, le CESER pose la question suivante : quelles compétences et, surtout, assorties de quels moyens ?

ANNEXES

ANNEXES

Les deux chantiers régionaux

I - Un modèle de développement juste

Budget Primitif 2020	AP / AE	Crédits de paiement
L'éducation et la jeunesse	451 546 000	413 517 577
L'emploi, la formation professionnelle et l'apprentissage	412 138 100	449 970 116
Les solidarités, les services publics, la vie associative et le logement	22 425 000	17 840 000
L'égalité Femmes-Hommes	885 500	890 000
La politique urbaine et la politique de la ville	7 850 000	13 454 619
L'action territoriale (hors aménagement, foncier et urbanisme)	87 145 000	51 538 798
Les transports et les infrastructures	1 168 769 743	821 876 706
Les infrastructures portuaires et canaux	71 800 000	76 026 500
La montagne et la ruralité	24 134 000	16 595 503
Le sport	56 154 125	30 654 825
La culture, le patrimoine, les langues catalane et occitane	66 647 375	70 661 391
L'information citoyenne	18 614 000	11 980 000
Total	**2 388 108 843**	**1 975 006 035**

Source : Budget Primitif 2020 de la Région Occitanie (en Euros)

II - Un modèle durable de développement

Budget Primitif 2020	AP / AE	Crédits de paiement
La transition écologique et énergétique, la biodiversité, l'économie circulaire et les déchets	89 496 000	68 713 471
L'agriculture, l'agro-alimentaire et la viticulture	489 633 008	455 716 654
L'eau et la prévention des risques	59 940 000	39 787 295
La « croissance bleue » et le Plan Littoral 21 *(hors infrastructures portuaires)*	15 089 000	6 881 500
L'aménagement, le foncier et l'urbanisme	21 483 000	28 638 000
L'industrie et les Services aux entreprises	168 873 224	133 618 692
L'économie de proximité	23 727 000	26 007 302
L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation	126 639 856	69 461 287
International, Europe, Coopération au développement	12 707 800	10 428 102
L'économie touristique et le thermalisme	121 127 000	67 456 949
Total :	**1 128 715 888**	**906 709 252**

Source : Budget Primitif 2020 de la Région Occitanie (en Euros)

Solidarité, services publics, vie associative et logement

Commission 2 : Solidarités, services publics, vie associative et logement

Fonctionnement	AE	CP
Aides au logement et à l'habitat	90 000	90 000
Lutte contre les discriminations	1 650 000	1 530 000
Santé	2 185 000	1 620 000
Fonctionnement	**3 925 000**	**3 240 000**

Investissement	AP	CP
Aides au logement et à l'habitat	15 000 000	12 100 000
Santé	3 500 000	2 500 000
Investissement	**18 500 000**	**14 600 000**

	AP/AE	CP
SOLIDARITES, SERVICE PUBLIC, VIE ASSOCIATIVE, LOGEMENT Fonctionnement et Investissement	**22 425 000**	**17 840 000**

Source : Budget Primitif 2020 de la Région Occitanie (en Euros)

Agriculture, agro-alimentaire et vitivculture

Commission 3 : Agriculture, agro-alimentaire et viticulture

Fonctionnement	AE	CP
Accompagnement et promotion des filières agricoles, agroalimentaires et forêt / bois	15 167 500	12 518 744
Développement des filières agricoles, agroalimentaires et forêt/bois	3 900 000	2 743 980
Promotion des produits agricoles	2 090 000	2 090 000
Fonctionnement Hors Fonds européens	**21 157 500**	**17 352 724**
FEADER Agriculture	300 000 000	300 000 000
Fonctionnement Fonds européens compris	**321 157 500**	**317 352 724**

Investissement	AP	CP
Accompagnement et promotion des filières agricoles, agroalimentaires et forêt / bois	13 506 000	6 879 423
Développement des filières agricoles, agroalimentaires et forêt/bois	50 485 000	27 000 000
Investissement - Hors Fonds européens	**63 991 000**	**33 879 423**
FEADER Agriculture	104 484 508	104 484 508
Investissement Fonds européens compris	**168 475 508**	**138 363 931**

	AP/AE	CP
AGRICULTURE, AGRO-ALIMENTAIRE, VITICULTURE Hors Fonds européens : Fonctionnement et Investissement	**85 148 500**	**51 232 147**
AGRICULTURE, AGRO-ALIMENTAIRE, VITICULTURE Fonctionnement et Investissement	**489 633 008**	**455 716 654**

Source : Budget Primitif 2020 de la Région Occitanie (en Euros)

Culture, communication, patrimoine, langues catalane et occitane

Commission 4 : Culture, communication, patrimoine, langues catalane et occitane

Fonctionnement	AE	CP
Audiovisuel	1 500 000	1 200 000
Innovation et création artistique et culturelle en région	38 862 375	37 135 396
Préservation du patrimoine régional	2 510 000	3 581 598
Fonctionnement Hors Fonds européens	**42 872 375**	**41 916 994**
FEDER Protection et valorisation patrimoine	0	78 412
Fonctionnement Fonds européens compris	**42 872 375**	**41 995 406**

Investissement	AP	CP
Innovation et création artistique et culturelle en région	16 780 000	12 302 329
Préservation du patrimoine régional	6 995 000	12 616 402
Investissement Hors Fonds européens	**23 775 000**	**24 918 731**
FEDER Protection et valorisation patrimoine	-	3 747 254
Investissement Fonds européens compris	**23 775 000**	**28 665 985**

	AP/AE	CP
COMMUNICATION, CULTURE, PATRIMOINE ET LANGUES CATALANE ET OCCITANE Hors Fonds européens : Fonctionnement et Investissement	**66 647 375**	**66 835 725**
COMMUNICATION, CULTURE, PATRIMOINE ET LANGUES CATALANE ET OCCITANE Fonctionnement et Investissement	**66 647 375**	**70 661 391**

Source : Budget Primitif 2020 de la Région Occitanie (en Euros)

Information citoyenne

L'information citoyenne

	AE	CP
Fonctionnement	**18 614 000**	**11 980 000**
Communication	18 614 000	11 980 000

	AE	CP
COMMUNICATION	**18 614 000**	**11 980 000**

Source : Budget Primitif 2020 de la Région Occitanie (en Euros)

Éducation, jeunesse

Commission 5 : Education, Jeunesse

Fonctionnement	AE	CP
Construction et rénovation des établissements d'enseignement	1 900 000	1 085 000
Equipement et Fonctionnement des établissements d'enseignement	114 661 000	99 550 000
Jeunesse	13 575 000	7 232 577
Fonctionnement	**130 136 000**	**107 867 577**

Investissement	AP	CP
Construction et rénovation des établissements d'enseignement	189 450 000	212 000 000
Equipement et Fonctionnement des établissements d'enseignement	28 560 000	45 550 000
Jeunesse	103 400 000	48 100 000
Investissement	**321 410 000**	**305 650 000**

	AP/AE	CP
EDUCATION, JEUNESSE	**451 546 000**	**413 517 577**

Source : Budget Primitif 2020 de la Région Occitanie (en Euros)

International, Europe, Coopération au développement

Commission 6 : International, Europe, Coopération au développement

Fonctionnement	AE	CP
Coopération européenne et transfrontalière	1 286 900	1 084 000
Représentation régionale à l'étranger	2 750 000	2 750 000
Etudes, prospective et évaluation	120 900	130 000
Programmes européens et contractuels	1 955 000	1 260 000
Solidarité et relations internationales	2 690 000	1 880 000
Soutien mobilité internationale apprenant	2 200 000	1 700 000
Fonctionnement Hors Fonds européens	**11 002 800**	**8 804 000**
Assistance technique FEDER 2014-2020	-	185 102
Fonctionnement Fonds européens compris	**11 002 800**	**8 989 102**

Investissement	AP	CP
Solidarité et relations internationales	500 000	250 000
Etudes, prospective et évaluation	155 000	230 000
Coopération européenne et transfrontalière	-	190 000
Investissement Hors Fonds européens	**655 000**	**670 000**
Programmes européens et contractuels	1 050 000	769 000
Investissement Fonds européens compris	**1 705 000**	**1 439 000**

	AP/AE	CP
INTERNATIONAL, EUROPE, COOPERATION AU DEVELOPPEMENT, EVALUATION ET PROSPECTIVE Hors Fonds européens : Fonctionnement et Investissement	**11 657 800**	**9 474 000**
INTERNATIONAL, EUROPE, COOPERATION AU DEVELOPPEMENT, EVALUATION ET PROSPECTIVE Fonctionnement et Investissement	**12 707 800**	**10 428 102**

Source : Budget Primitif 2020 de la Région Occitanie (en Euros)

Transition énergétique, biodiversité, économie circulaire et déchets

Commission 7 :
Transition écologique et énergétique, biodiversité, économie circulaire et déchets

Fonctionnement	AE	CP
Biodiversité et patrimoine naturel	7 773 000	6 276 500
Economie circulaire et déchets	750 000	400 000
Education à l'environnement	2 050 000	1 450 000
Energie Air Climat	4 885 000	4 736 971
Fonctionnement Hors Fonds Européens	**15 458 000**	**12 863 471**
Fonds européens transition écologique et énergétique	500 000	1 600 000
Fonctionnement Fonds européens compris	**15 958 000**	**14 463 471**

Investissement	AP	CP
Biodiversité et patrimoine naturel	5 328 000	2 600 000
Economie circulaire et déchets	5 000 000	1 700 000
Education à l'environnement	110 000	50 000
Energie Air Climat	45 100 000	39 900 000
Investissement Hors Fonds Européens	**55 538 000**	**44 250 000**
Fonds européens transition écologique et énergétique	18 000 000	10 000 000
Investissement Fonds européens compris	**73 538 000**	**54 250 000**

	AP/AE	CP
TRANSFORMATION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE, BIODIVERSITE, ECOLOGIE CIRCULAIRE, DECHETS Hors Fonds Européens : Fonctionnement et Investissement	**70 996 000**	**57 113 471**
TRANSFORMATION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE, BIODIVERSITE, ECOLOGIE CIRCULAIRE, DECHETS Fonctionnement et Investissement	**89 496 000**	**68 713 471**

Source : Budget Primitif 2020 de la Région Occitanie (en Euros)

Emploi, formation professionnelle, apprentissage

Commission 8 : Emploi, formation professionnelle et apprentissage

Fonctionnement	AE	CP
Apprentissage	20 000 000	31 500 000
Formation continue	261 738 600	296 820 000
Formations sanitaires et sociales	94 897 000	88 518 000
Fonctionnement Hors Fonds Européens	**376 635 600**	**416 838 000**
Fonds européens Formation professionnelle - Apprentissage	12 700 000	9 644 244
Fonctionnement Fonds européens compris	**389 335 600**	**426 482 244**

Investissement	AP	CP
Apprentissage	10 150 000	12 702 000
Formation continue	3 532 500	1 472 500
Formations sanitaires et sociales	9 000 000	7 300 000
Investissement Hors Fonds Européens	**22 682 500**	**21 474 500**
Fonds européens Formation professionnelle - Apprentissage	120 000	2 013 372
Investissement Fonds européens compris	**22 802 500**	**23 487 872**

	AP/AE	CP
EMPLOI, FORMATION PROFESSIONNELLE, APPRENTISSAGE Hors Fonds Européens : Fonctionnement et Investissement	**399 318 100**	**438 312 500**
EMPLOI, FORMATION PROFESSIONNELLE, APPRENTISSAGE : Fonctionnement et Investissement	**412 138 100**	**449 970 116**

Source : Budget Primitif 2020 de la Région Occitanie (en Euros)

Industrie et services aux entreprises

Commission 9 :
Industrie et services aux entreprises

Fonctionnement	AE	CP
AD'OCC	15 050 000	15 050 000
Développement et Innovation	6 795 000	5 878 354
Economie des territoires	1 750 000	1 909 228
Fonctionnement Hors Fonds Européens	**23 595 000**	**22 837 583**
Fonds européens Entreprises	600 000	974 901
Fonctionnement Fonds européens compris	**24 195 000**	**23 812 483**

Investissement	AP	CP
Développement et Innovation	92 825 000	61 095 000
Economie des territoires	31 253 224	34 378 224
Investissement Hors Fonds Européens	**124 078 224**	**95 473 224**
Fonds européens Entreprises	20 600 000	14 332 985
Investissement Fonds européens compris	**144 678 224**	**109 806 209**

	AP/AE	CP
09 - INDUSTRIE, GRANDS GROUPES, SERVICES AUX ENTREPRISES Hors Fonds Européens : Fonctionnement et Investissement	**147 673 224**	**118 310 807**
09 - INDUSTRIE, GRANDS GROUPES, SERVICES AUX ENTREPRISES Fonds européens compris : Fonctionnement et Investissement	**168 873 224**	**133 618 693**

Source : Budget Primitif 2020 de la Région Occitanie (en Euros)

Transports et infrastructures

Commission 10 : Transport et infrastructures

Fonctionnement	AE	CP
Autres interventions transports	906 600	832 600
Frais annexes	1 480 000	1 276 670
Infrastructures aéroportuaires	9 510 000	8 657 000
Transport ferroviaire	328 230 300	323 393 300
Transports scolaires, interurbains et réseau régional	603 303 343	310 176 443
Fonctionnement	**943 430 243**	**644 336 013**

Investissement	AP	CP
Autres interventions transports	26 976 000	14 300 000
Infrastructures aéroportuaires	4 200 000	10 290 000
Infrastructures de transports routiers de voyageurs	4 300 000	500 000
Infrastructures routières	24 000 000	13 355 630
Transport ferroviaire	163 463 500	136 389 793
Investissement Hors Fonds européens	**222 939 500**	**174 835 423**
Fonds européens transports durables	2 400 000	2 705 270
Investissement Fonds européens compris	**225 339 500**	**177 540 693**

	AP/AE	CP
TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES Hors Fonds Européens : Fonctionnement et Investissement	**1 166 369 743**	**819 171 436**
TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES européens compris : Fonctionnement et Investissement	**1 168 769 743**	**821 876 706**

Source : Budget Primitif 2020 de la Région Occitanie (en Euros)

Aménagement du territoire

Commission 11 : Aménagement du territoire

Fonctionnement	AE	CP
Accompagnement partenaires	1 590 000	1 594 358
Aménagement du territoire / Politiques Territoriales	2 165 000	2 000 000
CPER / CPIER	-	20 000
Infrastructures économiques	860 000	860 000
Infrastructures numériques	8 000	708 000
Politique foncière	290 000	240 000
Réseau THD' OC	690 000	5 161 500
Stratégie Animations	1 025 000	1 130 000
Fonctionnement Hors Fonds Européens	**6 628 000**	**11 713 858**
Fonds européens numériques	0	700 936
Fonctionnement Fonds européens compris	**6 628 000**	**12 414 794**

Investissement	AP	CP
Aménagement du territoire/ Politiques Territoriales	79 700 000	29 341 154
Développement économique territorial	-	10 000 000
Infrastructures économiques	16 300 000	12 100 000
Infrastructures numériques	500 000	12 500 000
Politique foncière	2 000 000	1 000 000
Stratégie Animations	500 000	100 000
Investissement Hors Fonds Européens	**99 000 000**	**65 041 154**
Fonds européens numériques	3 000 000	2 720 850
Investissement Fonds européens compris	**102 000 000**	**67 762 004**

	AP/AE	CP
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, TIC, POLITIQUES CONTRACTUELLES Hors Fonds Européens : Fonctionnement et Investissement	**105 628 000**	**76 755 012**
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, TIC, POLITIQUES CONTRACTUELLES européens compris : Fonctionnement et Investissement	**108 628 000**	**80 176 798**

Source : Budget Primitif 2020 de la Région Occitanie (en Euros)

Enseignement supérieur, Recherche, Innovation

Commission 12 : Enseignement supérieur, Recherche et Innovation

Fonctionnement	AE	CP
Enseignement supérieur	3 250 000	2 280 000
Recherche, Innovation	1 583 115	2 380 287
Soutien mobilité internationale étudiant	5 000 000	4 700 000
Développement et innovation	1 300 000	-
Fonctionnement Hors Fonds Européens	**11 133 115**	**9 360 287**
Fonds européens Enseignement supérieur - Recherche - Innovation	700 000	3 050 000
Fonctionnement Fonds européens compris	**11 833 115**	**12 410 287**

Investissement	AP	CP
Enseignement supérieur	41 738 700	8 763 705
Recherche, Innovation	65 235 041	33 287 294
Investissement Hors Fonds Européens	**106 973 741**	**42 050 999**
Fonds européens Enseignement supérieur - Recherche - Innovation	7 833 000	15 000 001
Investissement Fonds européens compris	**114 806 741**	**57 051 000**

	AP/AE	CP
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, INNOVATION Hors Fonds Européens : Fonctionnement et Investissement	**118 106 856**	**51 411 286**
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, INNOVATION Fonds européens compris : Fonctionnement et Investissement	**126 639 856**	**69 461 287**

Source : Budget Primitif 2020 de la Région Occitanie (en Euros)

Politique urbaine, politique de la ville 21

Commission 13 : Politique urbaine, politique de la ville

Fonctionnement	AE	CP
Politique de la ville	3 150 000	2 700 000
Politique de la ville/entrepreneuriat	700 000	550 000
Fonctionnement	**3 850 000**	**3 250 000**

Investissement	AP	CP
Politique de la ville	1 000 000	517 619
Investissement Hors Fonds européens	**1 000 000**	**517 619**
Fonds européens Politique de la ville	2 000 000	6 500 000
Fonds européens Volet urbain	1 000 000	3 187 000
Investissement Fonds européens compris	**4 000 000**	**10 204 619**

	AP/AE	CP
POLITIQUES DE LA VILLE Hors Fonds Européens : Fonctionnement et Investissement	**4 850 000**	**3 767 619**
POLITIQUES DE LA VILLE Fonds européens compris : Fonctionnement et Investissement	**7 850 000**	**13 454 619**

Source : Budget Primitif 2020 de la Région Occitanie (en Euros)

Économie touristique, thermalisme

Commission 14 : Economie touristique et thermalisme

Fonctionnement	AE	CP
Qualification et compétitivité du tourisme	16 444 000	15 746 949
Fonctionnement Hors Fonds européens	**16 444 000**	**15 746 949**
FEDER Tourisme	1 700 000	700 000
Fonctionnement Fonds européens compris	**18 144 000**	**16 446 949**

Investissement	AP	CP
Qualification et compétitivité du tourisme	99 083 000	48 260 000
Investissement Hors Fonds européens	**99 083 000**	**48 260 000**
FEDER Tourisme	3 900 000	2 750 000
Investissement Fonds européens compris	**102 983 000**	**51 010 000**

	AP/AE	CP
ECONOMIE TOURISTIQUE ET THERMALISME Hors Fonds Européens : Fonctionnement et Investissement	**115 527 000**	**64 006 949**
ECONOMIE TOURISTIQUE ET THERMALISME Fonds européens compris : Fonctionnement et Investissement	**121 127 000**	**67 456 949**

Source : Budget Primitif 2020 de la Région Occitanie (en Euros)

Économie de proximité

Commission 15 : Economie de proximité

Fonctionnement	AE	CP
Economie de proximité	2 627 000	10 813 298
Economie sociale et solidaire	1 100 000	836 250
Fonctionnement Hors Fonds européens	**3 727 000**	**11 649 548**
Fonds européens TPE/PME	800 000	700 000
Fonctionnement Fonds européens compris	**4 527 000**	**12 349 548**

Investissement	AP	CP
Développement et Innovation	5 700 000	4 039 000
Economie de proximité	9 300 000	6 156 355
Economie des territoires	800 000	260 000
Economie sociale et solidaire	3 400 000	3 202 399
Investissement	**19 200 000**	**13 657 754**

	AP/AE	CP
ECONOMIE DE PROXIMITE Hors Fonds européens : Fonctionnement et Investissement	**22 927 000**	**25 307 302**
ECONOMIE DE PROXIMITE : Fonds européens compris : Fonctionnement et Investissement	**23 727 000**	**26 007 302**

Source : Budget Primitif 2020 de la Région Occitanie (en Euros)

Égalité Femmes - Hommes

Commission 16 : Egalité Femmes-Hommes

	AE	CP
Fonctionnement	**885 500**	**890 000**
Egalité femmes/hommes	885 500	890 000

	AE	CP
EGALITE FEMME HOMME	**885 500**	**890 000**

Source : Budget Primitif 2020 de la Région Occitanie (en Euros)

Montagne et ruralité

Commission 17 : Montagne et ruralité

Fonctionnement	AE	CP
Aménagement rural	920 000	657 852
Montagne	1 849 000	1 966 549
Fonctionnement Hors Fonds Européens	**2 769 000**	**2 624 401**
Fonds européens Montagne	1 500 000	1 509 677
Fonctionnement Fonds européens compris	**4 269 000**	**4 134 078**

Investissement	AP	CP
Aménagement rural	1 635 000	990 000
Montagne	2 500 000	675 000
Aménagement du territoire / politiques territoriales	4 000 000	3 500 000
Investissement Hors Fonds Européens	**8 135 000**	**5 165 000**
Fonds européens FEADER Espace rural	3 730 000	3 296 425
Fonds européens Montagne	8 000 000	4 000 000
Investissement Fonds européens compris	**19 865 000**	**12 461 425**

	AP/AE	CP
MONTAGNE ET RURALITE Hors Fonds Européens	**10 904 000**	**7 789 401**
MONTAGNE ET RURALITE Fonds européens compris : Fonctionnement et Investissement	**24 134 000**	**16 595 503**

Source : Budget Primitif 2020 de la Région Occitanie (en Euros)

Sport

Commission 18 : Sport

	AE	CP
Fonctionnement	**13 554 125**	**11 104 825**
Sport	13 554 125	11 104 825

	AP	CP
Investissement	**42 600 000**	**19 550 000**
Sport	42 600 000	19 550 000

	AP/AE	CP
SPORTS : Fonctionnement et Investissement	**56 154 125**	**30 654 825**

Source : Budget Primitif 2020 de la Région Occitanie (en Euros)

La « croissance bleue » et le Plan Littoral 21

Commission 19 : La « croissance bleue » et le Plan Littoral 21

Fonctionnement	AE	CP
Economie du littoral	1 559 000	1 251 500
Grandes infrastructures, ports et canaux	1 070 000	1 756 500
Fonctionnement	**2 629 000**	**3 008 000**

Investissement	AP	CP
Aménagement du littoral	9 330 000	3 500 000
Economie du littoral	1 000 000	1 000 000
Grandes infrastructures, ports et canaux	70 730 000	74 270 000
Protection du littoral	-	500 000
Investissement Hors Fonds Européens	**81 060 000**	**79 270 000**
FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche)	3 200 000	630 000
Investissement Fonds européens compris	**84 260 000**	**79 900 000**

	AP/AE	CP
MEDITERRANEE Hors Fonds Européens : Fonctionnement et Investissement	**83 689 000**	**82 278 000**
MEDITERRANEE Fonds européens compris : Fonctionnement et Investissement	**86 889 000**	**82 908 000**

Source : Budget Primitif 2020 de la Région Occitanie (en Euros)

Eau, milieux aquatiques et prévention des risques d'inondation

Commission 20 : Eau, milieux aquatiques et prévention des risques d'inondation

Fonctionnement	AE	CP
Fonctionnement Hors Fonds Européens	**1 685 000**	**1 335 000**
Fonctionnement Fonds européens compris	**3 285 000**	**1 635 000**
Fonds européens Prévention et gestion des risques	1 600 000	300 000

Investissement	AP	CP
Investissement Hors Fonds Européens	**35 935 000**	**27 483 228**
Investissement Fonds européens compris	**56 655 000**	**38 152 295**
FEADER Eau	12 420 000	9 219 067
Fonds européens Prévention et gestion des risques	8 300 000	1 450 000

	AP	CP
EAU ET PREVENTION DES RISQUES Hors Fonds Européens : Fonctionnement et Investissement	**37 620 000**	**28 818 228**
EAU ET PREVENTION DES RISQUES Fonds européens compris : Fonctionnement et Investissement	**59 940 000**	**39 787 295**

Source : Budget Primitif 2020 de la Région Occitanie (en Euros)

GLOSSAIRE

GLOSSAIRE

AD'OCC	Agence de développement économique d'Occitanie
ADN	Acide du noyau des cellules vivantes, constituant essentiel des chromosomes et porteur de caractères génétiques.
AE	Autorisation d'engagement
AP	Autorisation de programme
ASESRO	Assemblée des Sites de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche d'Occitanie
BP	Budget Primitif
BPI FRANCE	Banque Publique d'Investissement
CA	Compte Administratif
CAB	Conversion en Agriculture Biologique
CCRRDT	Comité Consultatif Régional de Recherche et de Développement Technologique
CESER	Conseil Economique, Social, Environnemental et Régional
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CIO	Centre d'Information et d'Orientation
CP	Crédit de paiement
CPER	Contrat de Plan Etat-Région
CPIER	Contrat de plan interrégional Etat-Régions
CPTS	Communauté Professionnelles Territoriales de Santé
CREPS	Centres de ressources, d'expertise et de performance sportives
CRIJ	Centre Régional Information Jeunesse
CRJ	Conseil Régional des Jeunes
DDCS	Direction Départementale De La Cohésion Sociale
DECLIC	Dispositif d'Enseignement Complémentaire et de Lutte contre l'Illettrisme
DEF	Direction de l'Emploi et de la Formation
DEJ	Direction de l'Education et Jeunesse
DJA	Dotation jeune agriculteur
DOB	Débat d'Orientation Budgétaire
DRJSCS	Direction Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
DRONISEP	Direction Régional d'Office national d'Information sur les enseignements et les professions
DRTES	Direction de la Recherche, du Transfert technologique et de l'Enseignement Supérieur
ESS	Economie Sociale et Solidaire
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FEDER	Fond européen de développement régional
FOSTER	Dispositif de facilitation à l'accès au financement des TPE-PME d'Occitanie
IAE	Instituts d'administration des entreprises
MAB	Maintien en Agriculture Biologique
OB	Orientations Budgétaires
ONISEP	Office national d'Information sur les enseignements et les professions
OPA	Offre publique d'achat
OPCO	Opérateur de compétences

PEM	Pôle d'Echange Multimodal
PIA	Programme d'Investissement d'Avenir
PIC	Plan d'investissement dans les compétences
PISA	Programme International pour le Suivi des Acquis des Élèves
PME	Petite et Moyenne Entreprise
Région	Collectivité territoriale dotée de la personnalité morale
région	Circonscription administrative et territoire géographique
REPOS	Région à Energie Positive
SEMOP	Société d'économie mixte à opération unique
SIQO	Signes d'identification de la qualité et de l'origine
SRESRI	Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
TPE	Très Petite Entreprise
TVA	Taxe valeur ajoutée
URSSAF	Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience

EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATIONS DE VOTE

1er COLLEGE

Madame Marielle GAUDOIS

2ème COLLEGE

Monsieur Xavier PETRACHI
Pour CGT, FSU et Solidaires

Monsieur Jean-Marie BEZ
Pour le Comité Régional CGT-FO

Madame Nathalie VEYRE
Pour la CFDT et l'UNSA

3ème COLLEGE

Madame Geneviève TAPIÉ
Présidente de l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie

Madame Amélie VIGROUX
Pour le Groupe Associations et Territoires

Madame Sabine VENIEL-LE NAVENNEC
Pour le Groupe Santé, Logement et Cohésion Sociale

Suffrages exprimés : 138
Pour : 128
Abstentions : 10

Avis adopté

Intervention de Madame Marielle GAUDOIS

Pour le 1er Collège

Madame la Présidente de la Commission des Finances de la Région,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le Collège 1 remarque l'ambition économique et industrielle de la Région au travers des moyens alloués pour un développement soutenu et raisonné.
La Région Occitanie doit être garante du maillage territorial et s'en donner les moyens. Le Collège 1 a noté des efforts et de la lucidité quant aux besoins de l'économie régionale et à ses équilibres.

L'appréciation du Collège 1 se positionne selon 3 volets :

-Le Collège 1 souligne et encourage
-Le Collège 1 note des manques
-Le Collège 1 reste très vigilant

- **Le Collège 1 souligne et encourage**

La Région Occitanie a dégagé des budgets pour mettre en place des outils financiers dédiés au développement économique et se positionne en actionnaire public au sein de fonds qui investissent dans les territoires et via les contrats territoriaux et les contrats de filières.

Une attention particulière est accordée par la Région aux projets industriels, vecteurs de développement et d'impacts induits sur d'autres activités économiques, ce qui comporte un lien direct avec l'emploi en Région pour essayer de sortir du mauvais classement de l'Occitanie à ce niveau.

Le Collège 1 se réjouit que la Région prenne en compte les mutations économiques et tout ce qu'elles génèrent dans les flux commerciaux, la gestion des entreprises, l'évolution de l'offre de services, … et le Collège 1 reprend les mots de la Vice-Présidente de la Région, lors de son audition, « il faut FAIRE REGION » : mobiliser des budgets, accompagner le développement économique et les mutations, car le modèle économique des territoires est en voie de changement.

Depuis deux années consécutives, des moyens sont dédiés à l'aide aux entreprises et en particulier aux TPE et PME, qui génèrent pour le territoire d'Occitanie de l'emploi non-délocalisable.

2020 devrait voir l'ouverture des Cités des Start-up à Toulouse et de l'Economie à Montpellier. Ce sont des initiatives qu'il faut souligner en étant, là encore, attentifs à ne pas focaliser le développement régional uniquement autour des métropoles.

Le Collège 1 a retenu avec intérêt la nouvelle dynamique et les moyens apportés au Réseau des Développeurs Economiques, pour plus de synergies entre les opérateurs du soutien au développement économique, et plus de proximité auprès des acteurs de ce développement économique.

L'annonce de la mise en œuvre effective du « Hub Entreprise » en 2020, permettant un accès facilité aux services et outils des collectivités via un portail unique, est reconnu comme une bonne initiative.

L'accompagnement progressif par la Région des acteurs économiques et des citoyens vers une économie de la fonctionnalité est innovant et recueille le soutien des conseillers représentant la société civile : c'est un pas concret, accessible au niveau d'un territoire, vers une prise en compte d'un développement durable.

Les PASS Occitanie répondent à un besoin et le renforcement de cette ligne budgétaire pour 2020 est à souligner, malgré des délais d'instructions encore trop importants et une évolution qui devrait être linéaire. La Région pourrait mettre en place des délégations auprès de ses partenaires pour accélérer le traitement des dossiers, de leur prise en compte jusqu'au paiement. L'effet « levier » des Pass doit être observé.

Les Maisons de la Région, premières portes d'entrée aux services régionaux dans les territoires, doivent être connues et très accessibles pour les jeunes entrepreneurs et porteurs de projets d'innovations sur les territoires hors métropoles.

Une action est à mener pour tous types d'entreprises afin d'instaurer des partenariats locaux qui répondent à leurs demandes.

La Région doit continuer à accompagner les actions de formation de proximité et montrer ainsi sa volonté politique de soutien aux entreprises qui fournissent l'effort de formation vers les jeunes.

- **Le Collège 1 note des manques**

Il n'y a rien de très visible dans le document régional sur les changements de modèles de production industrielle qu'il faut soutenir et même provoquer.

Bien sûr, il y a eu le lancement en octobre 2019 d'un plan État/Région pour l'industrie du futur et la dotation qui sera mise en place à partir de février 2020 devrait permettre à 400 TPE/PME de bénéficier d'un accompagnement pour leur transformation vers l'usine 4.0.

Le Collège 1 note le trop grand retard sur les mobilités, qui pénalise l'ensemble de l'économie régionale et qui n'est pas compensé par le projet encore trop hypothétique de l'autoroute Toulouse-Castres, sans parler des rocades engorgées, de la N124 qui patine, et des accès aux métropoles régionales Toulouse et Montpellier. Si la Région se doit d'être cohérente dans son souci d'égalité territoriale et d'un développement équitable de l'économie régionale, le réseau routier reste un très gros caillou dans sa chaussure…

- **Le Collège 1 reste très vigilant**

Le Collège 1, attentif à l'ensemble de l'activité des entreprises de toutes tailles et de tous secteurs, s'interroge sur la réelle portée en Occitanie de l'opération « Territoires d'innovation ». En effet, seuls 3 territoires sont éligibles et il est important que la Région, dans son rôle de maintien des équilibres, soutienne également d'autres zones.

Les aides de la Région doivent être, pour les entreprises, un levier vers des transformations structurelles.
Il y a un déficit majeur de communication sur l'ensemble de ces dispositifs de soutien au développement économique : il faut mieux informer les entreprises !

Le fonds Impact Occitanie, permettant de renforcer les fonds propres des entreprises socialement innovantes et de l'ESS, déjà prévu dans les orientations budgétaires 2019, est à nouveau mentionné pour 2020. Trop peu de communication également sur ce fonds censé répondre aux problématiques de capitalisation et de développement durable des entreprises de l'ESS.

Concernant les « territoires d'industrie », le Collège 1 tient à souligner des points de vigilance : l'importance d'une approche pragmatique du dispositif en réponse aux besoins formulés par les territoires ; le volet emploi-formation-métiers et compétences ; l'évaluation régionale des résultats du dispositif.

Les financements attachés à ce dispositif se feront par la mise en œuvre d'outils régionaux existants. Il est nécessaire d'avoir un retour d'informations sur la mise en œuvre de ce dispositif, la consommation des crédits ainsi que sur l'impact en termes de développement économique territorial.

Par ailleurs, le tourisme et le thermalisme doivent faire l'objet d'un soutien attentif et de moyens dédiés afin d'anticiper les aléas climatiques et de saisonnalité, d'augmenter la durée des séjours dans notre région tout au long de l'année et de maintenir les emplois.

Le document de présentation du BP devrait expliquer pourquoi seulement 23% des crédits CPER alloués à l'innovation et à l'usine du futur sont engagés à un an du terme du CPER.

La mise en place d'une évaluation de l'impact des politiques et des actions menées par la Région aiderait à l'appropriation et à la compréhension du budget à venir.

Afin de pouvoir prendre pleinement la mesure de l'utilité de cet outil d'évaluation, il serait souhaitable que les données d'entrée soient au plus près de la réalité, à savoir, pour chaque dispositif, les montants effectivement mandatés et pas seulement votés, comme cela est le cas à l'heure actuelle.

Le Collège 1 soutient la demande du CESER pour une évaluation généralisée à mi-parcours d'une politique ou d'un programme régional et lors de l'achèvement d'une politique engagée par la Région.

Pour terminer, un point sur le CPER 2021-2027.

Le Collège 1 souhaite que le futur CPER soit ambitieux et se concrétise par des actions en faveur :
- de l'accompagnement de la mutation de l'économie vers l'économie de la fonctionnalité, et des changements de modèles,
- de la mise à disposition du plus grand nombre de l'innovation technologique, l'intégration d'une démarche de développement durable opérationnelle,
- du soutien à l'entreprenariat et à la compétitivité,
- de la lutte contre les déterminismes sociaux,
- de la cohésion sociale et de l'équilibre territorial régional.

Le Collège 1 insiste pour que la Région intègre ses partenaires, dont le CESER, et partage de l'information tout au long de l'année, afin d'avancer dans la mise en œuvre opérationnelle de l'ensemble des actions sur le territoire.

Malgré les points de vigilance relevés et les attentes fortes qu'il vient d'exprimer, le Collège 1 votera l'avis sur le budget prévisionnel 2020.

Intervention de Monsieur Xavier PETRACHI

Pour les groupes CGT, FSU et Solidaires

Madame la Présidente du Conseil Régional,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et messieurs les conseillers,

J'interviens au nom des groupes CGT, Solidaires et FSU.

Depuis la plénière de décembre 2018, qui avait pour ordre du jour l'examen du Budget 2019, un vent de colère n'a cessé de souffler et se poursuit encore aujourd'hui, en cette journée de mobilisation. Ce qui explique un grand nombre d'absents parmi les représentants salariés à cette plénière, qui participent à la mobilisation dans leurs territoires respectifs.

Le mouvement contre la réforme des retraites témoigne de l'exaspération de la population, des travailleurs contre les agissements de ce gouvernement qui n'a comme réponse qu'une vision ultralibérale et autoritaire.
Cette réforme, si elle était instaurée, accentuerait les inégalités sociales et entrainerait une baisse conséquente des pensions.
« *Les déclarations d'Édouard Philippe n'offrent aucune garantie sur le montant des pensions. Les propositions ne sont ni simples, ni universelles. Cette réforme n'est ni juste, ni équitable*. » (Carole DELGA)

En effet, la dépense publique consacrée aux retraites restera bloquée sous le seuil des 14% du PIB, règle d'or budgétaire, alors que le nombre de retraités va doubler d'ici 2050.
Le calcul sur l'intégralité de la carrière fera mécaniquement baisser le niveau des pensions futures.

La population exprime un rejet massif du projet de régime universel par points et demande l'ouverture de réelles négociations pour le renforcement et l'amélioration du système actuel par répartition, solidaire et intergénérationnel.

L'Assemblée du CESER, représentative de la société civile organisée, ne peut rester en dehors de ce mouvement social de forte ampleur, qui porte des urgences sociales et écologiques. C'est pourquoi nous sollicitons une prise de position claire du CESER contre ce projet de réforme.

Concernant le projet d'avis sur le Budget Primitif 2020 de la Région Occitanie, nos organisations reprennent à leur compte les observations générales de l'avis.

Quelques remarques cependant, notamment sur la rigueur budgétaire et les changements législatifs :

- Le gouvernement a supprimé la compétence régionale en matière d'apprentissage, alors que c'était une priorité pour satisfaire les besoins en formation ; le budget s'en trouve affecté d'une perte de 153 M€ d'euros.
- La rigueur budgétaire des dépenses de fonctionnement imposée par le gouvernement a des conséquences néfastes sur la gestion du personnel. Bien que la Région ait pu aligner les régimes indemnitaires et internaliser certaines fonctions comme la restauration scolaire, ces crédits de fonctionnement pourraient être utilisés pour améliorer le service aux populations en territoire.
- Bien que l'investissement représente 1,24 Mds€, il ne peut à lui seul répondre aux besoins des populations d'Occitanie, face aux désengagements de l'État, que ce soit dans les transports, dans les services publics, dans le soutien à l'innovation, dans l'équilibre des territoires.
- De plus, le gouvernement engage des réformes successives sans financement compensatoire, ce qui est supporté par le budget régional, comme la réforme du lycée.

D’autre part, le mouvement social a porté des interrogations sur l’urgence climatique. La Région Occitanie porte l’ambition de devenir une région à énergie positive, au travers de la politique des déchets, du soutien à l’économie circulaire, la reconquête de la biodiversité, l’éducation au développement durable.
La rénovation énergétique des logements doit être au centre de ces actions, tout comme l’accès au logement des plus précaires.

Cette adaptation au changement climatique porte des interrogations sur le système industriel actuel, qui a du mal à anticiper ces changements par des investissements et par une modification en profondeur du modèle de production industrielle.
Le risque est que ce soit encore une fois les salariés qui payent la note par des suppressions d’emploi massives, notamment dans la filière automobile.
La modernité n’est pas de produire toujours plus de profits, mais bien de répondre aux besoins des populations par un système industriel qui réponde au défi de transition énergétique.

Malgré ses défauts, la loi PACTE a redéfini le rôle des entreprises dans la société, qui doit se prévaloir de ses impacts sur son rôle social et sociétal, ainsi qu’environnemental.

Comme il est dit dans le projet d’avis, rien n’est visible dans le document régional sur les changements de modèles de production industrielles.
La Région doit pouvoir œuvrer à provoquer ces changements de modèle qui respectent à la fois l’environnement, mais aussi ses salariés et leurs représentants.

Nos organisations CGT, FSU et Solidaires voteront cet avis.

Intervention de Monsieur Jean-Marie BEZ

Pour le Comité Régional CGT-FO

Madame la Représentante de la Région,
Monsieur le Président,
Madame la Rapporteure,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs,

En 2020, les Gouvernements de la Zone Euro vont emprunter environ 900 Mds€ dont 245 pour la France, autant pour l'Italie, 164 pour l'Allemagne et 106 pour l'Espagne.

Même si les taux ont commencé à remonter depuis la rentrée, les conditions financières semblent devoir rester favorables en 2020, d'autant que la Banque Centrale Européenne ayant repris son programme d'achat de titres publics et privés, cela en limitera la hausse.

Cependant, les chiffres donnent le vertige. Le montant total de la dette dans le monde comprenant celle des États, des Entreprises et des Ménages a atteint fin 2019 un nouveau record à 250 000 Mds$ représentant 320 % du PIB Mondial.

En comparaison, l'Occitanie, avec ses 2 Mds€ de dette, paraît pouvoir mieux respirer. Cette illusion se dissout aussitôt si l'on sait que sur les dix départements les plus pauvres en France, quatre sont en Occitanie et que, par exemple, Perpignan est la ville en France où le taux de familles monoparentales est le plus élevé. L'Occitanie n'est pas pauvre mais beaucoup de ses habitants le sont.

En cette fin d'année 2019, le Monde paraît avoir la fièvre. La Syrie, le Liban, le Vénézuela, la Bolivie, l'Inde, L'Iran, l'Irak, le Chili, Hong-Kong, l'Algérie et même la France avec les mouvements sociaux actuels l'attestent.

Les hommes ou les femmes politiques s'expriment d'abord par leurs actes. Discours et écrits ne sont que des pièces d'appui au service de leur action.

Or le budget est l'acte politique fondamental d'une collectivité mais la procédure budgétaire est comme un roman policier du XIXème siècle qui paraissait en revue tous les mois et dont le fin mot n'était révélé qu'au dernier chapitre.

Le dernier chapitre, en procédure budgétaire, c'est le compte administratif. C'est ce document qui permet de voir comment le budget a été exécuté.

C'est ce document qu'il faudra donc attendre pour juger du budget. La patience est certes une des sept vertus cardinales mais certains attendent depuis longtemps, depuis très longtemps, même, et leur quotidien ne faisant pas la différence entre l'État et l'une ou l'autre des Collectivités Publiques, quand ils jugeront qu'ils ont trop attendu et qu'ils ne peuvent plus attendre, il sera alors à craindre que la vie se mette à ressembler à la définition qu'en donne Shakespeare dans Macbeth : *« une histoire pleine de bruit et de fureur, racontée par un idiot et qui ne signifie rien. »*

Le Groupe de la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE remercie la Rapporteure, souscrit au Projet d'Avis et le votera.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Madame Nathalie VEYRE

Pour la CFDT et l'UNSA

Madame la Présidente de la Commission des Finances du Conseil régional,
Monsieur le président du CESER,
Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Comme nous le déclarions lors du débat sur les Orientations Budgétaires, Il n'échappe à personne, au CESER Occitanie, que notre Région est gérée avec rigueur et prudence.

Si les indicateurs financiers de la Région Occitanie sont « au vert » ...Et ILS LE SONT !, c'est que ce budget 2020, ne faisant pas exception à la règle de ce que nous observons depuis de nombreuses années, est particulièrement maîtrisé sur le volet du fonctionnement. Il générera un autofinancement bien au-delà du prévisionnel et annonce un recours à l'emprunt qui sera bien en deçà des prévisions.

Nous relevons, que la Région se félicite de la contraction de ses dépenses de fonctionnement, au-delà de ce que l'État lui impose.

Il ne nous a pas échappé non plus que ce budget 2020 s'inscrit dans la parfaite continuité des années précédentes… excepté pour ce qui découle des changements de compétences édictés par l'État.

Reste que la CFDT et l'UNSA s'interrogent :

– à la fois sur la contraction des dépenses de fonctionnement, réalisée au-delà des contraintes qui étaient posées par l'État
– et à la fois sur les marges de manœuvre ainsi dégagées : quel est l'objectif poursuivi ?

Si l'on peut se féliciter d'une stratégie prudentielle qui garantit les marges de manœuvre de la Région pour l'avenir, on peut aussi se questionner sur un certain manque d'audace devant l'urgence et l'importance des enjeux environnementaux et sociaux. Ils nécessiteront une action puissante, dans la durée. Ce sera long, la CFDT et l'UNSA continuent d'enjoindre la Région à s'y engager dés maintenant.

Nos 2 organisations ne considèrent pas comme un objectif en soi de respecter des critères dits « de bonne gestion »… encore faut-il que les marges de manœuvre permises par cette bonne gestion servent un objectif, une politique, une vision pour le territoire occitan.

Le devenir du contexte régional est lié aux enjeux du changement climatique ; l'avis portant sur ses effets sur les littoraux d'Occitanie, voté à l'unanimité par le CESER lors de notre dernière assemblée plénière, l'a parfaitement illustré.

Le haut niveau de chômage, et son corollaire, la pauvreté, frappent des bassins pour lesquels l'action régionale ciblée pourrait refléter des choix politiques forts.

La CFDT et l'UNSA ne disent pas que ce projet de Budget 2020 méconnaît ces réalités et fait l'impasse sur ces sujets. Nous observons favorablement la volonté de placer la Région au service des femmes et des hommes d'Occitanie, tout autant qu'au service des territoires.

Mais....car il y à un mais....

Suffit-il de lancer un budget participatif intitulé « ma solution pour le climat » pour constituer une vision transversale et stratégique en la matière?

Il nous paraît plus essentiel, au-delà de la stratégie d'une région à énergie positive, de se questionner, comme l'indique l'avis du CESER, sur la sobriété énergétique et d'agir encore plus pour les populations et notamment pour celles qui sont les plus touchées par les conséquences du changement climatique d'aujourd'hui et qui le seront par la contraction des ressources énergétiques de demain.

Pour construire une politique volontariste répondant aux nouveaux défis, il nous apparaît indispensable de procéder régulièrement à une évaluation en terme d'atteinte des objectifs assignés des budgets déjà investis les années précédentes. Cette évaluation devra mesurer les effets concrets sur les aspects sociaux et environnementaux. Elle permettra une lecture plus transversale des politiques régionales alors que ce projet de budget primitif 2020 mais aussi l'ensemble des documents budgétaires des années passées, propose une lecture « en silo ».

Il semble qu'un début de réflexion soit en cours, pour répondre aux obligations relatives au « green and social bond » contracté en 2018. Nous formons le vœu que le champs d'application de l'analyse soit rapidement élargi à l'ensemble des dépenses de la Région.

Soutenir la recherche et l'innovation sociale, avec les universités en sciences sociales, peut aussi contribuer à ce que l'Occitanie soit à la pointe et dispose des analyses et des pistes de réflexion pour répondre aux bouleversements économiques et sociaux d'aujourd'hui et de demain.

Ce sont des conditions indispensables pour refonder, ou conforter pour certaines, les priorités budgétaires régionales.

La CFDT, l'UNSA, et les 50 organisations signataires du « Pacte du pouvoir de vivre » invitent vivement la Région à s'approprier, et à décliner en région les 66 propositions pour refaire société, agir au cœur de l'économie, construire un avenir commun, et partager le pouvoir. Plus particulièrement, parmi les 8 priorités fixées par nos organisations, le Conseil régional doit prendre sa part:

- pour en finir avec les logements indignes, mais aussi toutes les passoires énergétiques ;
- en construisant un budget 2020 écologique, social et solidaire ;
- en accompagnant humainement les habitants d'Occitanie au plus près de chez eux,
- sans oublier de faire l'analyse de l'impact de ses décisions sur les 10 % les plus pauvres de la population d'Occitanie, et au regard des Objectifs de Développement Durable.

L'avis du CESER sur le projet de budget 2020 reflète plutôt bien les éléments importants pour nos deux organisations, il interroge et exprime quelques préconisations fondamentales. Nous partageons les éléments de sa conclusion, qu'il s'agisse des nouveautés, des continuités, des manques et des ruptures nécessaires.

La CFDT et l'UNSA le voteront favorablement.

Merci de votre attention.

Intervention de Madame Geneviève TAPIÉ

Présidente de l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie

Monsieur le Président du CESER,
Madame la Présidente de la Commission des Finances de la Région,
Madame, Monsieur,

Merci à M. le Président du Collège 3, Pierre-Jean GRACIA, de m'avoir octroyé ce temps de parole : il m'a paru pertinent ce matin de saisir notre Assemblée d'un véritable changement de paradigme concernant la LGV en Occitanie.

Je m'explique.

Au moment même où la Présidente de la Région, Carole DELGA négocie à Bercy les sociétés LGV, la nouveauté aujourd'hui est l'avancée obtenue d'un arbitrage récent de l'État (5 décembre 2019), pour la ligne nouvelle Montpellier-Perpignan/Barcelone.

Cela me conduit à rappeler au Conseil régional la Résolution sur l'avenir des interventions européennes en Occitanie au-delà de 2021 et jusqu'en 2027 prise par le CESER le 18 juin 2018. Dans cet Avis, le CESER saluait « l'intégration du financement des infrastructures de transport dans le cadre financier pluriannuel 2021/2027 » que la Commission européenne avait proposé le 2 mai, tout en lui demandant que *« la candidature de la ligne reliant en Région Occitanie la France et l'Europe du Nord à Espagne (via Montpellier/Perpignan) soit retenue au titre des projets européens de transports d'exception* ».

La Commission européenne propose en effet de rendre éligibles aux Fonds structurels des « *projets dits d'excellence* » portés par les Régions, à condition qu'ils présentent un intérêt européen réel, c'est-à-dire une valeur ajoutée transnationale intracommunautaire, ce qui est le cas de la ligne Montpellier/Perpignan/Barcelone, sachant toutefois, qu'en France, ce type de projet relève, contrairement à l'Allemagne par exemple, d'abord de l'accord de l'Etat.

J'observe, par conséquent, que l'arbitrage récent obtenu de l'État par la Région pourrait désormais rendre possible aujourd'hui ce qui ne l'était pas forcément hier.

En pariant sur l'avenir, le CESER invitant la Région à se saisir de cette opportunité nouvelle, devrait ainsi se placer en précurseur.

Dès lors il convient d'appeler sur ce point :

- d'une part, le Conseil régional à une grande vigilance pour ne laisser, le moment venu, aucune possibilité de côté,
- d'autre part, l'État au respect du principe d'équité entre les Régions étant observé qu'il a financé à hauteur de 1,1 Mds€ un projet ferroviaire dans le Nord.

Ma conviction étant qu'il faut, dès maintenant, en unissant nos forces, mettre tout en oeuvre pour ne manquer ni ce « trou de souris », ni passer à côté de toute fenêtre de négociation. Même si cette voie ne peut concerner que Montpellier…

Intervention de Madame Amélie VIGROUX

Pour le Groupe Associations et Territoires

Madame la Présidente de la Commission des Finances de la Région,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

J'interviens pour le groupe « Associations et territoires » du 3ème collège, composé des associations : Mouvement Associatif, Consommateurs, Fondation du patrimoine, Familles et Personnes âgées, Parents d'élèves, Sports, Culture, Jeunesse et Education Populaire, Étudiants, Politique de la ville, Information Jeunesse, Droits des femmes et planning familial, Environnement, Club de la presse, Pêche et Chasse.

Nous tenons tout d'abord à remercier le travail et l'investissement du Président Bruno LAFAGE de la commission 8 et de la rapporteure de cet avis, Annie BÉRAIL. Nous tenons tout particulièrement à remercier Dominique-Marie FÉLIX, chargée de mission, et Vitrigny CAM, assistante, pour la qualité de leur travail.

Les associations participent à la cohésion sociale des territoires. Elles sont une force vive de notre région par les principes et les ambitions qui les animent. Elles se positionnent pour répondre aux défis sociaux, environnementaux, culturels, économiques et politiques. Elles sont de réels vecteurs de transformation sociale, de partage, de solidarité, de citoyenneté, d'émancipation, de prise de responsabilité…

Les associations n'opposent pas individus et collectif. Elles font travailler ensemble bénévoles, volontaires et salariés dans des structures à but non lucratif qui développent l'emploi au plus près des territoires. Productrices de richesses, sans être animées par les profits, les associations ne veulent plus être le visage d'une « autre » économie mais celui de l'économie de demain, durable, respectueuse des femmes et des hommes et de l'environnement.

Les associations « loi 1901 » relèvent, pour rappel, d'une loi de liberté permettant à des citoyens de s'associer à un objet non lucratif. Nous souhaitons rappeler qu'il est important de distinguer les associations qui utilisent le statut associatif pour sa souplesse ou en préfiguration de la création d'une entreprise, qui pour nous sortent du champ associatif en tant que tel, des associations que nous représentons. Ce n'est pas une raison pour dévoyer le fond de la loi et l'esprit dans lequel la très grande majorité des associations œuvre.

Les associations touchées par la baisse de financements, autant publics que privés, sont contraintes de se tourner vers des appels à projets, voire les marchés publics ou même des appels d'offres à défaut de financement structurant à moyen ou long terme.

En ce sens, il est important de rappeler que les relations entre les associations et les collectivités doivent s'inscrire dans une reconnaissance réciproque des objets et des compétences de chacun à travers des politiques publiques dédiées et destinées aux associations.

Nous proposons que les associations répondant à cette démarche puissent bénéficier d'une politique volontariste de subvention, respectueuse de l'initiative associative de la part du Conseil régional d'Occitanie, en développant et en réaffirmant l'importance des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs assurant une pérennité et une visibilité aux projets associatifs.

Nous proposons aussi la création de fonds d'aides spécifiques aux associations dans des domaines défaillants ou contraints et qui répondent aux urgences, sociales, environnementales, démocratiques.

Nous saluons la mise en place d'avances des subventions régionales à destination des associations. Nous avons noté la présence dans le Budget Primitif 2020 de l'avance pour les dossiers FEADER. Ce qui, pour nous, représente une réelle avancée et un réel levier pour toutes les associations ayant des difficultés d'avances de fonds. Nous espérons que cela permettra aux associations de redemander des fonds européens.

Il est pour nous primordial que le Conseil régional se saisisse des avis et des contributions que construit le CESER grâce aux différentes composantes de la société civile qui le constitue. Pour l'avenir, nous demandons à ce que les vice-présidents ou les présidents de commissions saisissent l'importance de leur présence lors de la présentation des budgets afin d'avoir des réponses aux questions que nous pouvons nous poser et enrichir notre réflexion sur le Budget Primitif 2020.

Nous partageons les inquiétudes du CESER quant à la prochaine loi de décentralisation qui va nous toucher de plein fouet avec notamment des changements d'interlocuteurs au sein des directions régionales.

Le CESER est pour nous légitime à porter la mise en place de l'audit citoyen en 2020 sur le compte administratif, ce qui permettra de bousculer nos pratiques et nos méthodes de travail. Cependant, notre interrogation est sur la suite de cet audit citoyen, le groupe une fois actif et formé devrait pouvoir continuer à contribuer à d'autres avis comme sur le futur CPER 2021-2027 ou sur d'autres sujets d'auto-saisines qu'il pourrait faire émerger.

Je souhaite citer une proposition faite par les organisations de jeunesse au CESE dans le plaidoyer de mai 2019 intitulé « Pour de réelles politiques régionales de jeunesse dans les territoires » :
« *Réformer les CESER, c'est transformer leurs méthodes de travail pour les rendre plus efficients dans leurs missions. Pour cela, il convient de permettre la participation des citoyen.nes aux travaux (à travers l'utilisation de plateformes de participation, de tirage au sort de citoyen.nes comme envisagé dans la réforme annoncée du CESE ou encore de saisine des CESER par pétition numérique) et la prise en compte des enjeux de long terme par des partenariats avec des organismes de recherche et une démarche prospective poussée. Dans cet objectif, les conseiller.ères doivent être formé.es dès leur arrivée au fonctionnement des institutions et à la prise de parole entre autres. Enfin, afin de favoriser les relations entre les CESER et le CESE, une conférence annuelle pourrait être organisée pour articuler les travaux de ces institutions.* »

Le groupe « Associations et territoires » votera cet avis.

Intervention de Madame Sabine VENIEL-LE NAVENNEC

Pour le Groupe Santé, Logement et Cohésion Sociale

Madame la Présidente de la Commission Finances du Conseil régional Occitanie
Monsieur le Président du CESER
Mesdames et Messieurs les Conseillers
Mesdames et Messieurs

J'interviens aujourd'hui au nom du Groupe SANTÉ LOGEMENT ET COHÉSION SOCIALE, seconde composante du 3ème Collège du CESER, composé des membres suivants :

- les organisations représentatives du secteur du logement (USH Occitanie M & P, Occitanie Méditerranée Habitat, UNPI) ;
- les organisations représentatives de la consommation (CLCV, CTRC) ;
- les organisations représentatives de la solidarité et la cohésion sociale (Fondation Abbé Pierre ; Croix Rouge française, Resto du cœur, Fédération des Acteurs de la Solidarité) ;
- l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (CREAI – ORS) ;
- l'URIOPSS ;
- les caisses d'assurance retraite, assurance maladie, allocations familiales (URSSAF, CARSAT, CAF) ;
- les associations de personnes en situation de handicap et leurs familles (Comité d'entente) ;
- les Fédérations hospitalières du 3ème collège (FHF, FHP, FEHAP) ;
- La Mutualité française ;
- L'Observatoire de la Parité ;
- L'APPEL.

Nous souhaitons en premier lieu de remercier Madame Claire FITA et les services administratifs du Conseil Régional pour les documents fournis et le dialogue constructif lors de la présentation orale du Budget Primitif. De plus, nous tenons à réaffirmer la qualité des débats entre les collègues de la commission Finances et Evaluation des politiques publiques. Enfin nous remercions le Président de la commission, la chargée de mission et l'assistante pour les travaux menés autour du budget primitif 2020.

Le Groupe Santé Logement Cohésion sociale souhaite insister sur les points suivants :

- **S'agissant des éléments budgétaires propres**

Le Groupe Santé Logement Cohésion sociale …

- …note une baisse de la dotation de l'Etat (-7 M€ en 2020 et -27 ,5 M€ depuis 2016). Cette baisse est certes compensée par les recettes fiscales CVAE et TVA. Mais ces recettes sont directement liées à l'activité économique et à la consommation;
- …constate que la progression annuelle des dépenses de fonctionnement n'excèdera pas 1,1% ;
- …relève les crédits budgétés au PB 2020 au titre des Fonds Européens à hauteur de 540 M€ ;
- …souligne que la Région Occitanie a une capacité de désendettement à hauteur de 4 années.

- **S'agissant des actions visées par le Budget Primitif**

Le groupe Santé Logement Cohésion Sociale souligne les précisions apportées sur les thématiques suivantes et les budgets alloués :

-…la création de logement pour les étudiants et les apprentis ;
-…un programme d'action à destination du logement social et de la politique de la ville avec 15 M€ en AP et 12 M€ en CP pour 2020 ;

-…l'accompagnement des actions sur les quartiers prioritaires (105 en Occitanie) et le soutien au Renouvellement Urbain ;

-…la prise en compte transversale des handicaps dans les politiques régionales avec 62,7 M€ d'AP et 66,6 M€ de CP.

Le Groupe Santé Logement Cohésion Sociale attire l'attention sur l'identification des actions mises en œuvre afin que le calendrier des travaux de mise en accessibilité des gares et des quais soit rattrapé et tenu par la SNCF. La mise en accessibilité PMR doit rester une priorité.

Le Groupe Santé Logement Cohésion Sociale approuve les actions visant à réduire les inégalités sociales d'accès à la santé et les inégalités territoriales d'offres de soins

L'aménagement du territoire, le maintien de la cohésion sociale et la dynamique économique de l'Occitanie doivent demeurer des priorités.

Le Groupe Santé Logement Cohésion Sociale rappelle que la politique régionale doit être au service des femmes et des hommes d'Occitanie, n'oubliant personne où qu'il vive sur le territoire régional.

- **Enfin, s'agissant des perspectives**

Le Groupe Santé Logement Cohésion Sociale rappelle que les Fonds Européens sont essentiels dans le financement des actions économiques, sociales et environnementales de notre région. Il convient donc de s'investir pleinement dans la préparation du prochain programme opérationnel Occitanie 2021-2027.

Le Groupe Santé Logement Cohésion Sociale rappelle qu'il convient de massifier la rénovation des logements, et pour ce faire renforcer l'accompagnement des opérateurs du logement social. Cet accompagnement permettra l'atteinte des objectifs du programme REPOS, répondra aux enjeux climatiques et luttera contre la précarité énergétique des ménages.

Le Groupe Santé Logement Cohésion Sociale partage les enjeux relatifs à la préparation du futur CPER Occitanie 2021-2027. La promotion d'un nouveau modèle de développement, d'une part, la garantie d'un développement équilibré des territoires de l'Occitanie, d'autre part, enfin l'égalité des chances et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, sont les priorités de demain.

Le Groupe Santé, Logement, Cohésion Sociale votera l'avis.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION DE MADAME CLAIRE FITA,
PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION FINANCES
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

INTERVENTION DE MADAME CLAIRE FITA,
PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION FINANCES
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

C'est toujours un plaisir d'être parmi vous pour entendre votre avis et vos préconisations, toujours utiles et d'un grand intérêt, dès lors qu'elles viennent enrichir nos travaux d'intérêt régional. Je vous remercie vivement pour toutes ces contributions.

Concernant le premier avis à mes yeux très pertinent, il alimentera nos prochains travaux relatifs aux outils financiers innovants.
Pour ce qui est des émissions obligataires vertes et sociales, la Région, comme elle s'y était engagée, a réalisé un reporting concernant l'allocation des fonds et les premiers impacts environnementaux et sociaux de l'ensemble des projets ainsi financés. Ce rapport sera présenté lors de l'assemblée plénière du 19 décembre et mis en ligne aussitôt. Je vous invite à en prendre connaissance.. Deux autres rapports compléteront l'analyse, en 2020 et 2021.
Au-delà de la valorisation et de la traçabilité des projets financés, il s'agit également d'instaurer, en interne, une véritable culture de l'évaluation. Nous l'enrichirons en mesurant l'impact environnemental et social de l'ensemble de nos politiques. Dans le cas présent, il s'agit de traiter les projets financés par cet emprunt vert. Mais l'ambition est claire, il conviendra de poursuivre ce travail sur l'ensemble de nos politiques publiques, identifier les indicateurs les plus pertinents même si l'exercice est complexe. Comme nous l'avions indiqué dès l'origine, pour garantir la fiabilité et l'objectivité de l'étude, nous avons sollicité un cabinet spécialisé.

Votre rapport évoque également les budgets genrés, je vous remercie pour les éléments apportés. Nous concernant, c'est un vrai sujet que les services ont commencé à instruire. Je dispose de notes de benchmarking avec des indications concernant les pratiques en œuvre dans certaines collectivités, dans d'autres pays, les différentes méthodologies à employer, Sachez qu'une réflexion intense est menée.
J'entends vos propositions visant à commencer sur certaines politiques, très ciblées, avant de se donner une ambition plus large mais qui serait difficile à tenir pour le budget suivant voire le budget d'après. L'objectif est bien clair, il s'agit d'être dans cette perspective pour certains volets de notre budget.

Pour ce qui est des budgets participatifs, le budget primitif 2020 affiche une réelle ambition. J'entends les réserves que vous émettez qui constituent des points de vigilance. Là aussi, c'est une culture de collectivité qu'il convient de faire évoluer pour intégrer des budgets participatifs véritablement en phase avec les attentes de nos concitoyens. Cependant, ce genre de dispositif implique un lourd travail préparatoire impliquant des délais relativement longs en termes de conception, mais aussi de mise en œuvre. En effet, la concertation/participation exige des délais qu'il ne faut absolument pas négliger pour valoriser et mettre en œuvre ce mode de citoyenneté active.
Encore une fois, je vous remercie pour vos travaux. Ils alimenteront notre réflexion qui est loin d'être aboutie et que nous poursuivrons ensemble.

En matière de Budget, je vais reprendre, si vous le voulez bien, les éléments que vous avez énoncés dans la présentation initiale.
J'entends que vous pointez deux aspects, tout d'abord l'endettement de la Région Occitanie que vous jugez très prudent. Or si vous écoutez les débats en plénière, vous entendrez tout l'inverse de la part de notre opposition. Je vous le donne en mille, son premier argument sera celui de l'endettement catastrophique de la Région Occitanie, de la mise en danger de nos concitoyens par l'action et la stratégie financière menée. Je vous assure, mes termes sont faibles comparativement à ceux employés par l'opposition.
Nous nous appuierons sur votre avis pour contrebalancer les superlatifs utilisés pour qualifier notre endettement, dès lors qu'ils sont inappropriés.

Nous partageons le fait que notre endettement progresse, mais nous considérons que notre stratégie financière est prudente au regard de la préservation de notre solvabilité. Elle nous permet de maintenir cet effort historique en matière d'investissement, de manière pérenne, en phase avec les besoins prégnants de notre Région.

Nous évoluons dans un contexte qui n'est pas celui des autres régions de France. Notre croissance démographique est très importante, elle génère des besoins conséquents en matière de mobilités et de formation. Ainsi, le budget 2020 maintient, de manière structurelle, un investissement élevé.
Vous évoquiez également les contraintes qui pèsent sur nos dépenses de fonctionnement. Vous disiez que la Région se félicitait d'être un peu en deçà de la contrainte fixée par l'État, or cela n'est pas le cas.
Nous gérons un budget de 3,5 milliards d'euros. Cette augmentation maximale qui nous est accordée en section de fonctionnement, soit 1,125%, représente 23 M€/an. Je vous assure que piloter un budget aussi important à 1 M€ près, cela est très difficile. Pour respecter les dispositions de la loi et donc ce plafond de 1,125 %, l'évolution 2020 des dépenses de fonctionnement inscrites au budget est limitée à 1,1 %. Je tiens à vous rappeler les conséquences d'un non-respect de cette contrainte : une baisse de nos recettes équivalente aux dépenses excédant le plafond imposé. Nous ne respectons pas cette contrainte pour le plaisir de la respecter, je vous assure qu'elle nous pèse fortement, mais nous ne souhaitons pas subir une baisse supplémentaire de nos recettes dont les conséquences impacteraient directement nos concitoyens. Je considère de plus, que nous sommes en contradiction totale avec notre conception de la décentralisation.

Vous évoquez un écart entre les données inscrites au Budget Primitif et les données affichées au Compte Administratif,, dans quelle collectivité n'y en a-t-il pas ? Je rappelle que les inscriptions budgétaires constituent des montants plafonds prévisionnels, soumis à divers aléas, notamment lorsque la Région n'est pas maître d'ouvrage. Même si nous faisons preuve de prudence, les incertitudes sont nombreuses.

A titre d'exemple, sur l'exercice budgétaire 2019, notre prévisionnel budgétaire en termes d'autofinancement brut était de l'ordre de 390 M€. Or nous pourrions atteindre 500 M€. Pourquoi ? La mise en œuvre du Plan d'Investissement dans les Compétences implique des décalages conséquents entre les recettes et les dépenses (favorables en 2019 mais nécessairement défavorables les années suivantes), certains effets-base sur la fiscalité sont supérieurs aux anticipations, les dépenses de fonctionnement ne sont pas réalisées à 100%.
Concernant le PIC, l'État nous a dit, « la première année, on vous verse 50 % et ensuite, on vous versera des acomptes supplémentaires puis un solde en fonction de la réalisation effective de vos dépenses ». En pratique, la recette perçue en 2019 est supérieure aux dépenses de formation en lien avec le PIC, entamées en 2019, mais qui se poursuivront en 2020et 2021. L'équilibre global, à hauteur des engagements réciproques entre l'État et la Région, à plus de 4 milliards d'euros, sera atteint progressivement. Ce dispositif doit être appréhendé de manière pluriannuelle.
D'une façon générale, un décalage entre le BP et le CA ne constitue pas une anomalie mais apparaît au contraire dans toutes les collectivités locales. Il n'y a donc aucune volonté « d'affichage » de la part de la Région.
Sur les continuités, , je vous remercie de l'attention accordée au développement économique, avec la montée en puissance du « Hub entreprises », adossé à une logique de guichet unique que généralisons à l'ensemble de nos politiques régionales.

Sur les ruptures, je voulais attirer votre attention en tant que CESER, mais également en tant que représentants d'associations, d'entreprises ou encore d'organisations syndicales, sur la suppression de la compétence apprentissage des Régions, à partir du 1er janvier 2020. Notre politique consistait à traiter de manière totalement équitable, les lycéens et les apprentis. Nos apprentis bénéficiaient de toutes les aides par l'intermédiaire de la Carte Jeune : manuels, ordinateurs, caisse à outils, etc.
Cette responsabilité relèvera désormais de chaque filière qui, je l'espère, mettra en place des dispositifs supplétifs, car cela est vraiment indispensable.

Si nous avons obtenu de bons résultats (+ 13% en trois ans), il y a bien entendu un effet conjoncturel, un engagement des entreprises sur l'apprentissage qui est indéniable, mais je pense que les dispositifs mis en place par la Région ont largement contribué à l'augmentation du nombre d'apprentis. Le fait de défrayer nos apprentis sur leurs frais de déplacement, leurs frais d'hébergement, la gratuité de la caisse à outils qui peut représenter un coût très important, ont également contribué à l'attractivité de ce statut. Il faut absolument que l'ensemble des filières prenne bien conscience de l'atout que représente ce type d'aides dans l'apprentissage et qu'elles poursuivent sur cette voie, selon les modalités qu'elles jugeront opportunes.

La Région a déjà écrit, mais elle va réécrire à l'ensemble des filières pour les informer de ce que nous faisions auparavant car tous les acteurs ne disposent pas du même niveau d'information. De la même façon, les nouveaux acteurs devront nous informer sur les nouveaux dispositifs en vigueur car certains apprentis continueront à se tourner vers la Région, nous devrons leur apporter des réponses.

Par ailleurs, j'ai entendu vos remarques concernant le modèle industriel. Nadia PELLEFIGUE a certainement présenté l'ensemble des dispositifs relatifs à l'usine du futur et l'importance d'anticiper les mutations industrielles.

J'ai aussi entendu les points de vigilance concernant les associations. Nous avons mené, avec Marie PIQUÉ, notre Vice-présidente, un travail important pour donner une information globale aux associations sur les interventions de la Région. Je pense que cela a commencé à porter ses fruits, mais j'ai bien conscience qu'il faut aller plus loin au vu de la fragilité d'un certain nombre d'associations, dans un contexte où d'autres financements sont en constante diminution.

Sur les quelques aspects de conclusion et notamment le contrat de plan État Région, je partage votre souhait d'associer le CESER aux travaux préparatoires, dès lors que nous partageons l'essentiel des priorités et que les enjeux sont très importants pour la collectivité.

Vous relevez l'absence de certains vice-présidents lors des auditions. En leur nom je vous prie sincèrement d'excuser leurs absences. En tout état de cause, ne doutez pas de l'implication de nos vice-présidents ou présidents de commissions quant à l'action qu'ils mènent. S'ils n'ont pu être présents, c'est qu'ils étaient vraisemblablement retenus sur d'autres réunions ou actions en lien avec les politiques régionales. Je suis sincèrement désolée, ces auditions constituent en effet un moment important pour échanger. Me concernant, c'est un moment primordial que j'ai toujours grand plaisir à renouveler.

Pour conclure, vous exprimez une certaine perplexité concernant le prochain acte de décentralisation annoncé par le Gouvernement. Je partage votre sentiment, pour l'heure, je ne dispose pas d'éléments complémentaires. Nous sommes donc dans une expectative plutôt inquiétante.

Pour autant, soyez convaincus du volontarisme de notre Présidente et de sa majorité pour notre région Occitanie, que ce soit sur l'exercice de nos compétences, mais aussi au-delà, dès lors que c'est bien tout un territoire qu'ensemble, nous portons et souhaitons développer au profit de l'ensemble de nos concitoyens.

Je vous remercie.

L'Avis est téléchargeable sur le site du CESER

CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Siège

18 allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-occitanie.fr

Site de Montpellier

201 av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr

www.ceser-occitanie.fr

Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée